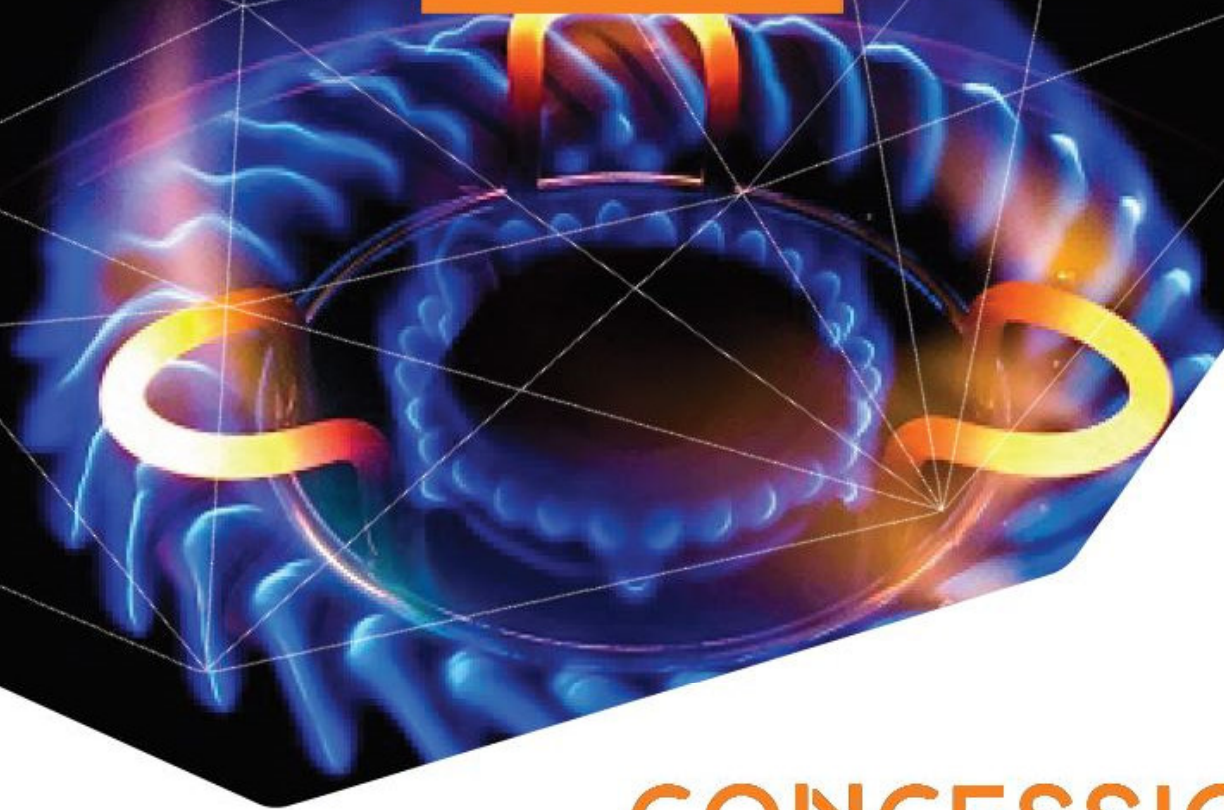




SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÛNE-ET-LOIRE

Photo créée par wistock - fr.freepik.com



CONCESSION GAZ

Rapport de contrôle Exercice 2019



SYDESL

Cité de l'Entreprise - 200, boulevard de la Résistance - 71000 MÂCON
contact@sydesl.fr - www.sydesl.fr

PREAMBULE

L'ensemble des informations produites dans ce document est issu des bases de données des concessionnaires exploitant le service public : Gaz Réseau Distribution France pour le gaz naturel et Antargaz Energies pour le gaz propane.

Le SYDESL a engagé seul (sans recours à un Cabinet extérieur) cette mission de contrôle portant sur l'exercice 2019.

Le SYDESL a travaillé autour des données source pour procéder à :

- un contrôle de leur qualité, de leur véracité, de leur cohérence...
- la production de ratios, de graphiques et de cartes.

Ainsi, les différents éléments sont issus de bases techniques (éléments généraux et alimentations, répartition des incidents sur ouvrages concédés), de bases travaux (évolution de l'infrastructure de distribution), de sources commerciales et clientèles (quantités acheminées, services aux usagers), et d'origine comptable (éléments patrimoniaux).

Ces éléments mis à disposition ont été discutés au cours d'entretien avec le concessionnaire, ce qui a permis d'apprécier la qualité des données fournies.

L'analyse de ce rapport porte sur 162 communes puisque 42 communes supplémentaires ont transféré leur compétence distribution de gaz au SYDESL au 1^{er} janvier 2019.

Ces 42 communes supplémentaires sont annotées « 2019 » dans la liste des communes de la concession en annexe 1 (contrat historique) et page 6 (DSP).

La mission de contrôle a porté à la fois sur le gaz naturel et sur la DSP en gaz propane pour la commune de Cronat.

SOMMAIRE

Concessions Gaz Naturel : GRDF	6
1-L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION	7
A – Les canalisations de distribution	7
1- Par niveau de pression	7
2- Par matériaux	9
3- Age du réseau.....	11
B- Robinets, postes et batteries de détente, télé exploitation	15
C- Les conduites montantes, conduites d'immeubles et branchements particuliers dans le collectif	16
D- Raccordements	17
E- Extensions, remises gratuites, renouvellement	18
F- Les Investissements.....	21
2- LES USAGERS	24
A- Surveillance des ouvrages concédés	24
B- Incidents d'exploitation.....	28
1 Les incidents signalés	28
2 Les fuites.....	35
3 Les incidents par type d'équipement	37
C- Livraison de gaz et services aux usagers	38
3-LE PATRIMOINE – analyse comptable et financière	42
A – La valeur brute d'actif	42
1- La concession historique	43
2- concession « DSP ».....	44
B- Le compte d'exploitation	46
C- Le compte droits du concédant	47
1- Le compte Droit du concédant pour la concession historique.....	47
2- Le compte Droits du concédant pour les DSP « loi Sapin ».....	48
D- Cohérence des états d'inventaire	49
1- Cohérence des états d'inventaire : les canalisations de distribution.....	50
2- Cohérence des états d'inventaire : les ouvrages de raccordement.....	54
3- Analyse sur les autres biens concédés	56
Les ouvrages de la protection cathodique active.....	57
Les équipements de télé-exploitation.....	57
4- La redevance de concession	58
Concession propane : ANTARGAZ Energies	59
1- INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION EN GAZ PROPANE	59

2-	LES USAGERS EN GAZ PROPANE	62
3-	LE PATRIMOINE COMPTABLE EN GAZ PROPANE.....	64
	CONCLUSION – RESUME ET POINTS DE VIGILANCE	67
	ANNEXE 1 : liste des 149 communes du contrat de concession « historique » du SYDESL	69
	ANNEXE 2 : DSP gaz propane – ville de CRONAT	71

LA CONCESSION GAZ 2019 EN CHIFFRES

238 communes desservies en gaz sur le département, soit 42% des communes représentant 85% de la population de Saône-et-Loire.

Le territoire concédé dont le SYDESL est AODG (gaz naturel et propane)

162 communes, soit 2/3 des communes desservies dont :

- 149 (liste en **annexe 1**) desservies en gaz naturel dans un cadre monopolistique en DSP « historique » du SYDESL,
- 12 communes en DSP gaz naturel « individuelles » exploitées par GRDF suite à une mise en concurrence (communes desservies après 2003)
- 1 commune desservie en gaz propane (Cronat)

14 contrats de concession

202 437 habitants sur le territoire concédé en gaz naturel (population totale) soit 35% de la population départementale et 43% de la population desservie en gaz.

Les usagers (gaz naturel)

49 187 usagers (points de comptage et estimations – PCE)

48 070 points de livraisons actifs (PLA) et **2 133** inactifs

1 270 612 MWh acheminés

Le patrimoine concédé – inventaire physique (gaz naturel)

3,152 km de réseau basse pression (BP)

1 656,115 km de réseau moyenne pression B (MP B)

134,043 km de réseau moyenne pression C (MP C)

Total : **1 793,31 km** de réseau, dont :

- 95,2% sur DSP « historique »
- 4,8% sur périmètre DSP

69 postes de livraison de transport (postes de détente)

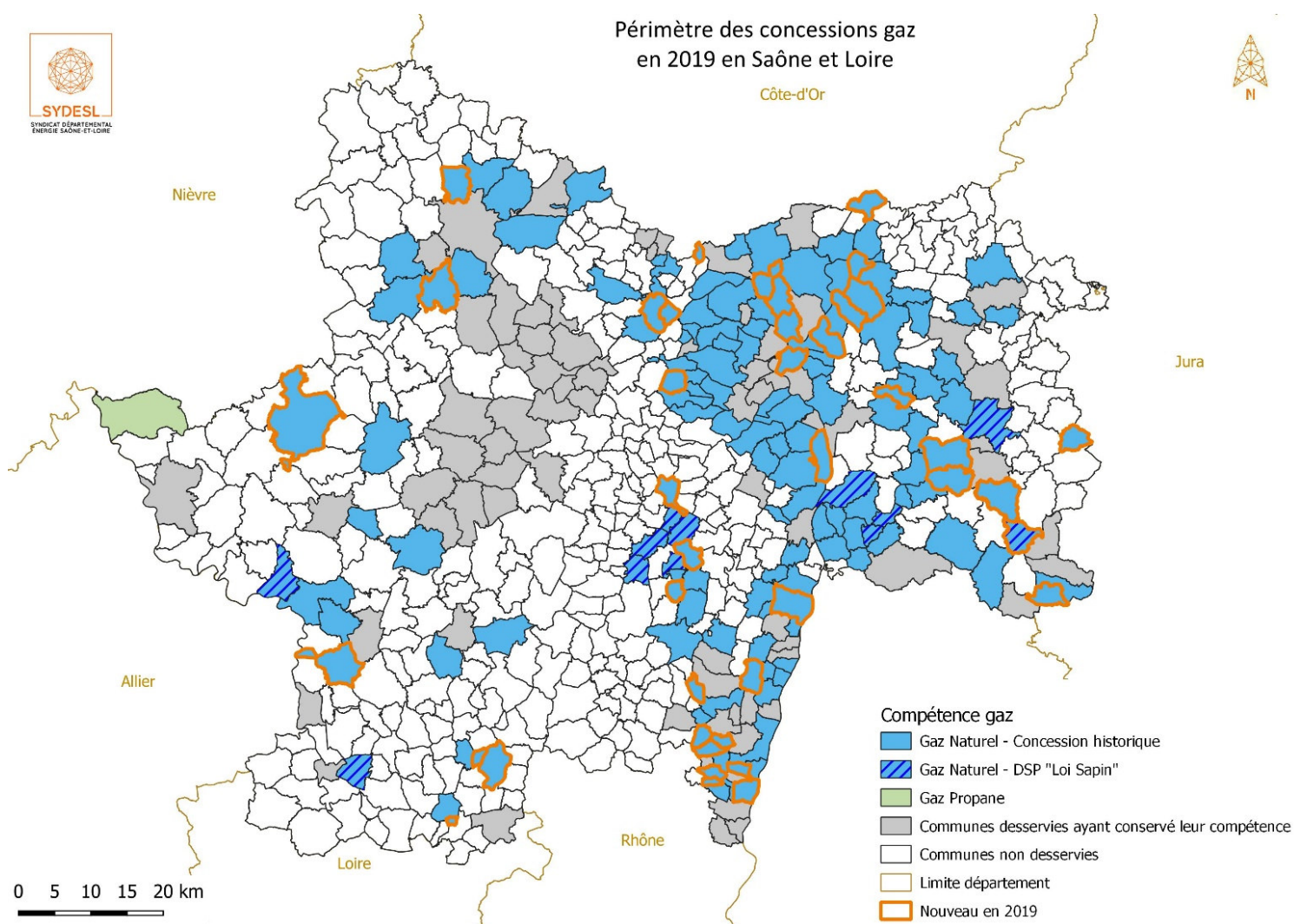
Gaz propane

Une fiche dédiée est insérée en fin de rapport (**annexe 2**)

Concessions Gaz Naturel : GRDF

Le contrôle permet de vérifier le respect des dispositions du cahier des charges de concession. Pour l'exercice 2019, le SYDESL a mené plusieurs actions concernant le concessionnaire GRDF :

- **Contrôle des éléments comptables et patrimoniaux** : pour l'exercice 2019, le SYDESL a mené les investigations et les analyses par lui-même, sans Cabinet extérieur. Pour ce faire, il a adressé une demande d'informations au concessionnaire qui ont permis d'établir certains éléments détaillés de la concession, présentés dans ce rapport.



- **Contrôle du montant et du versement par GRDF de la redevance de concession :**

Part R1: 224 969 €

Carte SYDESL - Source : GRDF – mission de contrôle ex 2019

1-L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION

Fin 2018, 120 communes avaient transféré leur compétence au SYDESL (119 en gaz naturel et 1 en gaz propane).

L'année 2019 a été marquée par la prolongation de la campagne du SYDESL, entamée en 2018, auprès des communes qui ne lui avaient pas transféré la compétence gaz pour les encourager dans la démarche.

9 d'entre elles ont pris une délibération en 2019 pour acter le transfert qui ne sera effectif qu'au 1^{er} janvier 2020. Elles ne sont donc pas intégrées aux analyses de ce rapport.

Au 31 décembre 2019, 149 communes sont desservies en gaz dans le cadre de la concession dite « historique » car elles ont été mises en place sans procédure de mise en concurrence dans le cadre de la Loi de nationalisation n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée et de ses textes d'application. Ces concessions, pour 149 communes (**liste en Annexe 1**), sont actuellement exploitées par GRDF.

12 concessions en DSP ont été mises en place dans le cadre de la Loi Sapin n°93.122 du 29 janvier 1993 modifiée et du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Sont concernées, les communes de :

Ameugny	Jouvençon	Salornay-sur-Guye
Bonnay	La Motte-Saint-Jean	Savigny-sur-Grosne
Brienne	Malay	Semur-en-Brionnais
Frontenaud (2019)	Saint-Usuge	Simandre

Par rapport au terme de l'exercice précédent, le périmètre concédé compte donc 42 communes supplémentaires (41 contrats historiques et 1 DSP).

Les tendances affichées dans ce document sur plusieurs années ne sont donc pas à périmètre constant, sauf précision contraire, puisque diverses vagues de communes ont intégré la concession du SYDESL depuis 2008.

Les années 2018 et 2019 peuvent toutefois être comparées dans ce document car, en 2018, GRDF avait anticipé 2019 et intégré les nouvelles communes dans les données 2018.

Les données affichées dans ce rapport pour le gaz naturel intègrent, sauf précision, l'addition des 12 DSP et des 149 communes intégrées au contrat historique.

Les données pour le gaz propane sont traitées à part : seule la commune de Cronat est desservie en gaz propane (cessionnaire : Antargaz-Energies)

A – Les canalisations de distribution

Les réseaux de distribution publique sont alimentés à partir du réseau de transport haute pression via 69 postes de détente faisant l'interface avec le réseau de distribution.

1- Par niveau de pression

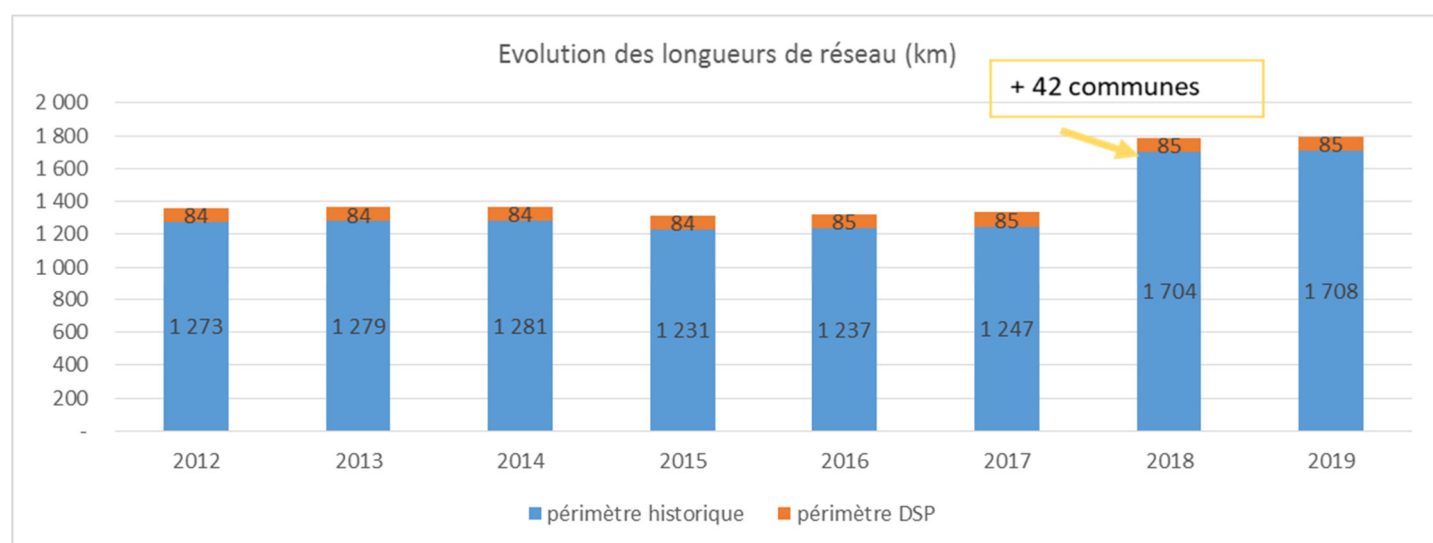
Trois pressions sont utilisées :

- La basse pression (BP) de 17 à 25 mbar ;
- La moyenne pression de type B (MPB) et de type C (MPC) de 0,3 à 16 bars

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BP (km)	5,097	5,097	5,099	4,37	4,18	3,56	3,15	3,15
MPB (km)	1 252,15	1 258,04	1 260,74	1 213,25	1 218,77	1 328,4	1 651,2	1 656,11
MPC (km)	99,67	99,66	99,66	97,7	98,74	102,34	134,08	134,04
TOTAL (km)	1356,9	1 362,8	1 365,5	1 315,3	1 321,7	1 331,9	1 788,4	1 793,2
... dont périmètre "historique" (km)	1 272,8	1 278,6	1 281,3	1 231	1 237,2	1 247,38	1 703,6	1 707,99
... dont périmètre "DSP" (km)	84,07	84,2	84,2	84,35	84,5	84,55	84,84	85,31

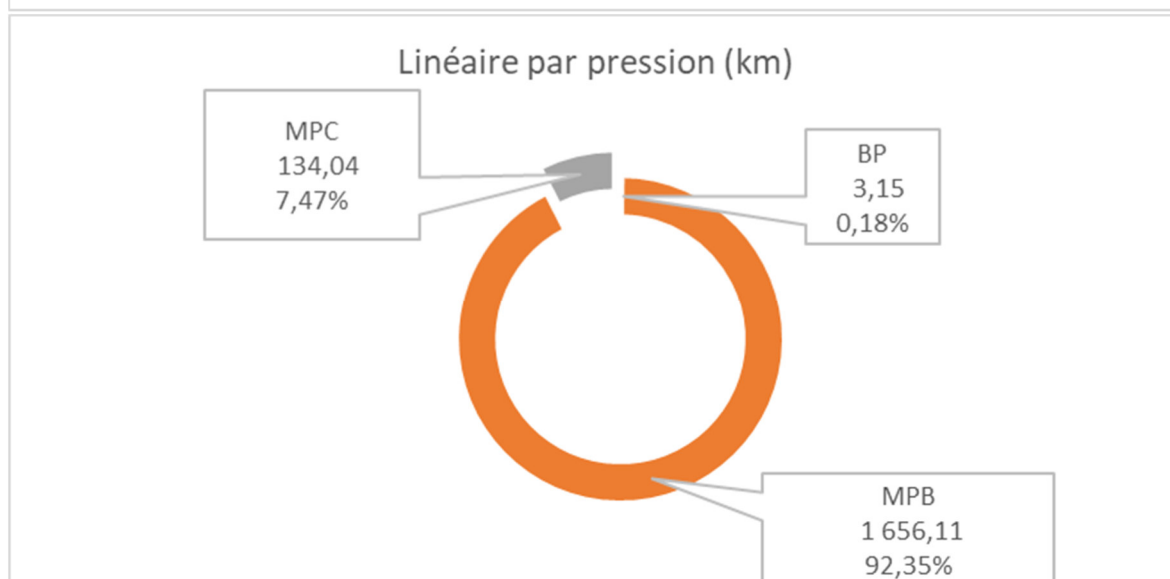
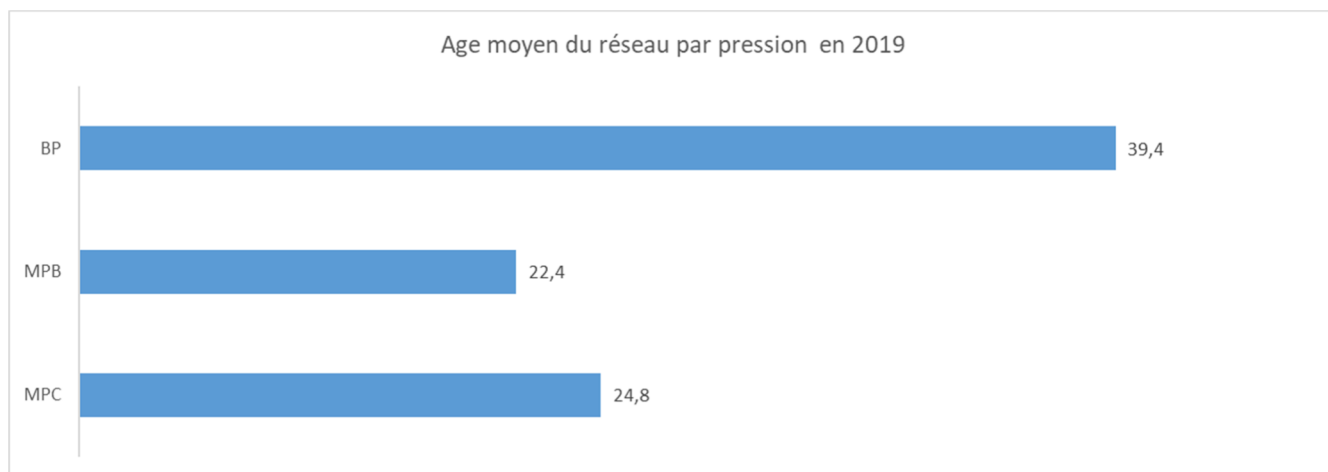
Longueur de réseau par usager (m)	34,9	34,9	34,9	34,6	34,5	35,3	36,4	36,4
... dont longueur de réseau par usager "historique" (m)	33,5	33,5	33,5	33,1	33	32,3	35,4	35,4
... dont longueur de réseau par usager "DSP" (m)	99,4	98,1	96,5	96,4	95,1	91,9	90,9	91

Source : GRDF – inventaire physique 2019



Source : GRDF – inventaire physique 2019

Au terme de l'exercice 2019, l'infrastructure de distribution compte **1 793 kilomètres de réseaux**. En toute logique, le réseau n'a pas connu de développement marquant en 2019.



Source : GRDF – inventaire physique 2019

S'agissant de la constitution des réseaux implantés sur le périmètre, il convient de souligner :

- Qu'ils sont majoritairement exploités en moyenne pression B (92%), la part restante étant exploitée en moyenne pression C (7%) et en basse pression (<0,2%) ;
- Que **l'âge moyen du réseau sur l'ensemble du périmètre est de 22,6 ans** à la fin 2019, traduisant des infrastructures globalement jeunes en moyenne, même si des disparités importantes sont constatées entre les différentes communes du périmètre (89 ans pour les canalisations les plus anciennes).

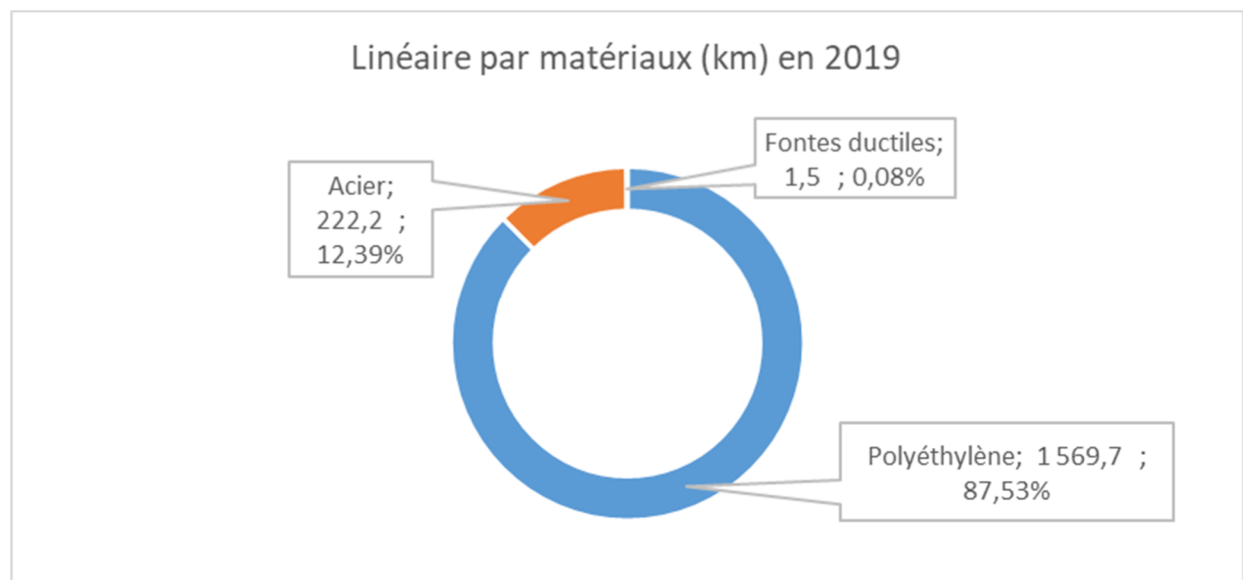
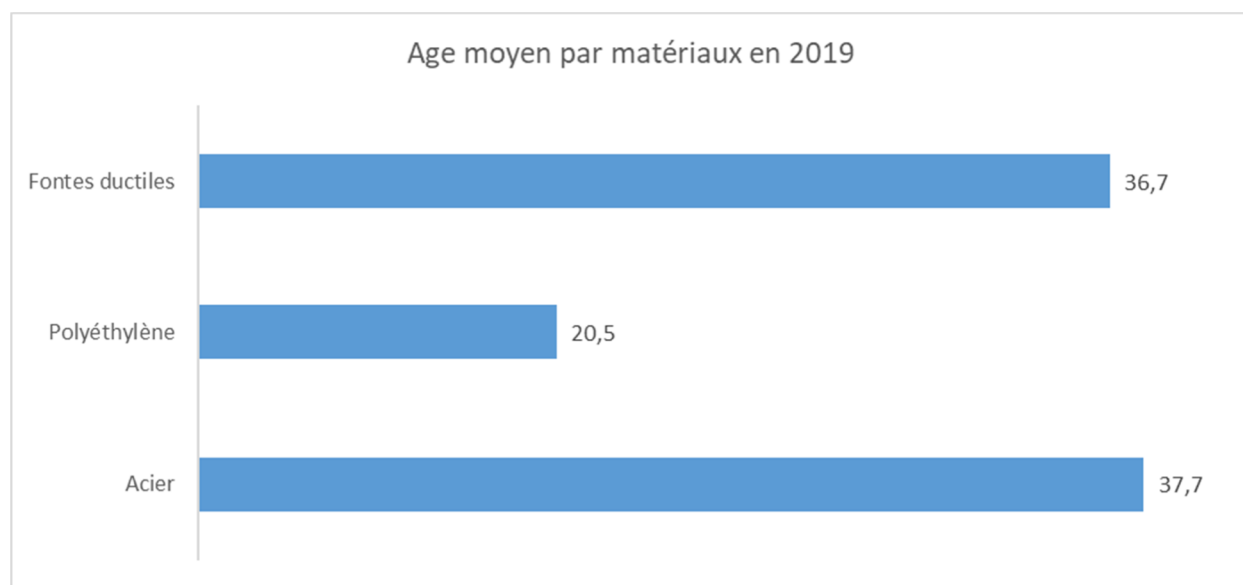
2- Par matériaux

Les réseaux et les branchements sont majoritairement réalisés en polyéthylène (PE). L'acier et le cuivre sont aussi employés.

Le PE, d'une durée de vie estimée à une centaine d'années, est dorénavant le plus utilisé car c'est un matériau souple qui limite la pose de raccords susceptibles d'être à l'origine de fuites. Fin 2019, ce matériau représente 87% des canalisations installées.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Polyéthylène (km)	1 154,4	1 160,7	1 163,4	1 116,6	1 122,5	1 133,77	1 564,8	1 569,7
Acier (km)	200,7	200,3	200,3	197,3	197,7	196,64	222,2	222,02
Fontes ductiles (km)	1,8	1,8	1,8	1,5	1,5	1,512	1,5	1,5
TOTAL (km)	1 356,9	1 362,8	1 365,5	1 315,3	1 321,7	1 331,9	1 788,5	1 793,2

Source : GRDF – inventaire physique



Source : GRDF – inventaire technique 2019

Les matériaux constitutifs des réseaux se répartissent à 87% en polyéthylène, 12% en acier, et une part très marginale (<0,1%) en fontes ductiles (1,5km exclusivement sur la Commune de Mâcon). Cette longueur n'a pas évolué depuis 4 ans. Il n'y a pas eu d'opération de remplacement.

Il n'y a plus de fonte grise sur le réseau.

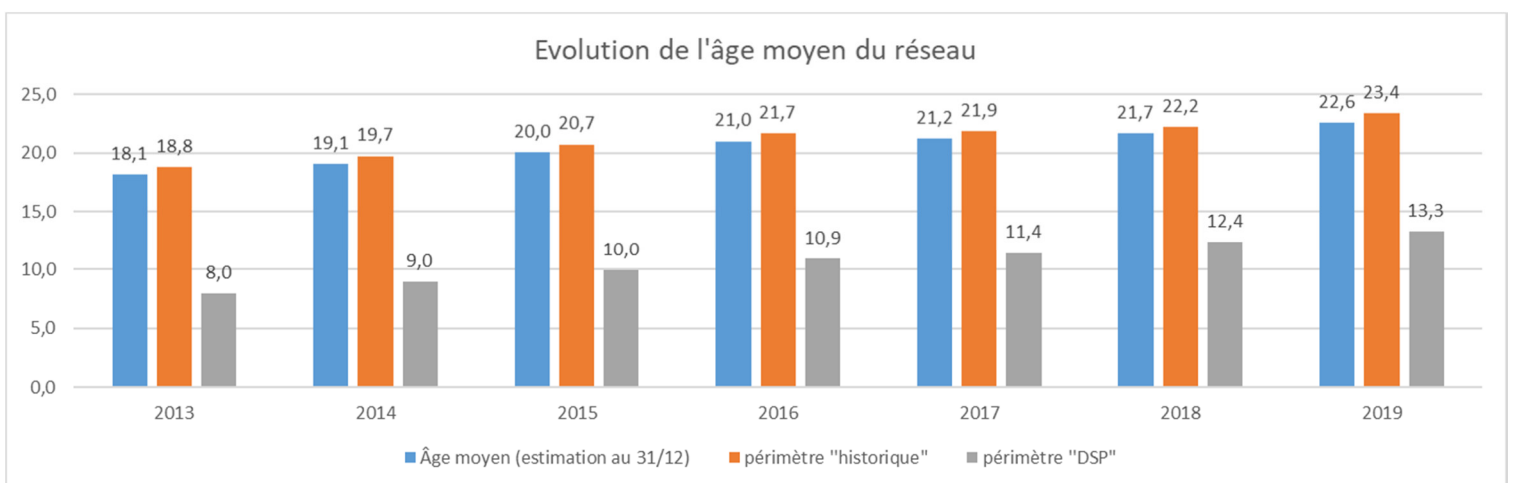
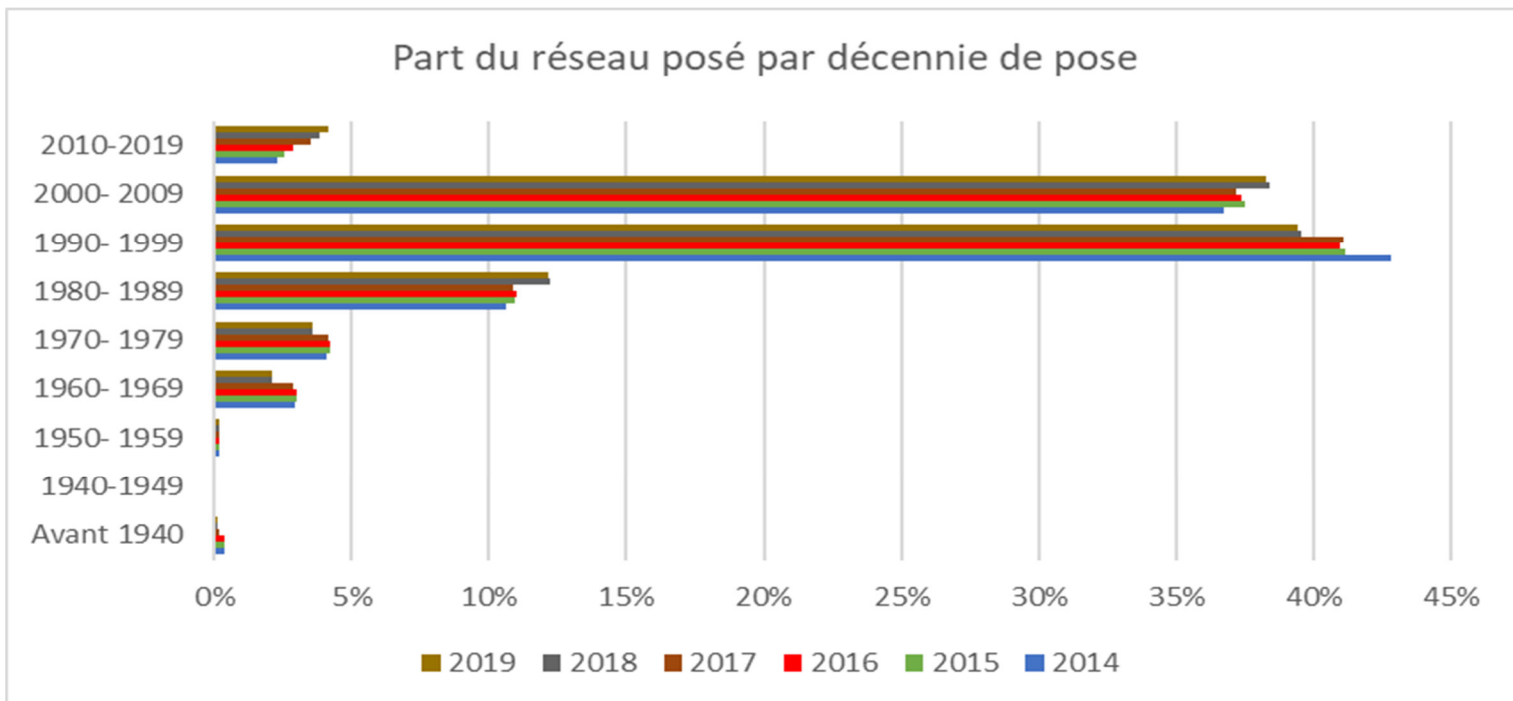
Notons qu'une part des **canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active** contre les phénomènes de corrosion en raison notamment de leurs conditions d'implantation. En 2019, ce linéaire atteint **1 805 mètres** (soit aucune évolution par rapport à 2018).

La protection cathodique des canalisations en acier a pour objectif de protéger l'acier contre la corrosion provoquée par la nature du terrain dans lequel la canalisation est enterrée. Des mesures de potentiel sont effectuées sur les canalisations acier et ont pour objet de s'assurer que la protection cathodique est efficace.

3- Age du réseau

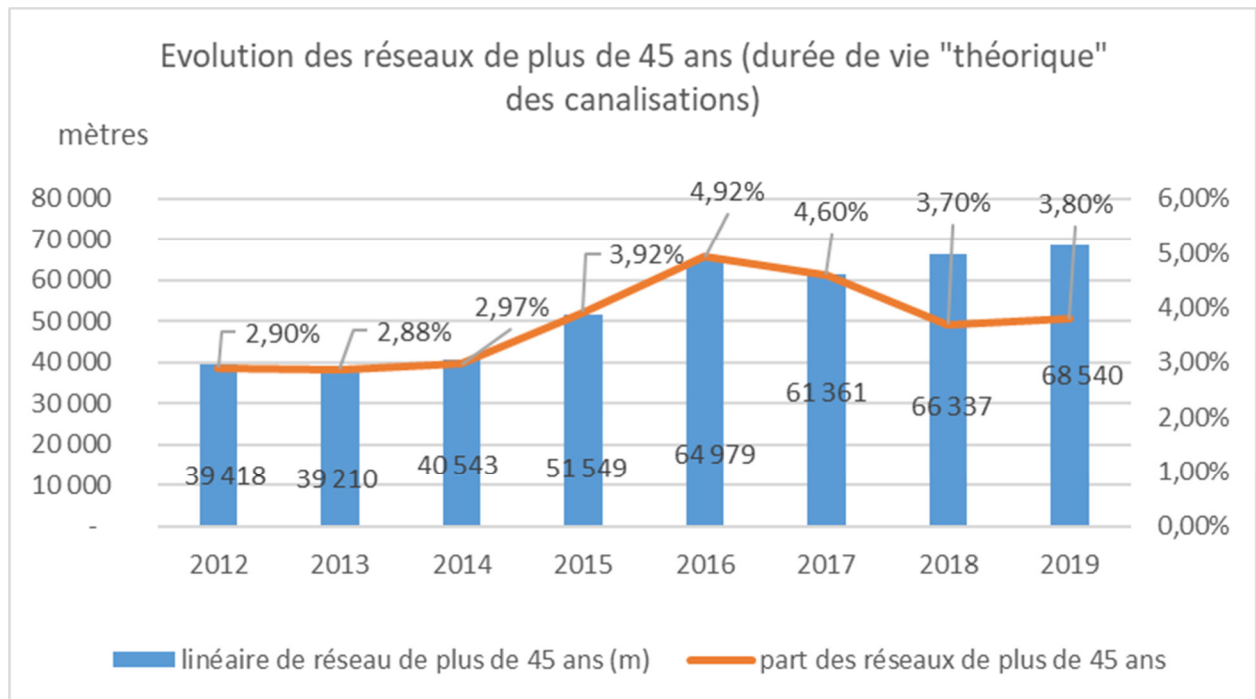
Le réseau a une moyenne d'âge de 22,6 ans.

Le suivi de l'âge des réseaux se fait sur 3 périodes : ouvrages inférieurs à 30 ans, de 30 à 45 ans et plus de 45 ans. En 2019, l'âge moyen des réseaux exploités par GRDF est de 22,6 ans.



Source : inventaire technique GRDF - mission contrôle ex 2019

Il apparaît que le réseau est globalement jeune (23 ans en moyenne), mais que cet âge ne cesse d'augmenter depuis 2010.

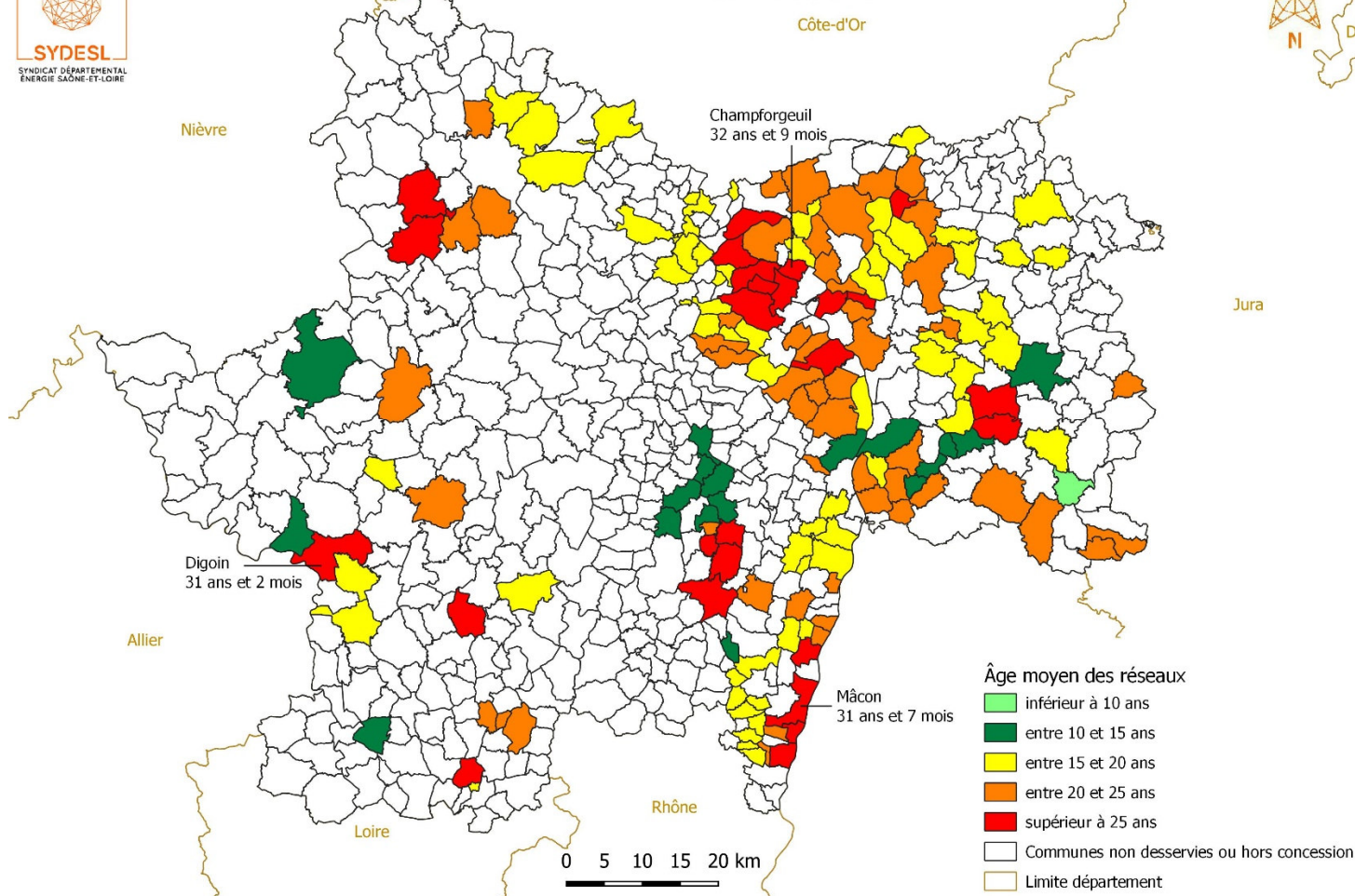


Source : GRDF – inventaire physique 2019

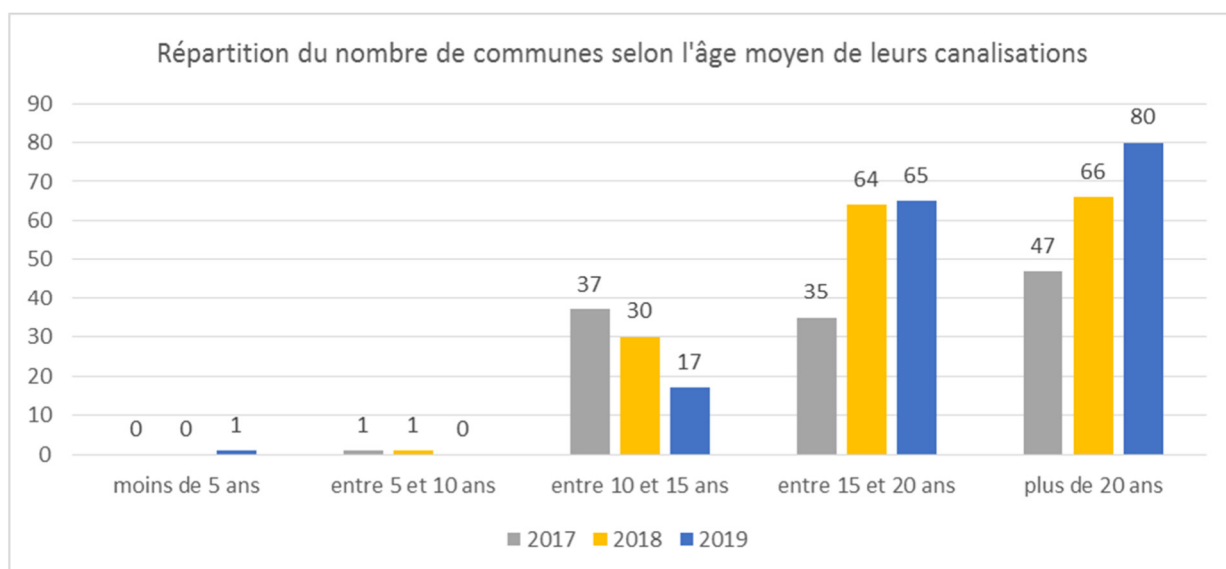
L'augmentation du linéaire entre 2018 et 2019 paraît surprenante car le périmètre est identique entre les 2 années. Ce constat est certainement lié au travail du concessionnaire sur la datation de ses ouvrages les plus anciens.

GRDF pourra toutefois apporter une explication.

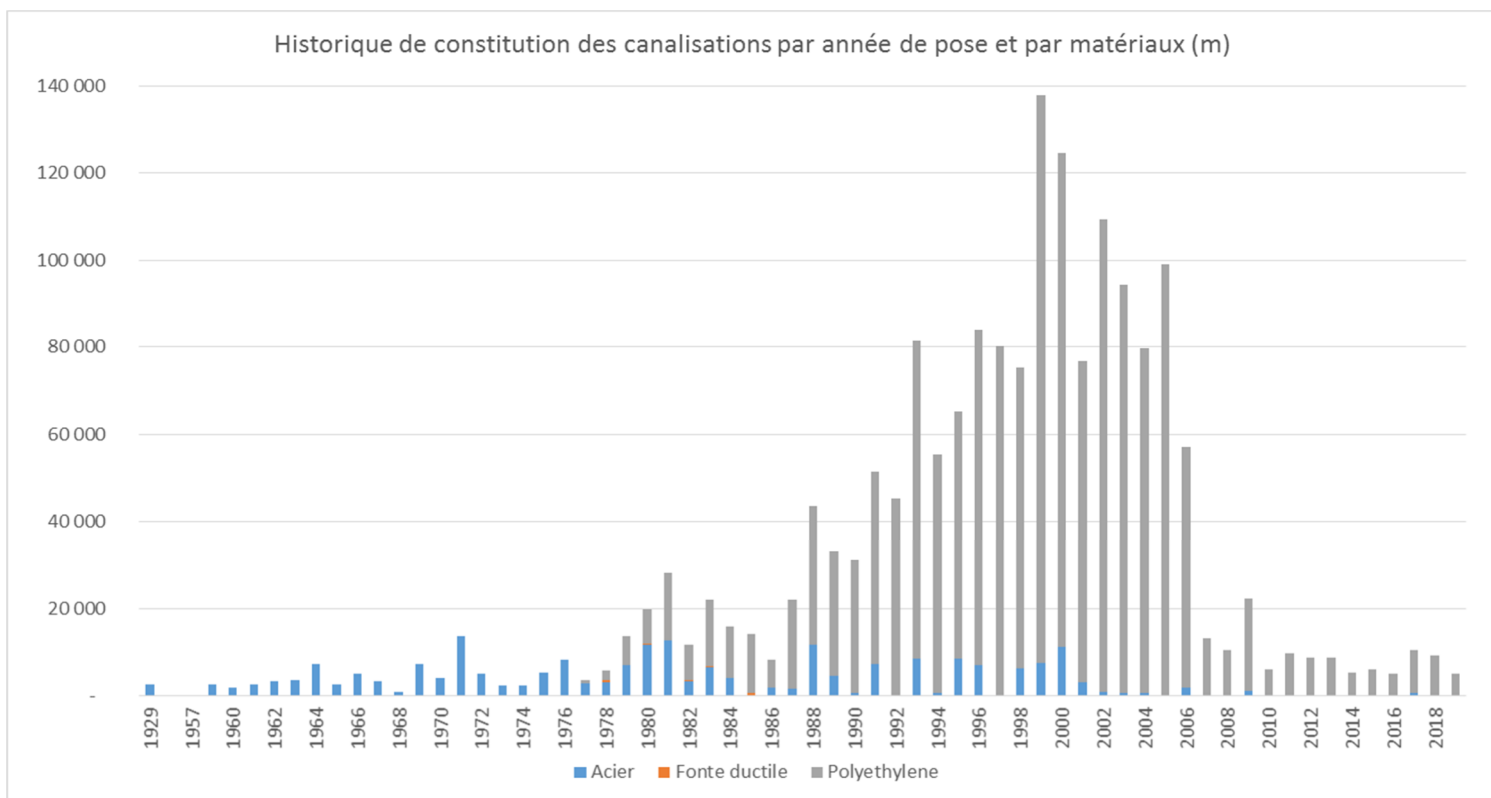
Répartition par commune de l'âge moyen des réseaux au 31/12/2019



Carte SYDESL - Source : GRDF – inventaire physique 2019



Source : GRDF – inventaire physique 2019



Source : GRDF – inventaire physique 2019

➔ Net ralentissement dans la pose des canalisations depuis le milieu des années 2000.

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	
Réseau > 30 ans	165 km	171,1 km	167 km	249 km <i>dont 182 km à périmètre constant/2017</i>	292 km	+ 43 km périmètre constant	+17%
74% des réseaux en polyéthylène et moins de 1% des réseaux en fonte							
Réseau > 45 ans	51,5 km	65 km	61,3 km	66,3 km <i>dont 66,1 km à périmètre constant/2017</i>	68,4 km	+ 2 km périmètre constant	+ 3%
100% des réseaux en acier							

Réseaux les plus anciens :

- 356 m de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Chatenoy-Le-Royal (âge : 90 ans) – longueur inchangée par rapport à 2017 ;
- 1,688 km de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Mellecey (âge : 90 ans) – longueur inchangée par rapport à 2017 ;
- 428 mètres de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Dracy-le-Fort (âge : 90 ans) – longueur inchangée par rapport à 2017.

Réseaux posés en 2018 : 5 165 m répartis sur 46 communes (99,7% en polyéthylène – 0,3% en acier- et 100% exploités en MPB).

Points positifs :

- Globalement, une part de réseaux dépassant leur durée de vie théorique inférieure à la moyenne
- Un âge moyen global « plutôt jeune » (dans la moyenne). Des disparités entre les communes (notamment les plus anciennes dessertes)

Points négatifs :

- Grande disparité entre les communes : situation inverse sur les dessertes les plus anciennes et les plus denses (réseau ancien)
- Une insuffisance des travaux (renouvellement et développements) pour maintenir l'âge moyen

B- Robinets, postes et batteries de détente, télé exploitation

Une vanne est un robinet installé sur le réseau gaz pour le couper en cas d'incident ou d'intervention d'exploitation.

Les robinets et vannes de réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Robinets "utiles" à l'exploitation</i>	512	525	n.c	443	503	503	671	686
<i>Robinets maintenus en position ouverte</i>	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c.	n.c.	n.c.
<i>Nombre total de robinets de réseaux</i>	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c.	n.c.	n.c.
<i>Linéaire par robinet "utile"</i>	2,65	2,60	-	2,97	2,63	2,64	2,66	2,6

Source : GRDF – inventaire physique 2019

Les ouvrages de la protection cathodique active

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Nombre de postes de drainage</i>	1	1	n.c	1	1	1	1	1
<i>Nombre de postes de soutirage</i>	16	16	n.c	16	16	17	16	16
<i>Nombre d'anodes</i>	9	9	n.c	8	8	8	18	17
<i>Part d'acier non protégé cathodiquement de façon active</i>	1,6%	1,6%	-	0,9%	0,9%	0,75%	0,8%	0,8%

Source : GRDF – inventaire physique 2019

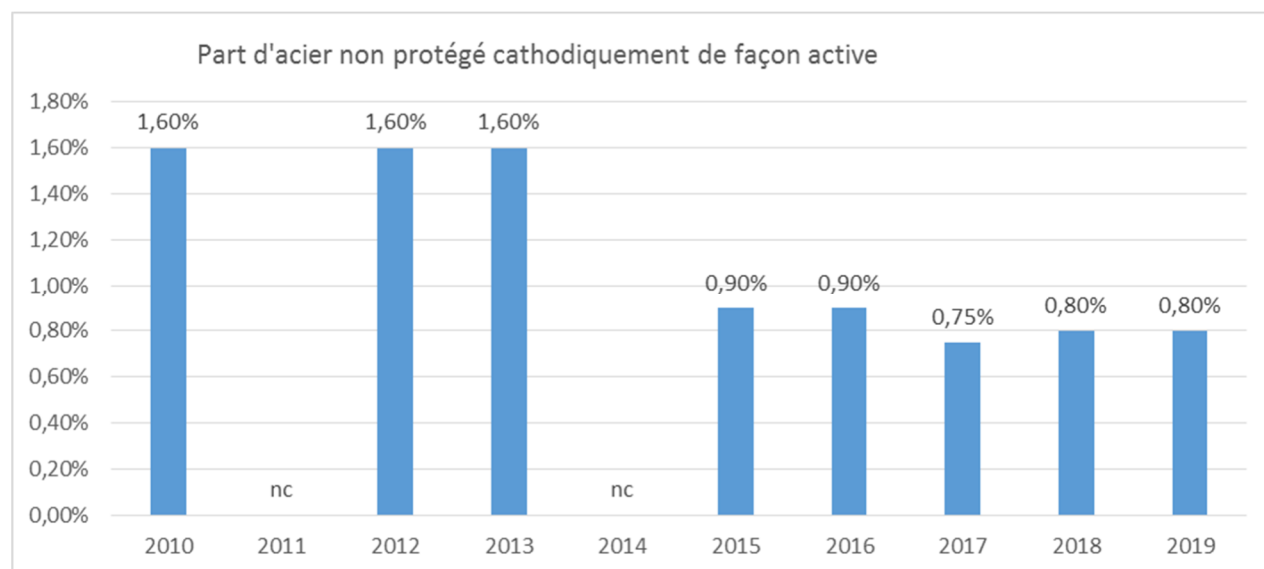
Les postes et batteries de détente D.P

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de batteries de détente	9	n.c	n.c	0	0	0	0	0
Nombre de postes MPC/MPB	41	n.c	41	40	41	41	59	58
Nombre de postes MPC/MPA	0	n.c	n.c	0	0	0	0	0
Nombre de postes MPB/BP	0	n.c	11	11	12	11	10	9
Autres postes de détente	8	n.c	3	1	2	2	2	2
TOTAL	58	55	55	52	55	54	71	69
Dont nombre maillé							16	15
Dont nombre en antenne							55	54

Source : GRDF – inventaire physique 2019

Les ouvrages de télé-exploitation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Postes Télé exploités	13	n.c	11	12	n.c	28	29	26	37	36



Source : GRDF – inventaire physique 2019

C- Les conduites montantes, conduites d'immeubles et branchements particuliers dans le collectif

Les conduites montantes, les conduites d'immeubles et les branchements particuliers concernent les habitations collectives. GRDF disposerait sur le périmètre du SYDESL de 2 321 branchements collectifs pour desservir environ 32 000 branchements particuliers (données reconstituées) en immeubles collectifs.

Ouvrages collectifs d'immeuble en exploitation associés aux branchements collectifs :

	2016	2017	2018	2019
Branchements particuliers	15 495	16 257	18 142	18012
Conduites d'immeuble	1 659	1 737	1 822	1 824
Branchements collectifs	1 954	2 321	2 634	2 635
Conduites montantes	1 380	1 380	1 441	1 440
Conduites de coursive	45	37	39	39
Nourrices	510	582	645	649
Tiges de cuisine	11	10	10	10

L'inventaire technique des branchements individuels n'étant pas constitué par GRDF (malgré les dispositions de l'article 2 des cahiers des charges de concession), **les données ont été reconstituées sur la base des données clientèles.**

S'agissant des ouvrages de raccordement, outre les carences relatives à l'inventaire des branchements individuels, il est à noter que le concessionnaire a mené son programme (dit « RIO2 ») de fiabilisation de l'inventaire in situ des branchements collectifs. Les données actuellement disponibles depuis l'exercice 2018 doivent donc être considérées comme plus précises que celles des années précédentes.

S'agissant des équipements de réseaux constitutifs des biens concédés, il convient notamment de noter :

- L'impossibilité d'avoir accès à l'intégralité du parc de robinet de réseau évoqué supra et l'absence d'informations claires sur les chantiers ayant concerné spécifiquement ces ouvrages sur l'exercice. En conséquence il est toujours difficile d'appréhender les mouvements d'inventaires d'un exercice à l'autre, notamment dans le cadre du schéma de vannage ;
- Le refus du concessionnaire de rendre compte de certaines caractéristiques techniques comme le caractère accessible des robinets de réseau
- Soulignons en revanche que pour la 2ème année, le concessionnaire précise la situation (en antenne / maillé) des postes de détente.

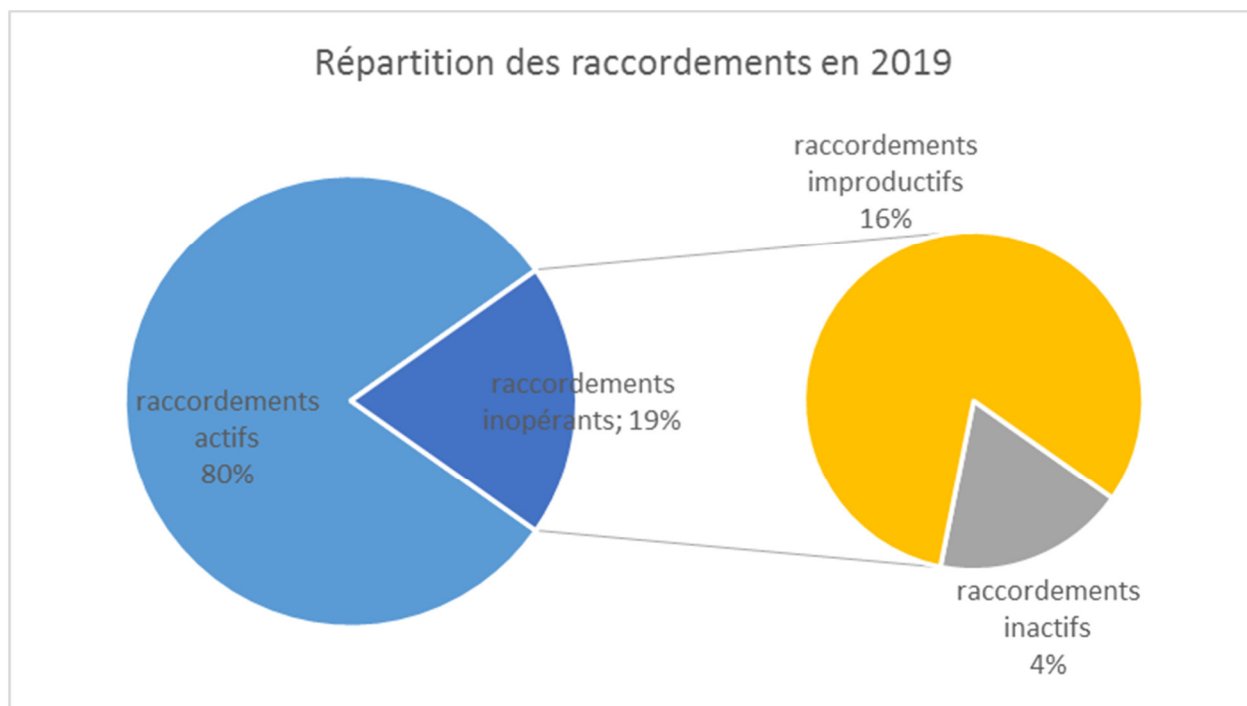
D- Raccordements

C'est la somme des branchements individuels et collectifs sur le périmètre concédé. Pour GRDF, il y aurait 80% d'ouvrages actifs, **soit un taux d'inopérant de 20%.**

Parmi les compteurs inopérants, on distingue :

- Les compteurs improductifs (avec compteur mais sans gaz) : 16%
- Les compteurs inactifs (sans compteurs ni gaz) : 4%

Nombre de branchements	Actifs	Inopérants		Total
		Inactifs	Improductifs	
Individuels	32 619	930	6 120	39 609
Collectifs	15 126	1 203	3 349	19 678
Total	47 745	2 133	9 469	59 347
	81%	4%	15%	



Source : GRDF – fichier nb PCE branchement 2019

Le concessionnaire fait état d'une capacité de raccordement terminale inopérante (inactif et improductif) de 20% au 31 décembre 2019 (2 133 inactifs et 9 469 improductifs). Cette valeur est en augmentation de 1 point comparée à celle constatée au terme de l'exercice 2018 (19%) **suggérant une certaine « stagnation d'adhérence » du gaz naturel sur les concessions**. Soulignons cependant que ces statistiques présentées par le délégataire **doivent être considérées avec une certaine réserve**. Etant donné qu'une partie du tarif de distribution est allouée à la « promotion de l'usage du gaz », il semble nécessaire de maintenir une vigilance sur cet aspect.

E- Extensions, remises gratuites, renouvellement

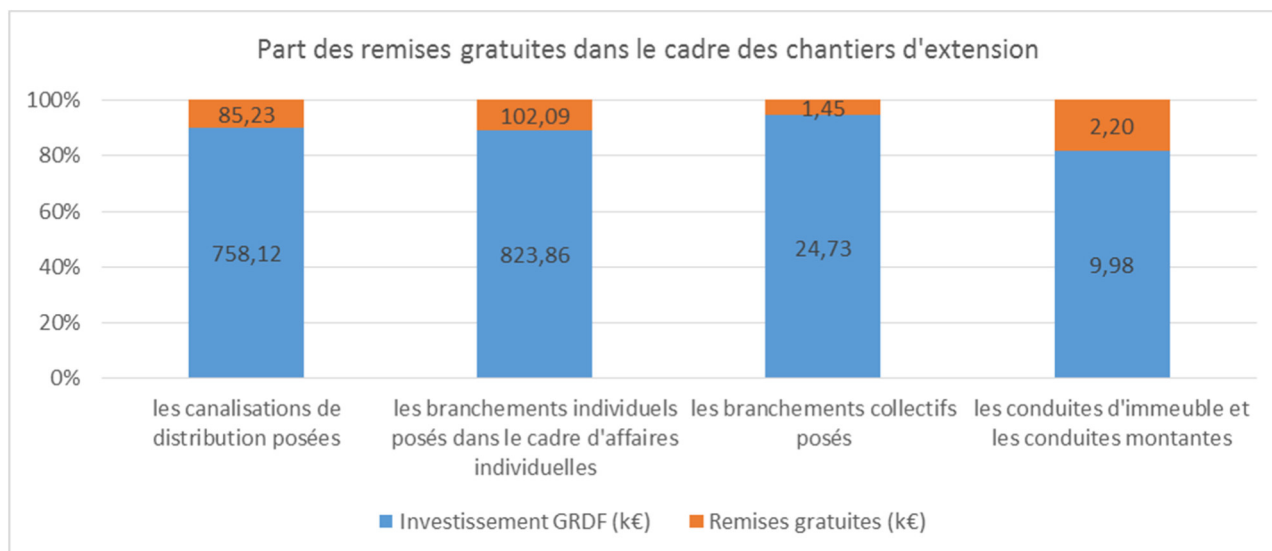
Le concessionnaire a été interrogé sur chacun des chantiers de mise en service et de mise hors service qu'il a réalisés au titre de l'exercice 2019.

Rappelons tout d'abord qu'en raison des délais d'enregistrement dans les inventaires, les travaux de mise en service ou hors service sur un exercice donné peuvent être constatés jusqu'à plusieurs mois après la réalisation effective des travaux.

Soulignons également que la mise à disposition des montants de remises gratuites valorisés au regard de chaque chantier a permis cette année de mieux appréhender les investissements engagés dans le cadre de ces chantiers.

Une extension de réseau se fait à partir d'un réseau existant pour permettre ensuite de nouveaux branchements. Il est à noter que le coût du mètre linéaire posé varie considérablement selon les conditions de pose.

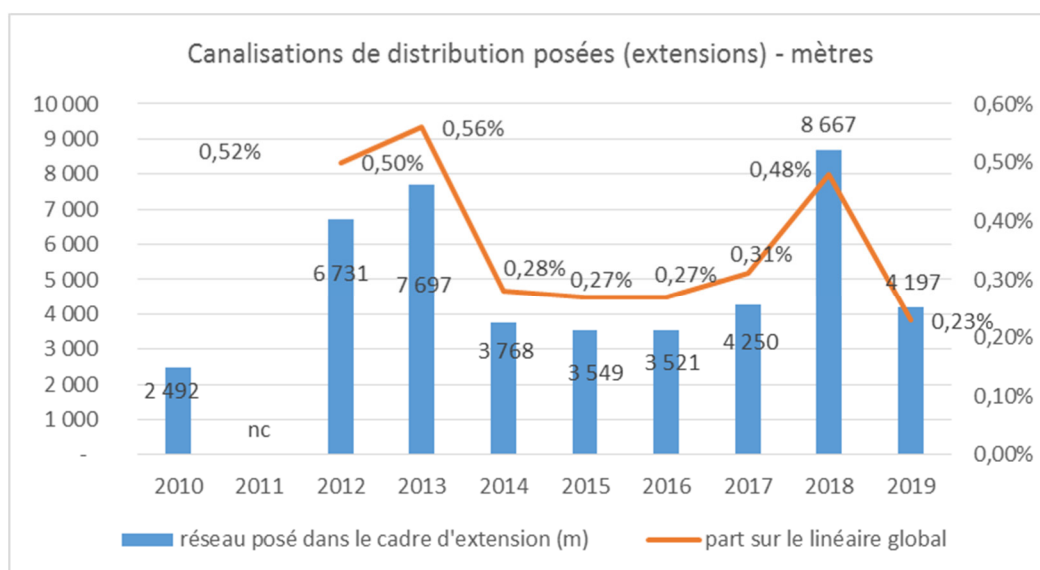
Plus concrètement, sur l'exercice 2019, 4 785 mètres de réseau ont été posés par le délégataire, dont 4 197 mètres à la suite de chantiers d'extension et 588 mètres dans le cadre de chantiers de renouvellement.



Source : données GRDF – fichier travaux mises en service 2019

1 322,9 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers d'extension, financés à hauteur de 13% par des remises gratuites, et 321 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers de renouvellement.

L'analyse des chantiers conduit à observer un coût unitaire moyen de canalisations de distribution de 342€ / m dans le cadre du renouvellement du réseau (200 964€ pour 588 m), et de 153 € / m dans le cadre de développement du réseau (643 080 € pour 4 197 m).

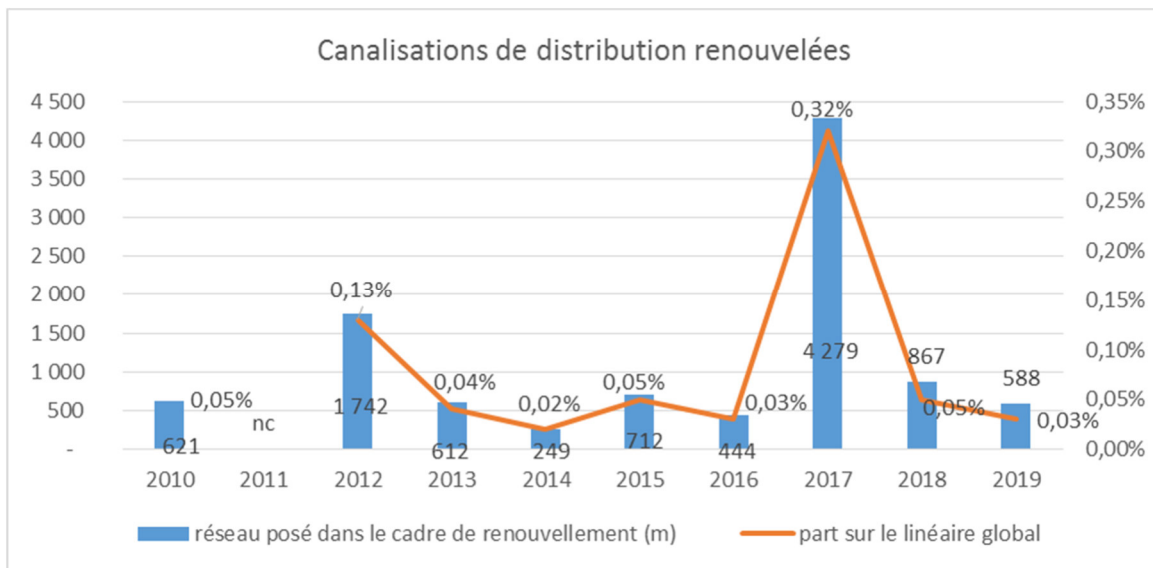


Notons une baisse importante des longueurs posées en 2019 pour motif d'extension. Les communes de Chatenoy-le-Royal (535 m), Crêches-sur-Saône (440 m) et Beaurepaire (387 m) sont les plus concernées en termes de longueurs posées.

Ces développements se sont accompagnés de la pose de 272 branchements individuels dans le cadre d'affaires individuelles pour un coût unitaire moyen de 2 163€/u.

Notons l'impossibilité persistante de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors même que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie. **Manque de détail des données fournies ?**

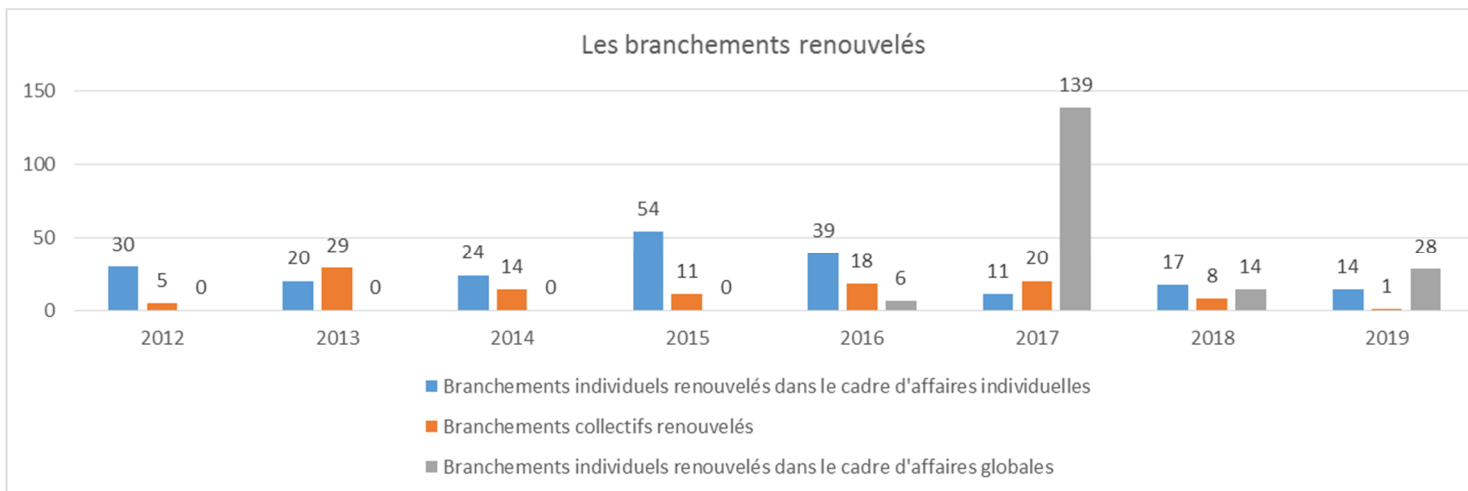
Enfin 23 k€ ont été investis pour la pose de 83 branchements collectifs dans le cadre de chantiers de développement, soit un coût unitaire moyen de 1 994 €/u.



Source : GRDF – mission de contrôle ex 2019 – fichiers mises en service

L'activité de renouvellement des ouvrages de raccordement a concerné 42 branchements individuels et 1 branchement collectif.

Soulignons que les travaux réalisés par le concessionnaire sur le périmètre concédé (extension et renouvellement) s'inscrivent à des niveaux qui ne permettent pas de contenir l'âge moyen de l'infrastructure.



Source : GRDF – mission contrôle ex 2019 – Fichiers travaux – mises en service

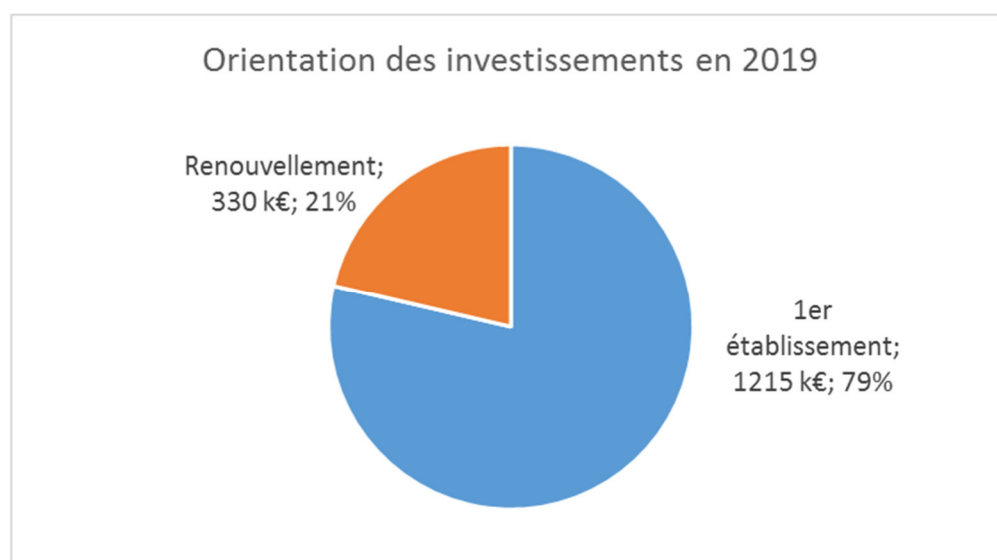
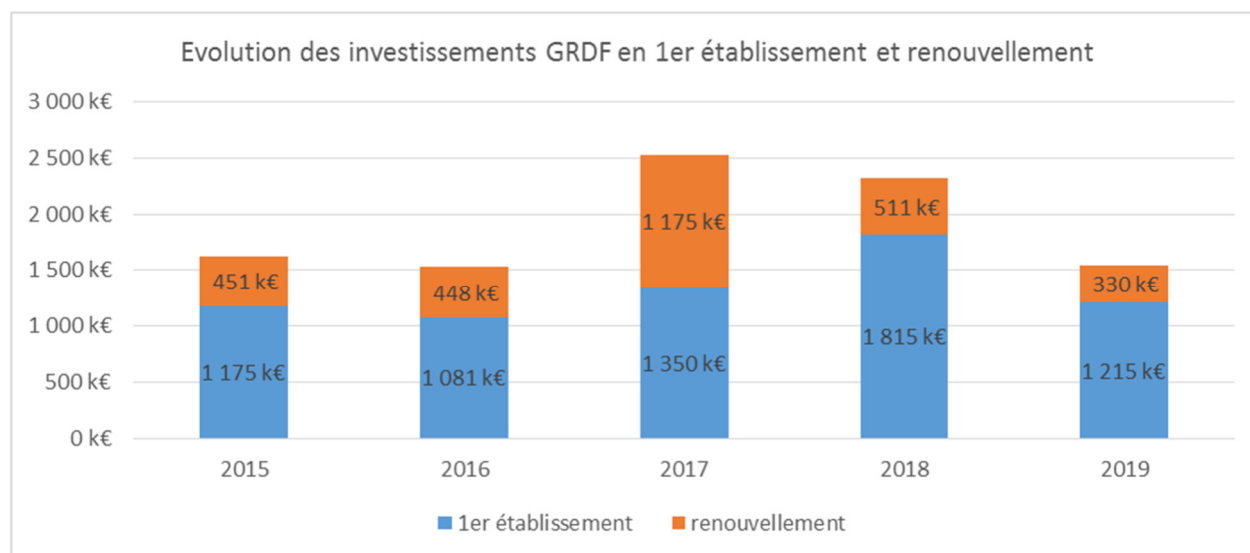
F- Les Investissements

Longueur totale de réseau déposé

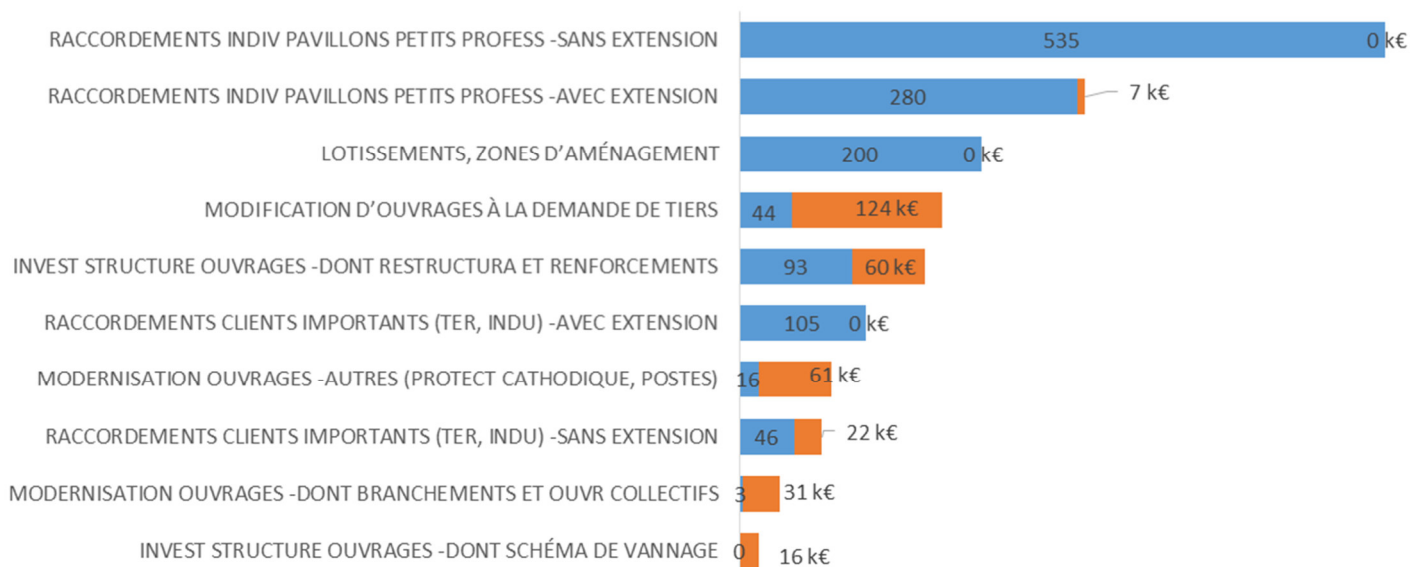
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
nc	1 153 m	1 254 m	nc	963 m	623 m	5 011 m	889 m	802 m

Structuration des investissements

Les investissements sont essentiellement orientés vers le développement

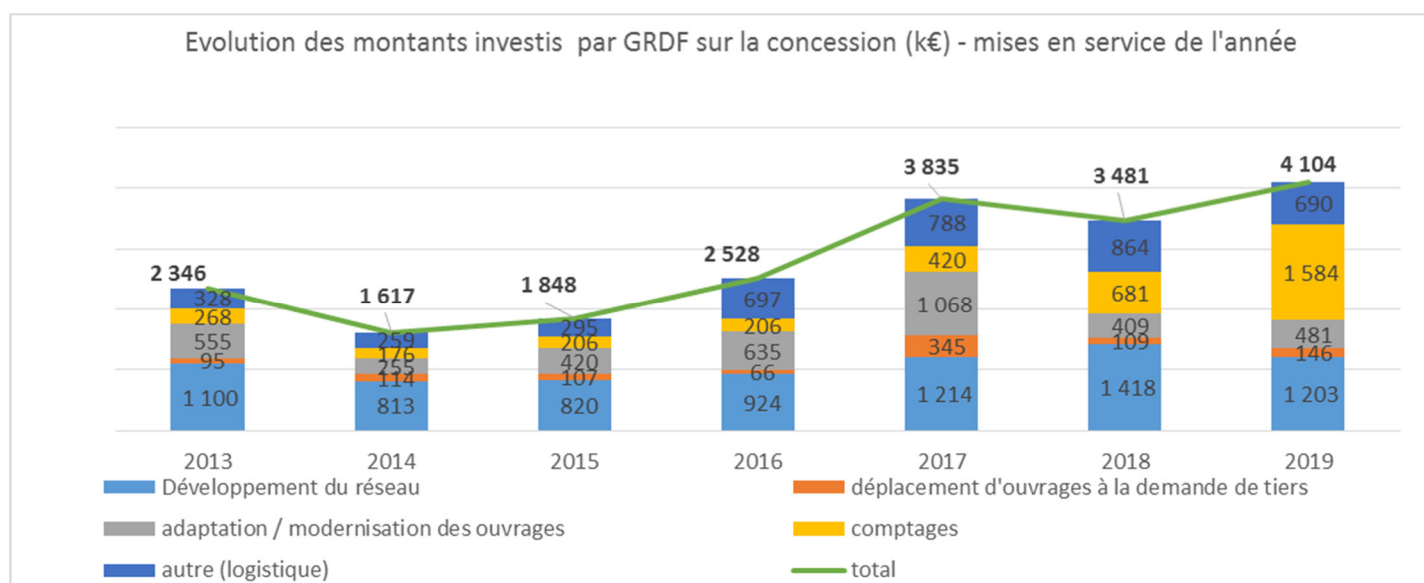


Répartition de l'ensemble des montants investis sur l'exercice 2019 et mis en service dans l'année - k€



Source : GRDF– données 2019 – travaux de mise en services

Evolution des montants investis par GRDF sur la concession (k€) - mises en service de l'année



Montants représentant la valeur totale des ouvrages mis en services - Source : GRDF – CRAC ex 2019

Les investissements sont en hausse de 18% (+623 000 euros) par rapport à 2018, mais cette hausse est largement **expliquée par la pose des compteurs communicants Gazpar**, imposés par la réglementation.

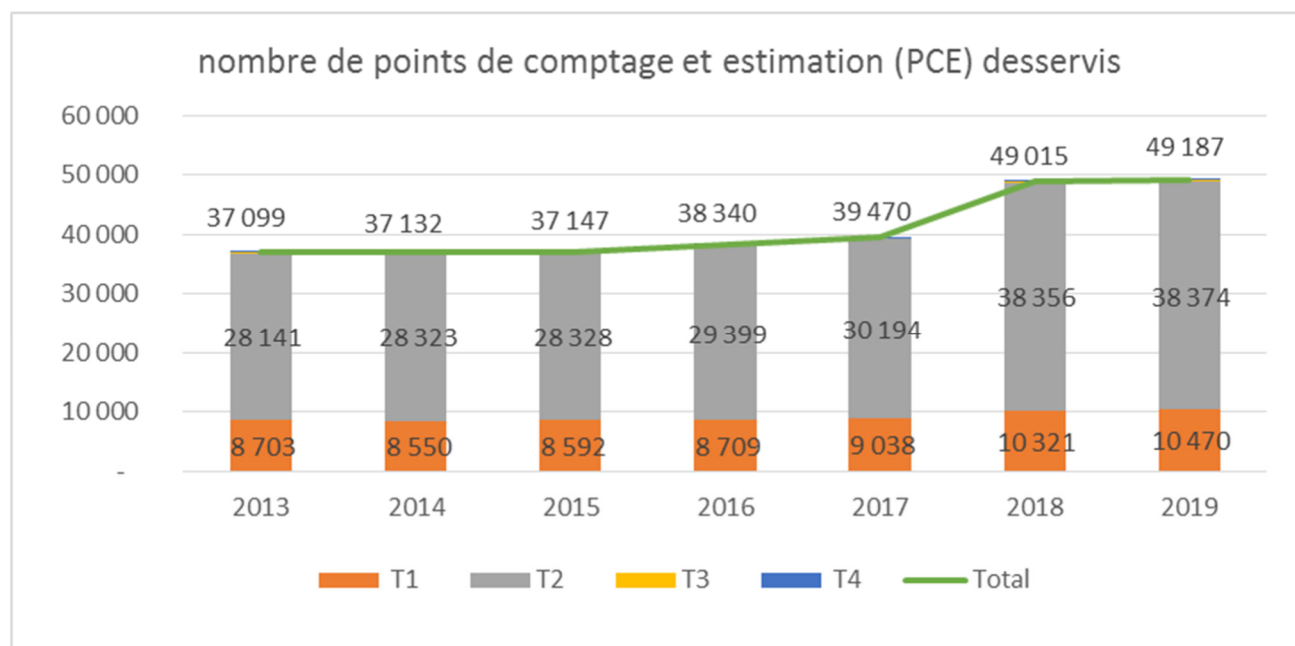
Ce niveau d'investissement ne doit pas occulter **la baisse des investissements pour le développement du réseau** ni celui consacré à la modernisation des ouvrages qui reste en deçà de certaines années.

Investissements en modernisation d'ouvrage les plus importants : rue Guillemot à Digoin ; rue du Champ de Foire à Cluny ; rue Charpentier à Châtenoy-le-Royal.

Investissements en développement de réseau les plus importants ; rue de la Cité Fleurie à Crêches-sur-Saône ; rue de la Gatosse à Saint-Léger-sur-Dheunes.

Investissements « autres » les plus importants : système informatique (477 k€) et la logistique (234 k€).

2- LES USAGERS



Source : GRDF – mission contrôle exercice 2019

Élément de définition :

PCE actifs, il s'agit d'une photo au 31 décembre du nombre de points de comptage en service au 31 décembre.

Alors que lorsque l'on parle du nombre de **clients**, on parle de tous les clients qui ont été identifiés tout au long de l'exercice.

Par exemple, un PCE qui a été mis en service en février et résilié en septembre compte pour 1 client mais 0 PCE actif (au 31 décembre)

Autre exemple : un PCE mis en service successivement pour deux clients différents dans la même année, et résilié à la fin du contrat du deuxième client (compte pour 2 clients mais 0 PCE actif au 31 décembre).

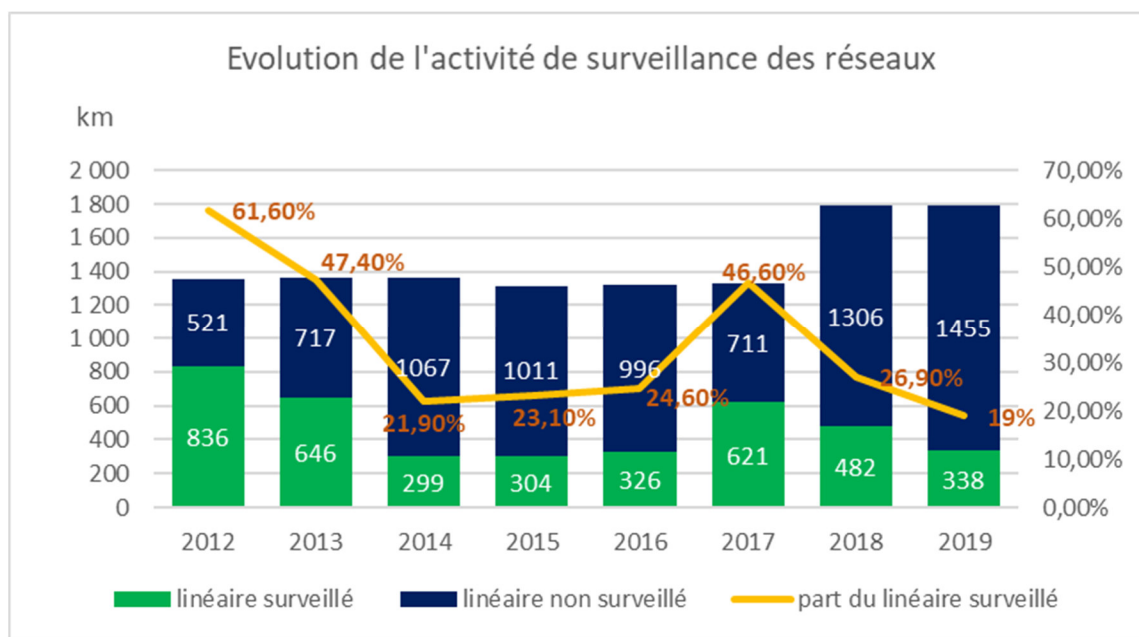
A- Surveillance des ouvrages concédés

La surveillance consiste à rechercher d'éventuelles fuites sur les réseaux et les branchements. Sont aussi contrôlés les coffrets gaz ainsi que les sites de stockage et tout autre équipement servant à la distribution de gaz.

La surveillance se fait soit avec des véhicules de surveillance et de recherche de fuites (VSR) soit à pied avec des détecteurs à main et contrôles visuels. Cette surveillance de la part de l'exploitant est menée en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.

En 2019, GRDF a surveillé 338 km de réseaux, dont :

- 315 km par VSR – soit 48 communes dont MÂCON (174km), CHATENOUY-LE-ROYAL (51,5km) et OUROUX-SUR-SAÔNE (23 km)
- 23 km à pied – soit 12 communes dont MÂCON (14 km) et SAINT-MARCEL (2,7 km)

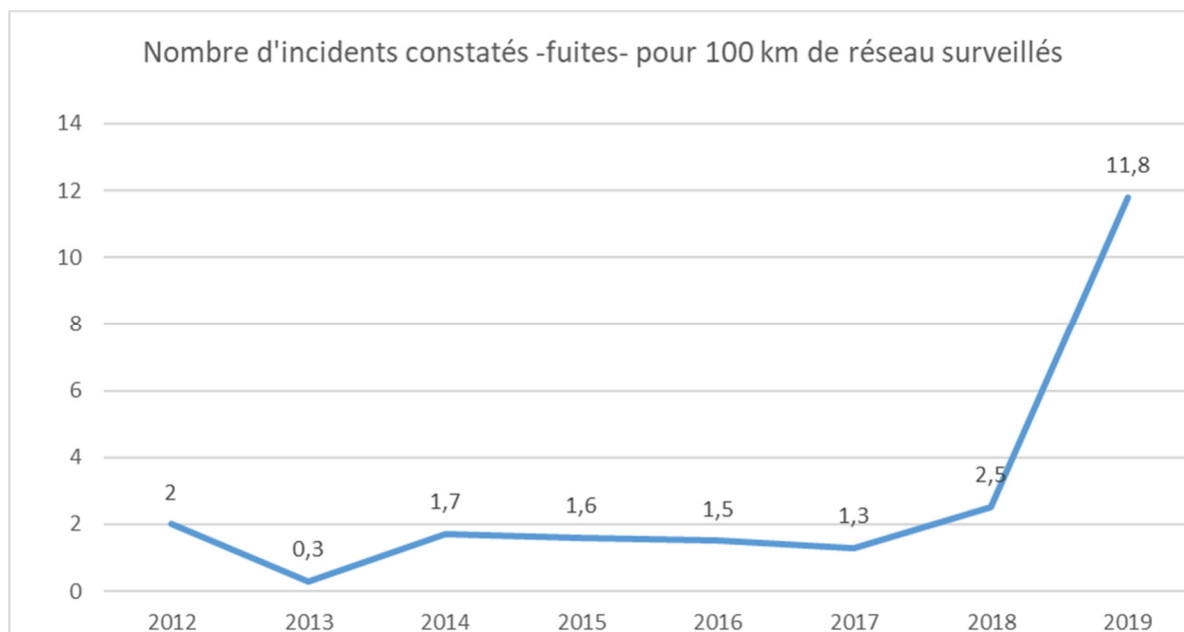


En 2019, l'activité de surveillance des réseaux organisée par GRDF a été menée sur 48 des 162 communes desservies en gaz. Elle a concerné 338 kilomètres de réseaux soit 19 % du linéaire de réseau inventorié, surveillance ainsi en forte baisse par rapport aux deux années précédentes.

Rappelons que l'obligation du concessionnaire porte sur une surveillance de la totalité du réseau tous les 4 ans.

Cette activité de surveillance a permis de détecter 40 fuites. Rapporté au linéaire de réseau surveillé, **le taux de fuite détecté dans le cadre de cette activité de surveillance des réseaux atteint 11,8 f/100 km, en nette hausse puisqu'il est multiplié par 5 par rapport à 2018 (2,5 f/ 100 km).**

Le concessionnaire devra s'expliquer sur ce constat. Est-il lié à la pose du compteur communicant qui a permis de constater diverses micro fuites ?

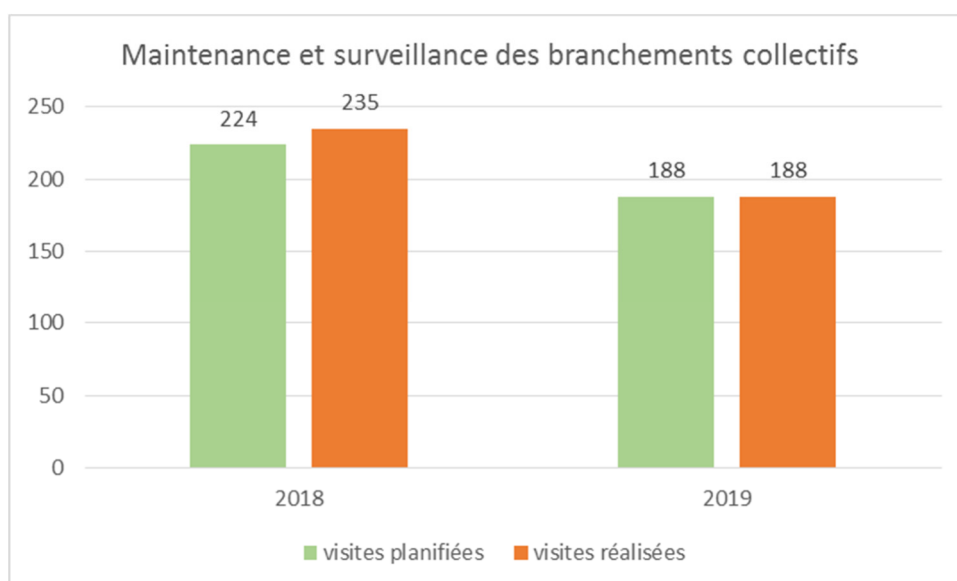


Source GRDF : fichier aleas exploitations

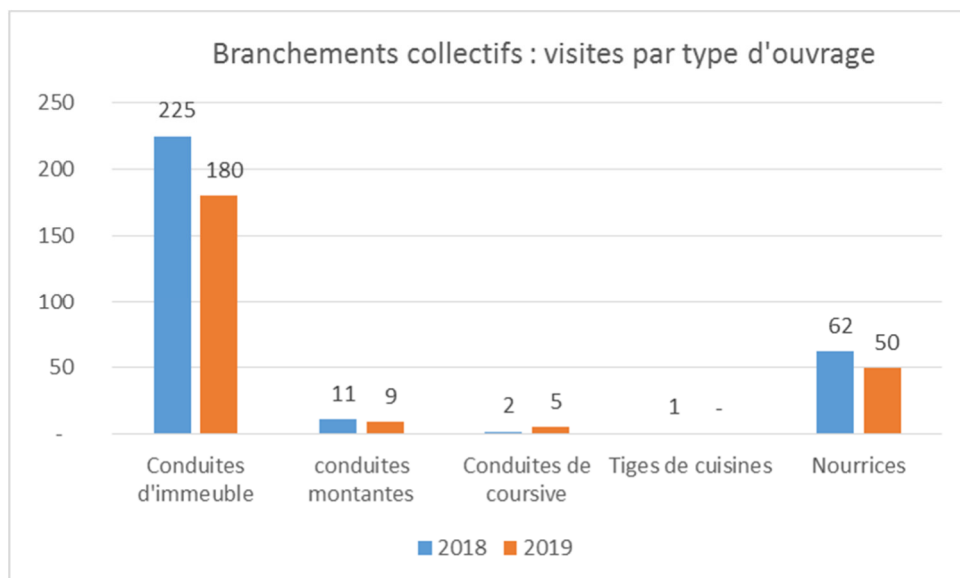
Rappelons que l'activité de surveillance des réseaux doit être observée sur le moyen terme (obligation de surveillance de l'intégralité des réseaux sur une période de 4 années), voire tous les ans pour certaines typologies de réseaux comme les aciers non protégés cathodiquement de façon active ou dans les douze mois s'agissant des canalisations nouvellement mises en service.

Soulignons également que le concessionnaire n'a pas été en mesure de rendre compte des dépenses d'entretien et de maintenance engagées sur l'exercice.

S'agissant de la surveillance et de la maintenance des autres ouvrages concédés, il est nécessaire de souligner **le refus du concessionnaire d'être transparent sur la répartition des actes de surveillance par identifiant d'ouvrage**, et ce, malgré la mise à disposition pour un certain nombre de catégories d'ouvrage d'états techniques par identifiant d'ouvrage. Un effort a toutefois été fait depuis 2018 pour préciser les actes de surveillance par type d'ouvrage, mais pas par identifiant.



Source : GRDF – fichier « maintenance visite des branchements collectifs » 2019



Source : GRDF – fichier « maintenance visite des branchements collectifs » 2019

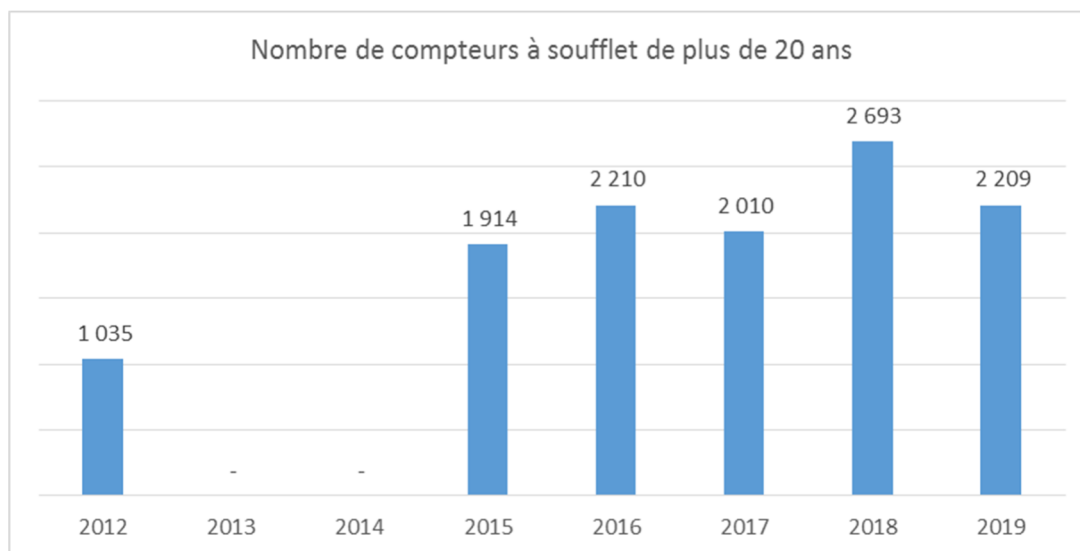
Notons que le taux de compteurs domestiques ayant dépassé leur durée de réétalonnage (plus de 20 ans) est de 4,5% (2 209 sur 49 045).

Le déploiement du programme Gazpar permettra de gommer ce constat.















20 365 compteurs communicants et 101 concentrateurs sont installés en Saône et Loire fin 2019

Cette donnée est issue du CRAC GRDF. Le SYDESL regrette de ne pas avoir reçu les données demandées dans le cadre du contrôle sur le compteur communicant (inventaire, déploiement et localisation).

Evolution du nombre de compteurs « domestiques » (à soufflet) et « industriels » ayant dépassé leur durée de réétalonnage.



Source : GRDF – inventaire des compteurs ex 2019

	Niveau d'appréciation...		
	... de la fréquence de surveillance	... des résultats de la surveillance	
Canalisations de distribution			- un volume de fuites confirmées maîtrisé (267 dont 19 avec incendie ou explosions) - refus de transparence sur les caractéristiques des ouvrages concernés
Robinets de réseaux			Fréquence de surveillance <u>globale</u> correcte - nécessité d'une lecture ouvrage par ouvrage refusée par GRDF - pas de lecture sur les résultats (en dehors des fuites) - pas de fuites identifiées
Protection cathodique des réseaux acier			Pas de lecture sur le niveau de surveillance et les résultats des mesures
Ouvrages de la protection cathodique active			Fréquence de surveillance correcte - bon niveau de lecture des résultats
Ouvrages de raccordement (branchements/OCI)			Refus de communiquer à la maille ouvrage (adresse) peu de fuites décelées
Postes de détente (GRDF)			Fréquence de surveillance <u>globale</u> correcte Nécessité d'une lecture ouvrage par ouvrage refusée par GRDF Pas de lecture sur les résultats de la surveillance
Compteurs (Vérification Périodique de l'Etalonnage)			Bonne appréciation de l'activité de maintenance Un retard sur la vérification des compteurs "domestiques" qui s'accroît

B- Incidents d'exploitation

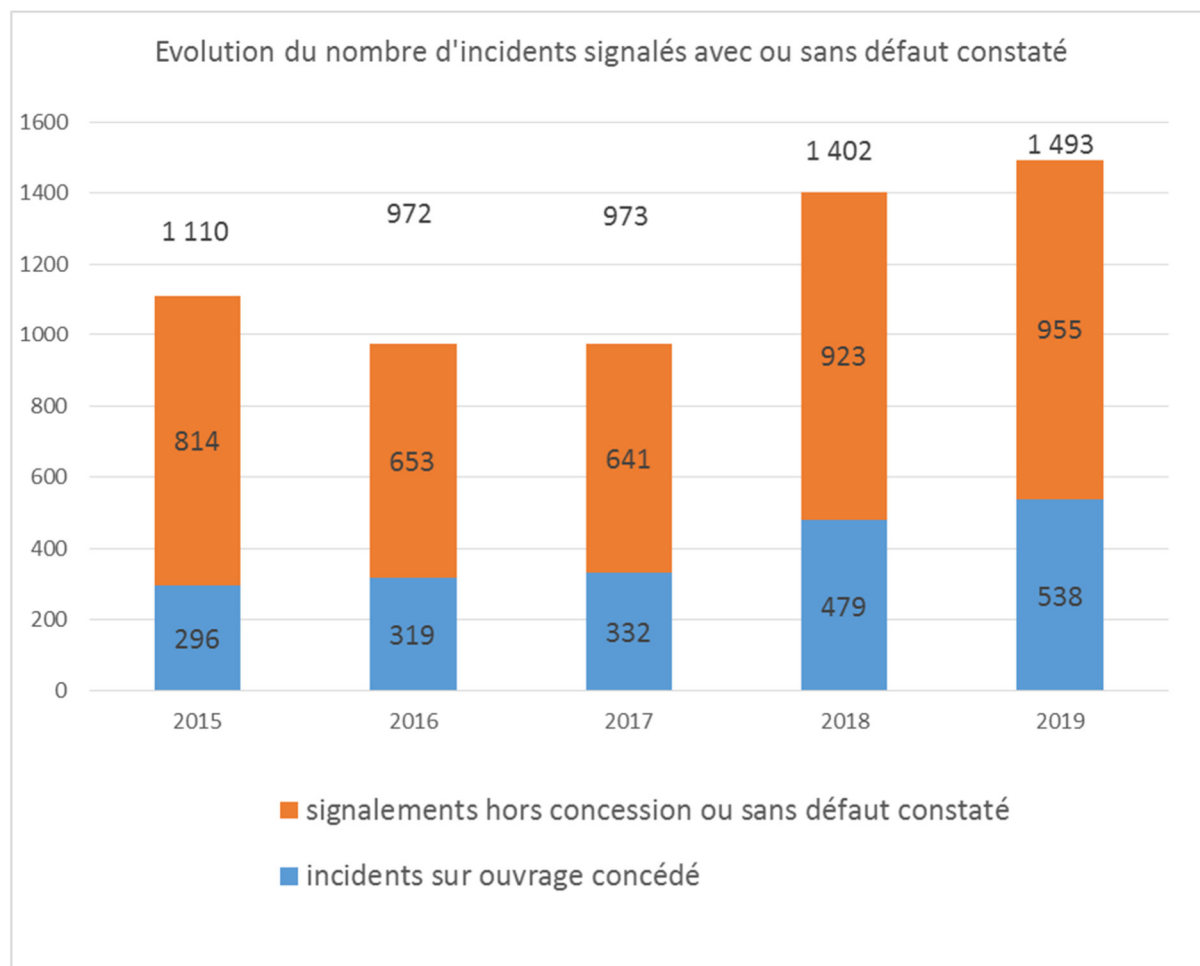
1 Les incidents signalés

Les incidents sur le réseau public de gaz sont signalés par des appels extérieurs (usagers, tous publics, secours...) et internes (agents du concessionnaire). Ces appels génèrent des bons d'incidents pour les interventions, facilitant ainsi leur traçabilité.

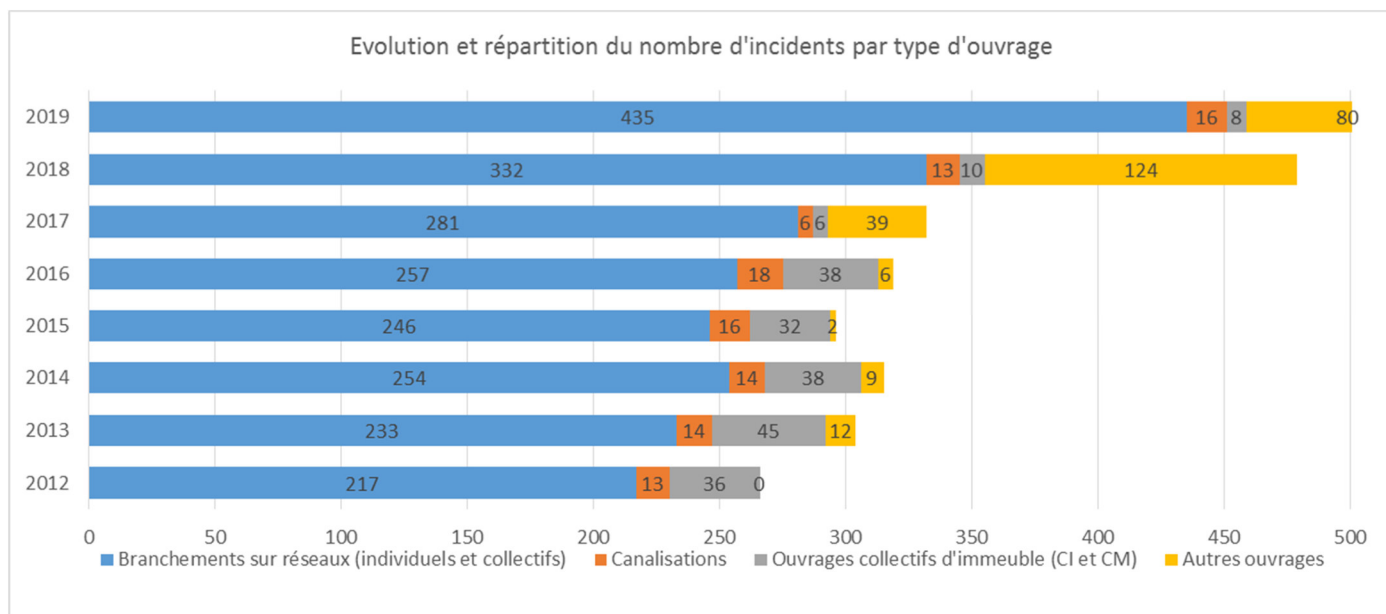
Pour 2019, le nombre de bons **d'incidents avérés** pour l'ensemble des concessions gaz naturel est en hausse de 12% pour atteindre **538** contre 479 en 2018.

Cette hausse mérite une explication de la part du concessionnaire.

La concession enregistre 1,12 incident pour 100 points de livraisons actifs desservis en 2019, contre 1 en 2018.



56 bons d'incidents ont été générés suite à une intervention humaine (dommages aux ouvrages). 18 bons concernaient des travaux de tiers.



Source : GRDF– fichier « aléas d'exploitation –signalement incidents » 2019

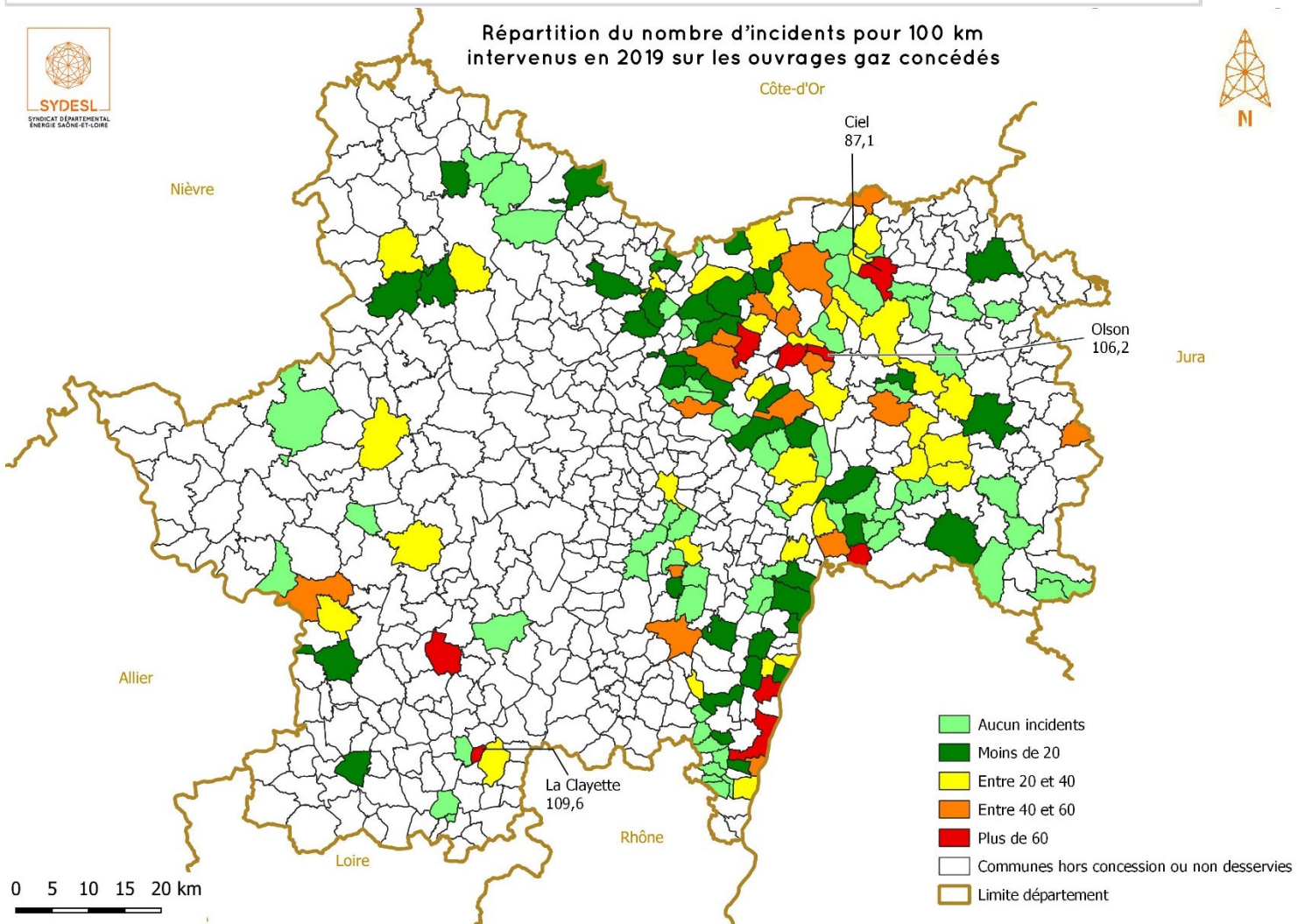
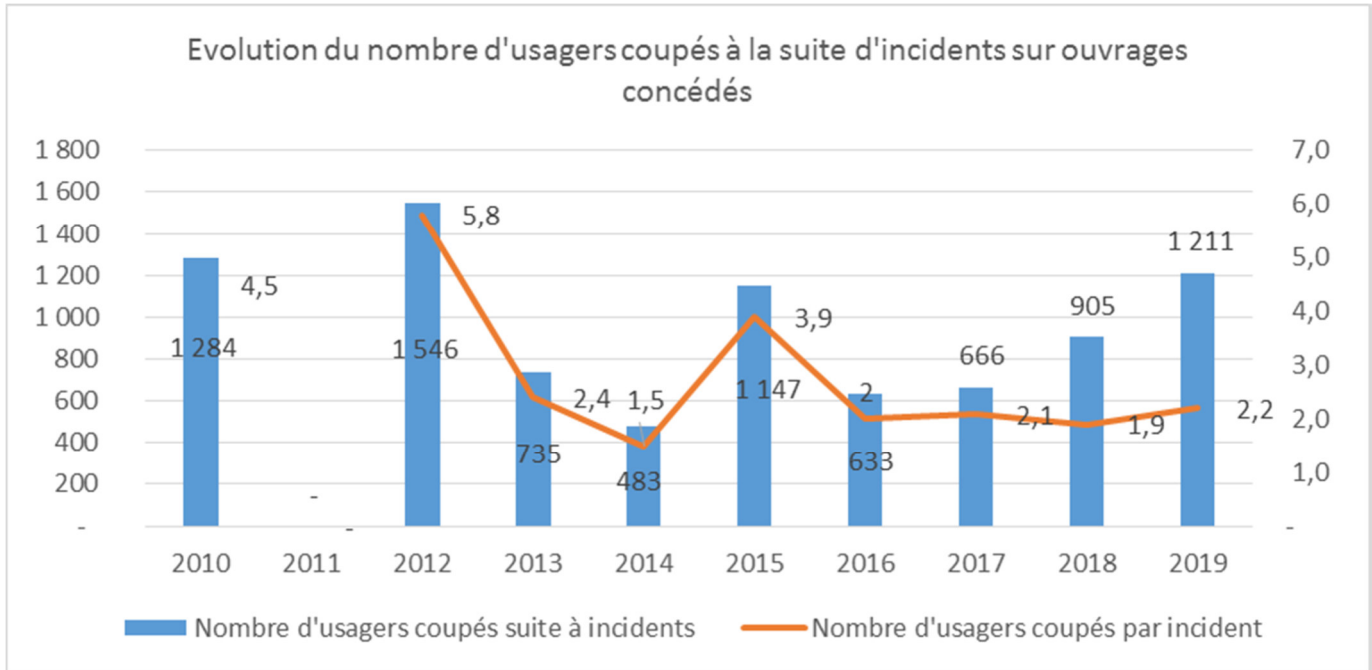
La survenue de ces incidents a eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz chez 1 211 usagers, chiffre en nette hausse par rapport à 2018 (905 usagers coupés).

Notons que 3 dommages lors **de travaux de tiers sur canalisation** :

- Le 22/01/19 située sur la commune de Thurey est responsable de l'interruption de gaz chez 499 usagers.
- Le 17/06/19 située sur la commune de Dracy-le-Fort est responsable de l'interruption de gaz chez 80 usagers.
- Le 18/12/19 située sur la commune de Saint-Cyr est responsable de l'interruption de gaz chez 82 usagers.

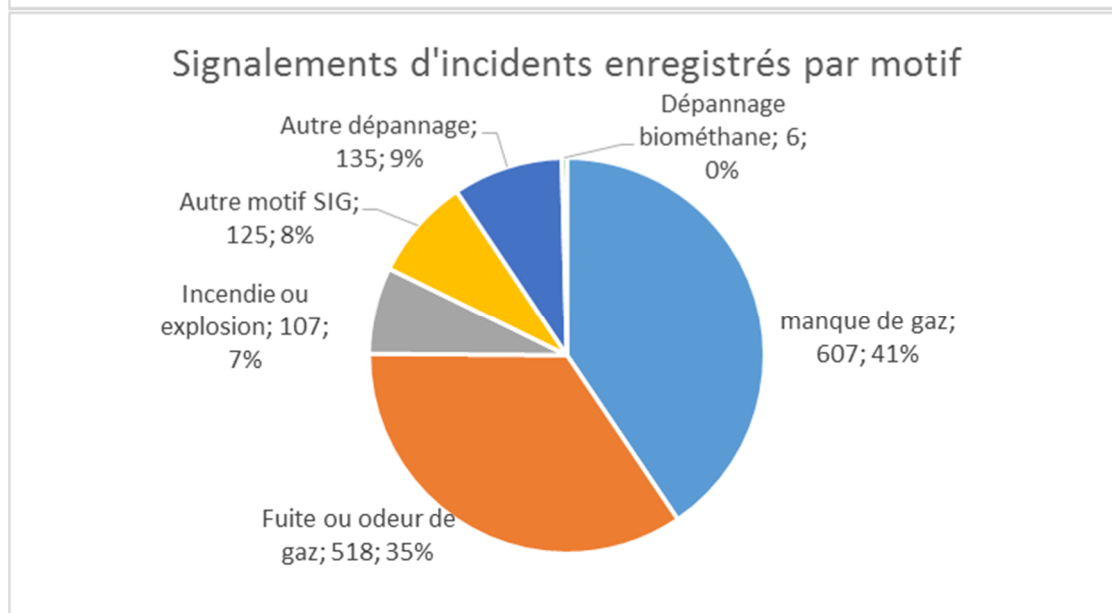
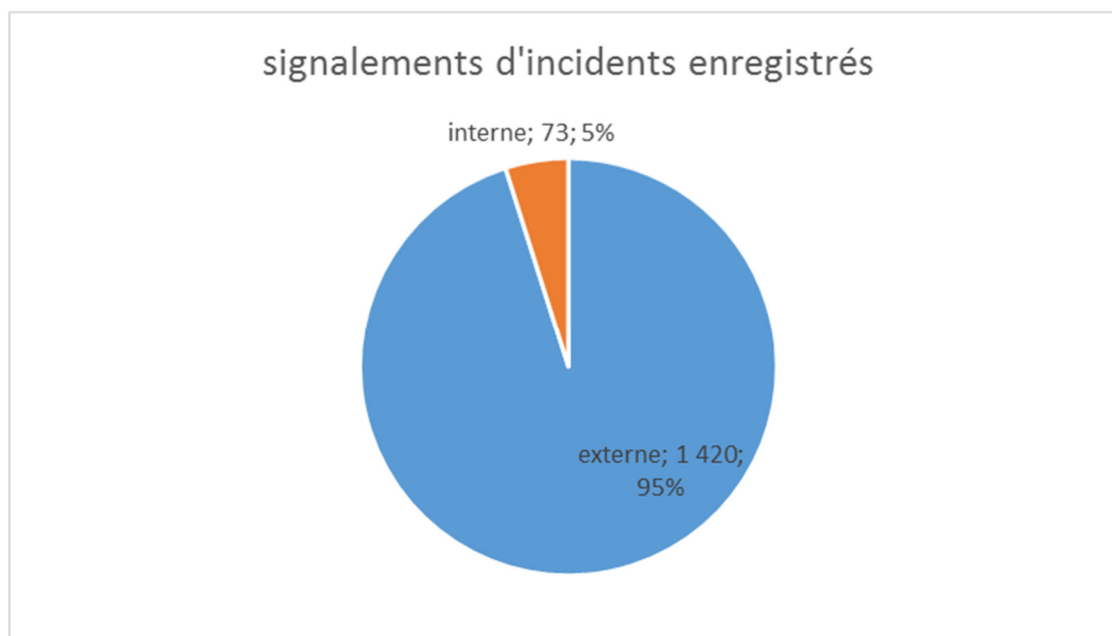
Notons qu'un dommage lors **de travaux de tiers sur branchement individuel** :

Le 17/06/19 située sur la commune de Dracy-le-Fort est responsable de l'interruption de gaz chez 80 usagers.



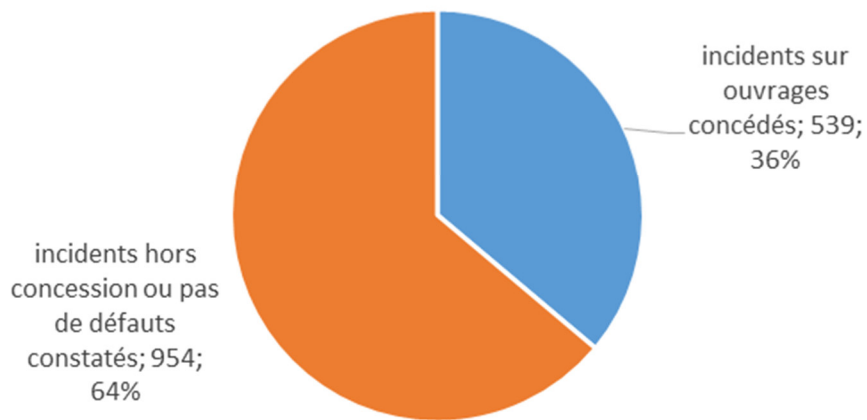
Source : GRDF – fichier « aléas d'exploitation – signalement incidents » 2019

1 493 évènements ont été signalés et enregistrés par GRDF en 2019. 4,6% sont signalés « en interne », par les agents des services de GRDF. 95,4% viennent de signalements externes.



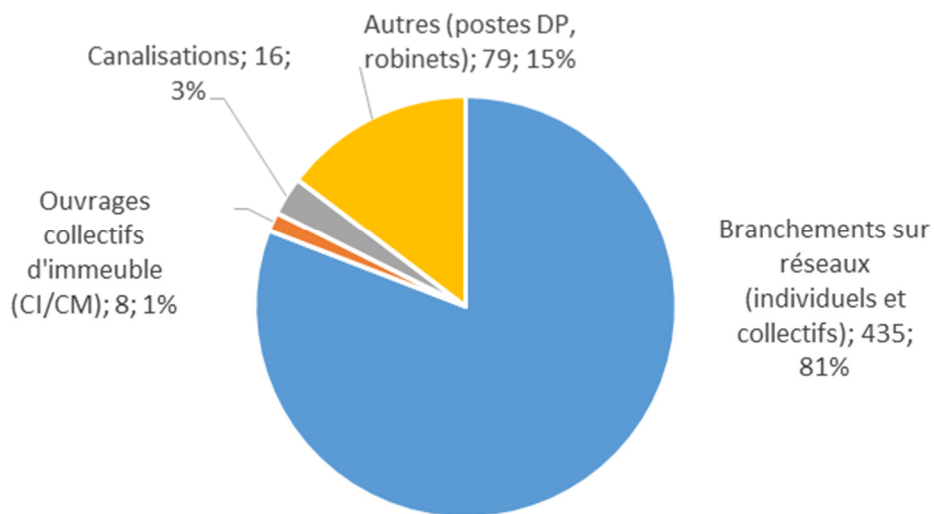
Parmi les 1 493 signalements, **539 (36%)** ont concerné les ouvrages concédés en 2019.

Incidents sur ouvrages concédés

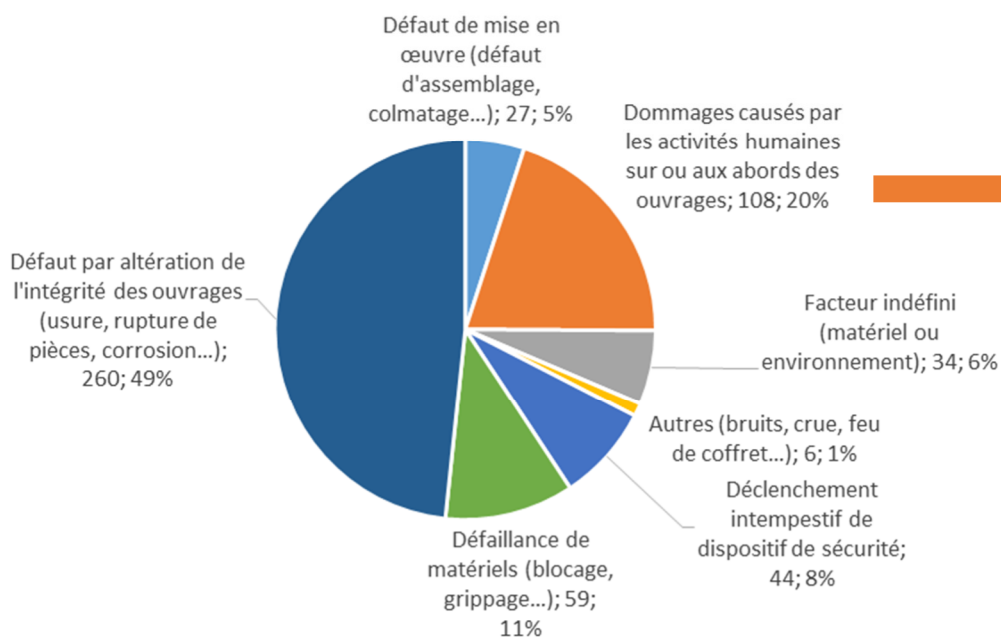


Les branchements constituent les sièges d'incidents les plus nombreux (80%).

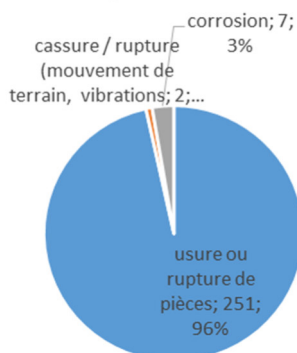
Incidents par type d'ouvrage concédé



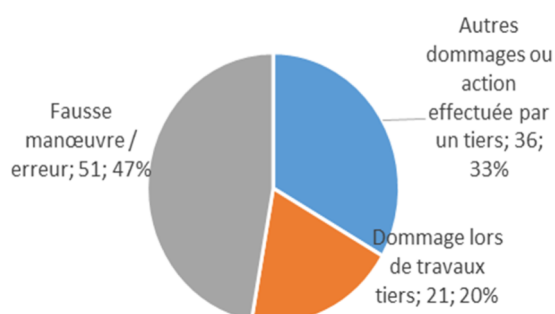
Typologie des causes d'incidents survenus sur les ouvrages concédés à GRDF en 2019



Incidents induits par l'altération de l'intégrité des ouvrages en 2019

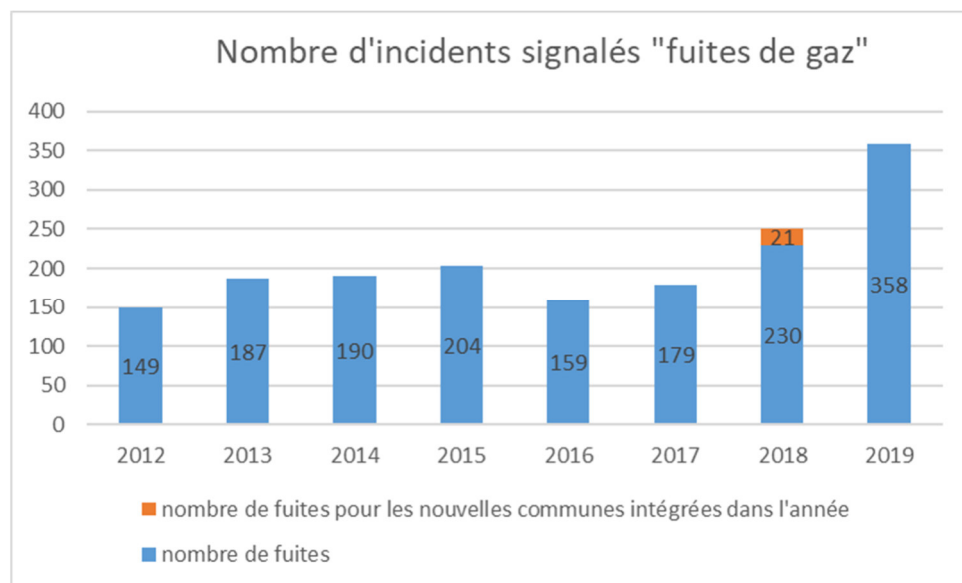


Domages causés par les activités humaines en 2019



Les causes à l'origine de ces incidents suggèrent des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usures, de ruptures et de blocages (49%) ; **causes suggérant des phénomènes de vétusté des matériels ou une utilisation au-delà de leurs limites normales.**

2 Les fuites

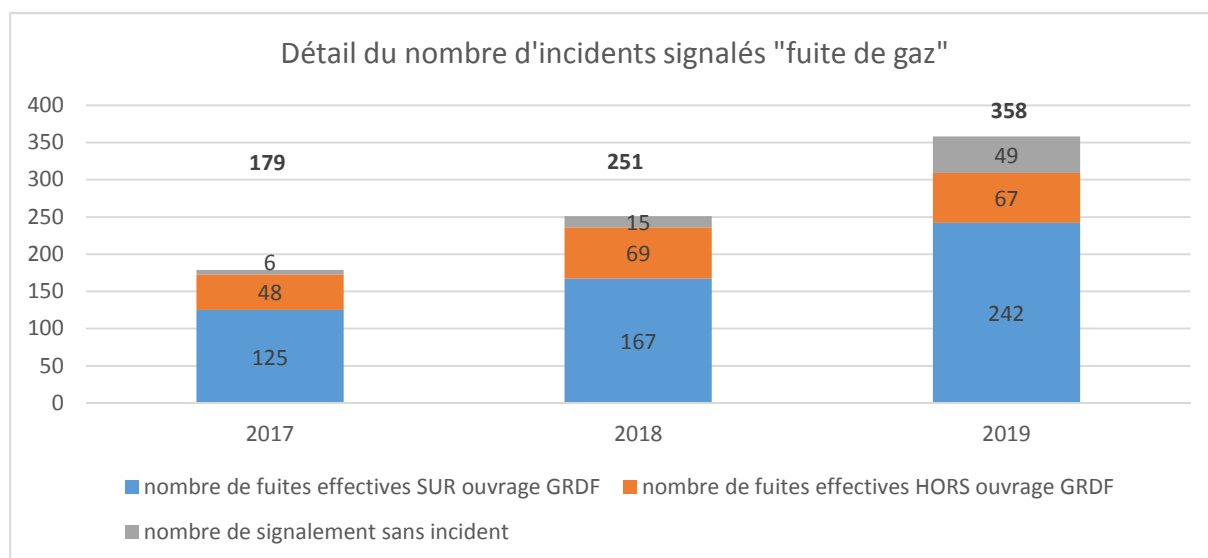


Source : GRDF - fichier « aléas d'équipements »

Le nombre de signalements de fuites a augmenté de près de 44% entre 2018 et 2019 (+109 fuites) alors que le périmètre de la concession est inchangé.

Le concessionnaire explique cette hausse par la pose du compteur GAZPAR qui permet de révéler certaines micro fuites au niveau des branchements.

Il est toutefois important de distinguer, parmi les signalements, les incidents effectifs, sur ouvrages GRDF, et les signalements qui n'ont finalement donné lieu à aucun incident.



Source : GRDF - fichier « aléas d'équipements »

Dans le graphique précédent, nous pouvons retenir 2 constats :

- La hausse importante (+75) du nombre de fuites effectives sur ouvrages GRDF
- La hausse importante du nombre de signalements sans incidents.

Le concessionnaire apporte une explication dans le CRAC 2019 page 38 : « L'augmentation du nombre de fuites constatées entre 2018 et 2019 est principalement due au déploiement des compteurs communicants. En effet, les interventions réalisées conduisent les techniciens à détecter des microfuites, antérieures ou consécutives à la pose du nouveau compteur. »

Ce constat renforce l'analyse précédente relative à la vétusté du matériel.

Le SYDESL a ainsi demandé des éléments de détail complémentaires sur le nombre de fuites constatées lors de la pose des nouveaux compteurs.

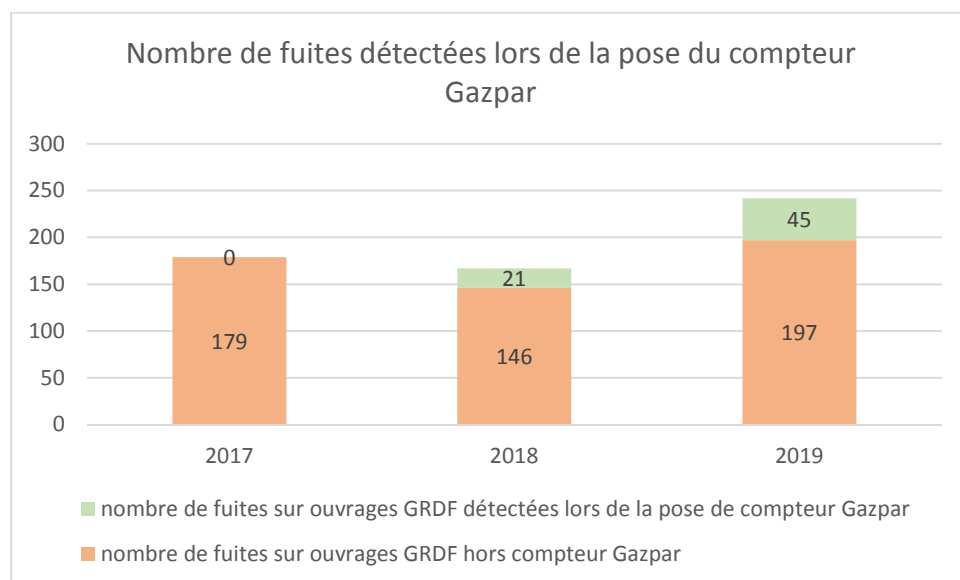
GRDF a apporté la réponse suivante :

« Sur votre concession, le nombre de fuites identifiées comme étant liées à une pose de compteur communicant est de 46 en 2019 (dont 45 sur des ouvrages exploités par GRDF). Il était de 21 en 2018 et il n'y en avait pas en 2017.

Par ailleurs, au niveau national, nous avons constaté une augmentation sensible du nombre d'appels pour fuite et odeur de gaz au premier semestre 2019 (par rapport aux années précédentes), et en particulier sur les mois de janvier et février, que l'on peut attribuer à l'impact de l'accident survenu rue de Trévis à Paris le 12 janvier 2019. En effet, par son retentissement médiatique, cet accident a certainement induit une plus grande sensibilité au gaz de la population, ce qui a permis l'identification de fuites qui ne nous avaient pas été signalées auparavant. »

Le second paragraphe de cette réponse pourrait être une explication à la hausse constatée du nombre de signalements sans incident (graphique précédent).

Toutefois, il est nécessaire de mesurer l'impact des fuites constatées lors de la pose du nouveau compteur, sur le nombre total constaté.

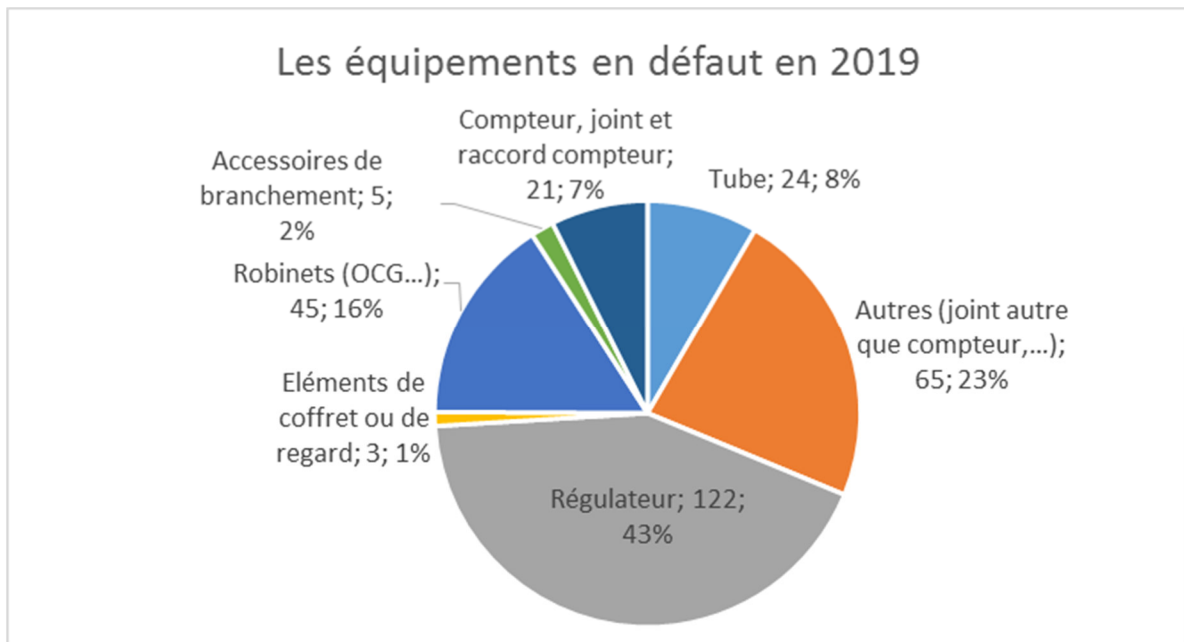


Source : GRDF – Réponse par mail à la demande de complément d'information

A la lecture de ce graphique, nous constatons que la hausse du nombre de fuites détectées lors de la pose de Gazpar n'explique pas en totalité la hausse du nombre de fuites détectées.

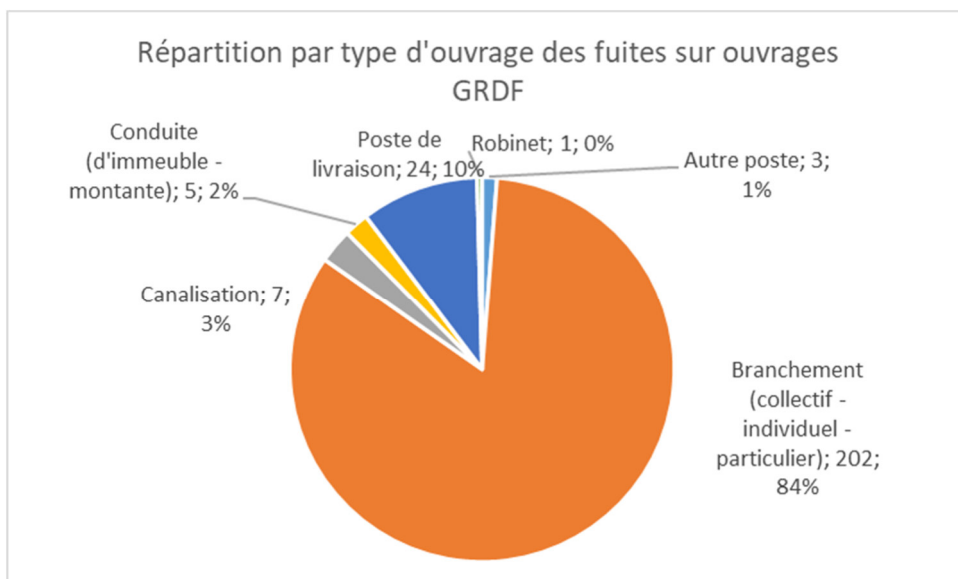
146 fuites hors Gazpar ont été traitées en 2018, contre 197 en 2019. Soit une augmentation de 35%.

3 Les incidents par type d'équipement



Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure. L'analyse des équipements en défaut met clairement en avant une plus grande **fragilité des régulateurs** de pression qui équipent les branchements puisqu'ils constituent près de 50% des équipements en défaut au titre de l'exercice 2019.

Le positionnement hors des bâtis des branchements limite les conséquences éventuelles d'échappement du gaz. Néanmoins le fait que ces ouvrages soient le principal siège des incidents est de nature à motiver **la nécessité de disposer d'un inventaire technique précis des branchements individuels**.



Les branchements sont les ouvrages les plus touchés par les fuites de gaz, dont plus de la moitié (107 sur 202) concernent les régulateurs.

Bilan :

- **Une hausse importante du nombre d'incidents (+ 12% à périmètre constant) ;**
- **Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure (principalement les régulateurs) ;**
- **Enjeu sur la localisation des parties actives des branchements (hors bâti) ;**
- **Intérêt de disposer d'un inventaire des branchements individuels.**

C- Livraison de gaz et services aux usagers

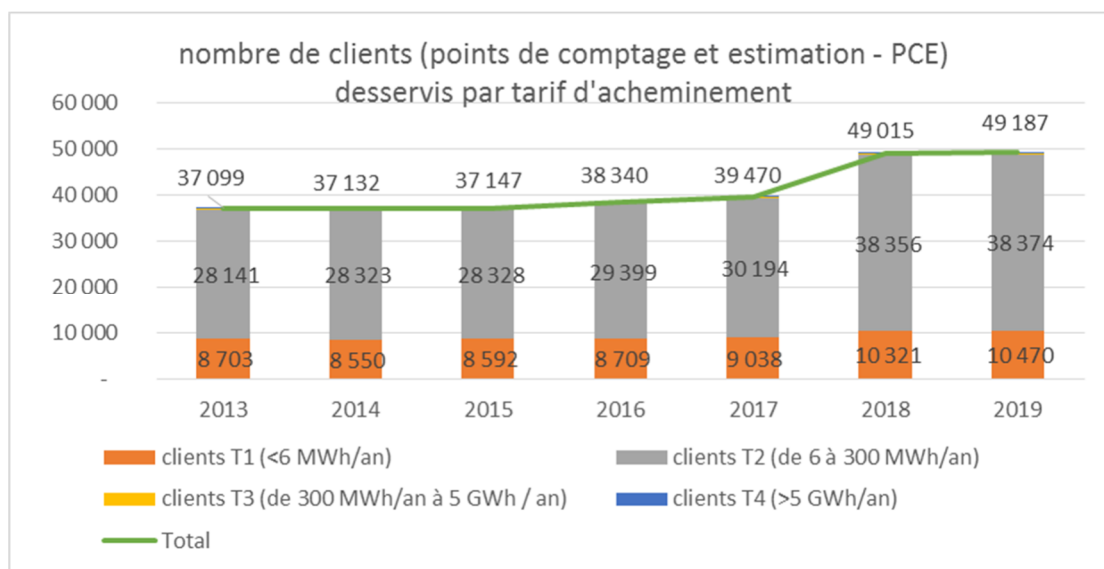
Il n'est pas possible d'obtenir des fournisseurs des informations sur leurs ventes (considérées comme commercialement sensibles –ICS-) car en dehors du périmètre du contrôle de la distribution de gaz des concessions.

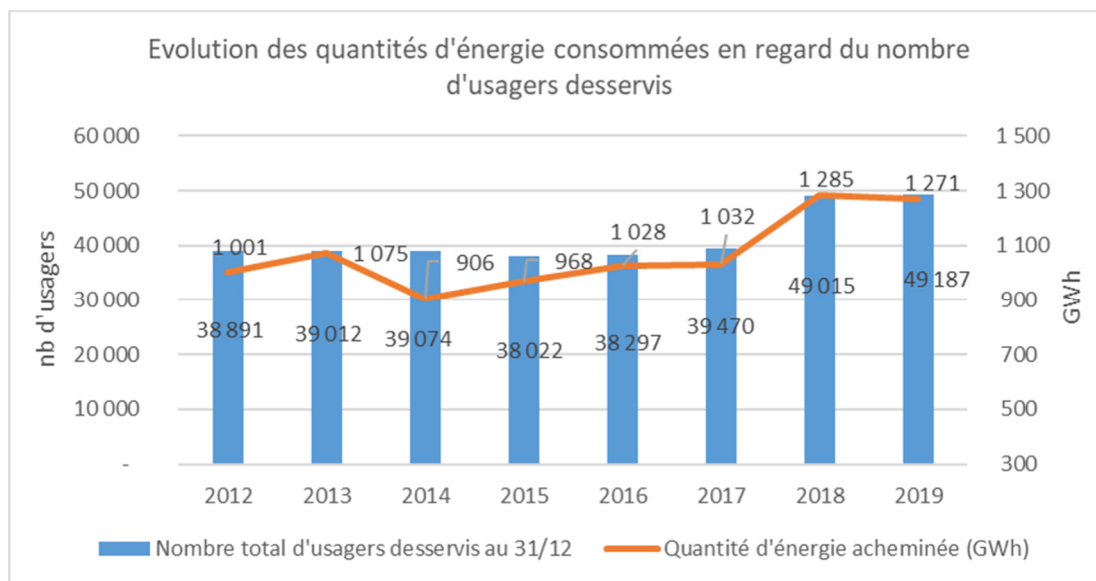
Seule la quantité d'énergie acheminée par le distributeur est communiquée pour le contrôle.

A fin 2019, 49 187 clients (ou points de comptages et estimation - PCE) consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé contre 49 015 au terme de l'exercice 2018, soit une hausse de 0,1% sur la période 2018-2019.

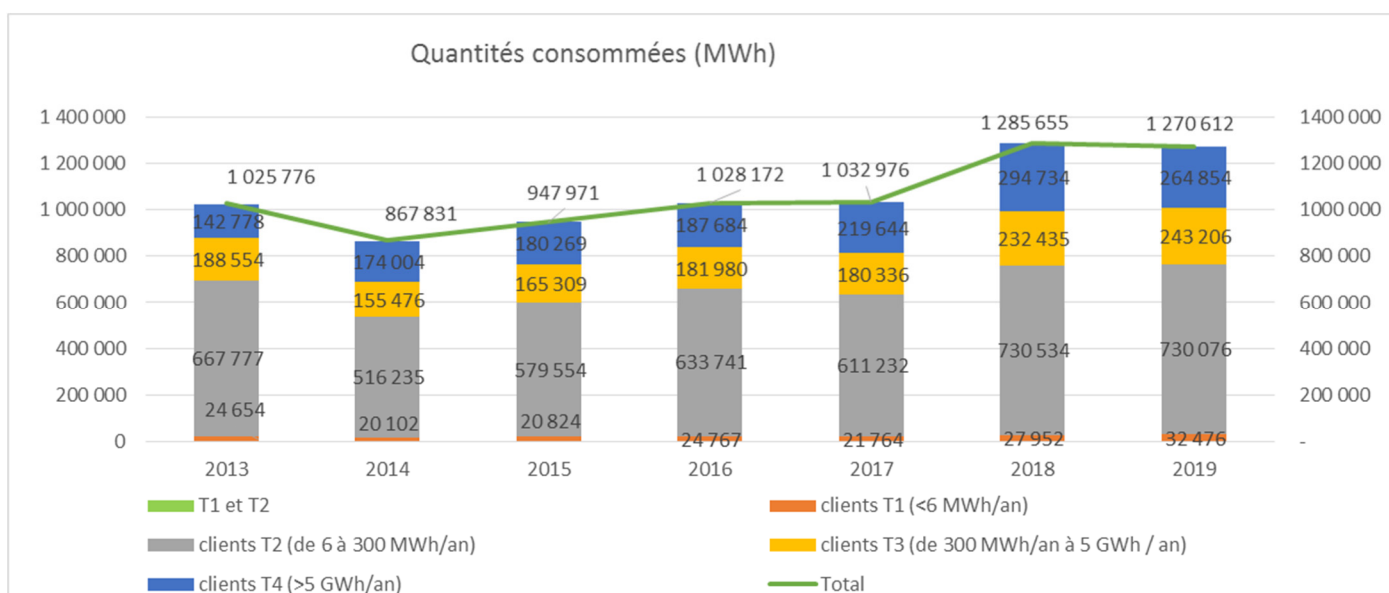
Les quantités de gaz naturel acheminées se sont établies à 1 271 GWh, hors correction des effets du climat, contre 1 285 en 2017.

Evolution des quantités d'énergie consommées en regard du nombre de clients desservis entre 2012 et 2019





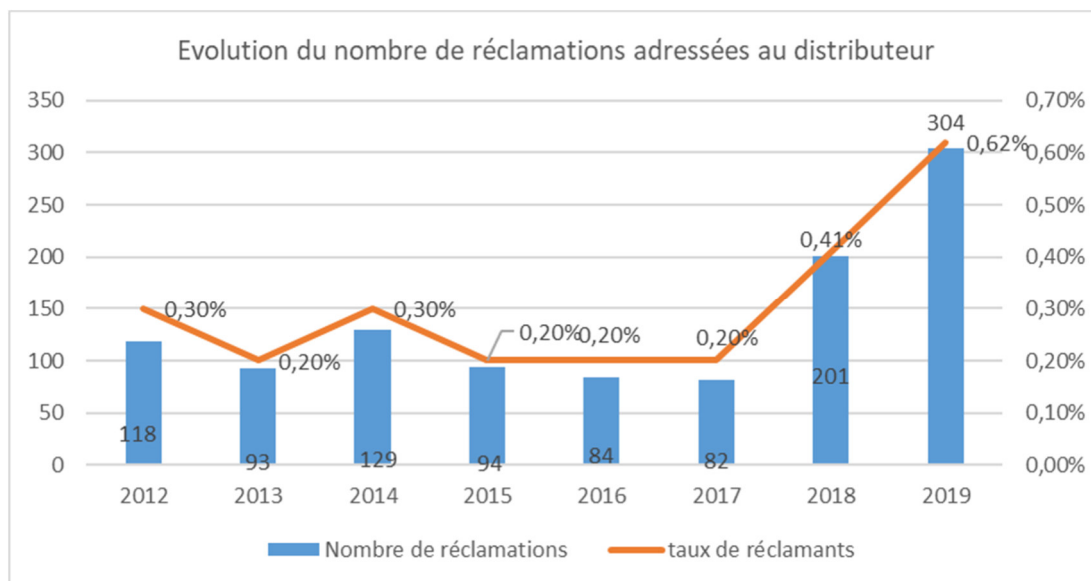
Source : GRDF – mission contrôle ex 2019 – données clientèles



Source : GRDF – mission contrôle ex 2019

D'après les données remises par GRDF, les clients T1 et T2, qui représentent 99% des usagers, ne représentent que 60% des consommations. Inversement, les clients T3 (0,7% des usagers) comptent 19% des consommations.

La consommation des clients T1 et T3 est la seule à avoir augmenté. Les autres catégories de clients T2 et T4 ont vu leur consommation baisser.



Source : GRDF – fichier réclamations- ex 2019

S'agissant de l'analyse de l'évolution du volume de réclamations notons **une hausse importante** de celui-ci (+ 103 réclamations) entre 2018 et 2019 alors que nous sommes à périmètre constant.

Ce constat est dressé pour la 2^{ème} année consécutive.

Ces réclamations ont été émises à parts égales entre les fournisseurs et les clients.

GRDF explique cette évolution par **l'apparition de réclamations liées au déploiement des compteurs Gazpar** et, de manière générale, à l'augmentation des réclamations pour données de comptage.

« Certains index non publiés sont le fait d'anomalies dans les systèmes d'information de GRDF et de contrôles de cohérence de données. Ces contrôles cherchent à ne pas propager de données erronées, mais retardent la mise à disposition des données clients à leurs fournisseurs. Les délais de résolution de ces anomalies pouvant être parfois significatifs, cette situation se caractérise également par des répétitions de réclamations par les fournisseurs. » (CRAC GRDF 2019 p32)

Les réponses aux réclamations doivent être apportées par GRDF dans les délais :

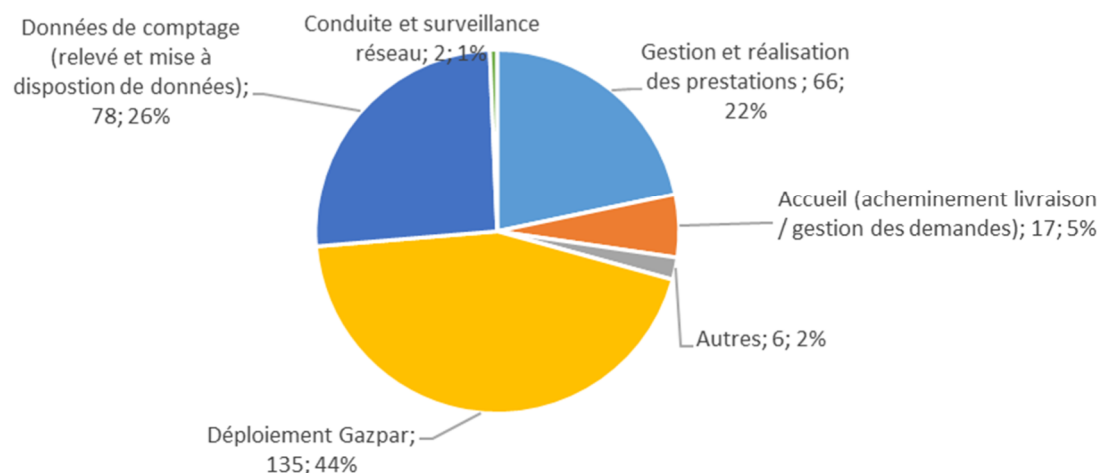
- 15 jours pour les réclamations fournisseur : 93% des réclamations le respectent
- 30 jours pour les réclamations clients : 94% des réclamations le respectent.

Les délais de réactivité sont globalement respectés. Toutefois cet indicateur connaît une dégradation en 2019, alors que les années précédentes, il atteignait quasiment 100%.

Il s'agit là d'un point de vigilance à surveiller.

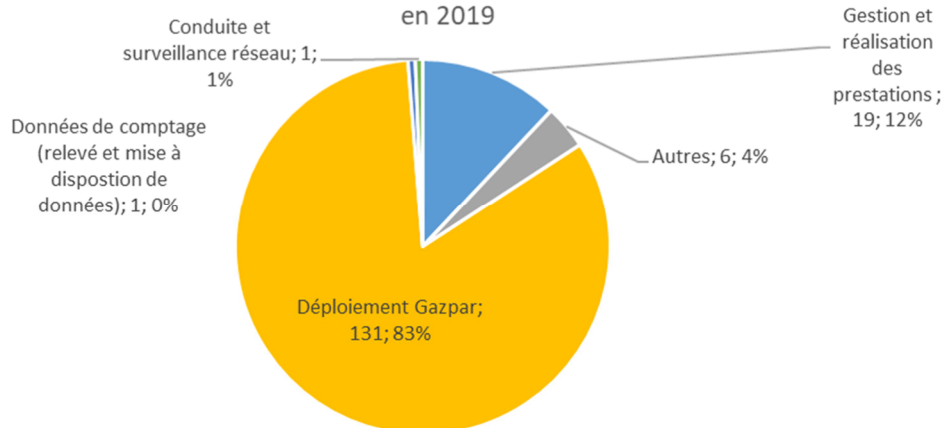
Enfin, rappelons la difficulté que le concessionnaire éprouve à extraire les statistiques associées à de multiples aspects caractéristiques du service aux usagers et notamment s'agissant de la qualité des statistiques associées aux prestations récurrentes (actes réalisés et recettes associées) telles que les locations de compteurs ou de détenteurs (prestations représentant une part significative des recettes perçues par GRDF en dehors de l'acheminement).

Répartition des réclamations adressées au distributeur en 2019

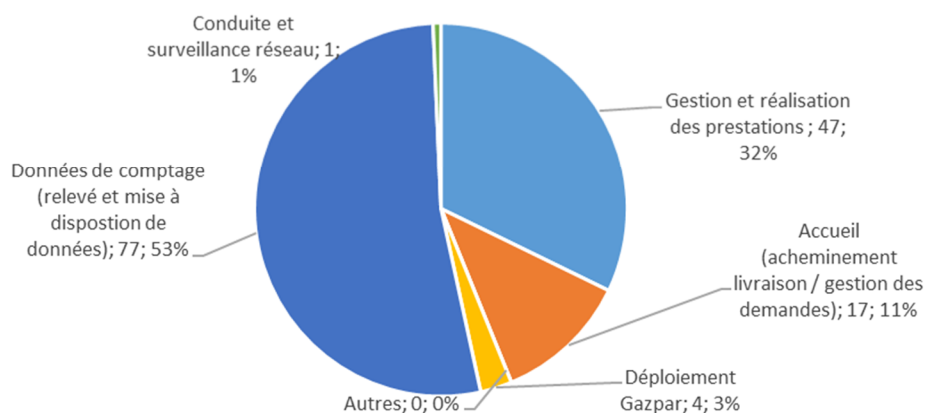


Source : GRDF – fichier réclamations 2019

Répartition des réclamations adressées au distributeur par LES CLIENTS en 2019



Répartition des réclamations adressées au distributeur par LES FOURNISSEURS en 2019



3-LE PATRIMOINE – analyse comptable et financière

Le patrimoine des concessions sur le périmètre du SYDESL comprend l'ensemble des éléments concourant à la distribution du gaz, des postes de détente jusqu'aux compteurs situés, généralement, en limite de propriété. Il s'agit des ouvrages de détente, des réseaux, des branchements, conduites montantes et des ouvrages divers.

A – La valeur brute d'actif

A l'échelle des 161 communes desservies en gaz naturel, la valeur d'acquisition des biens concédés s'élève à 113 124 k€ - dont 96% sur le périmètre « historique » -, en hausse de 1,2% par rapport à l'exercice précédent en raison essentiellement de l'intégration de 42 communes comme évoqué en introduction du document.

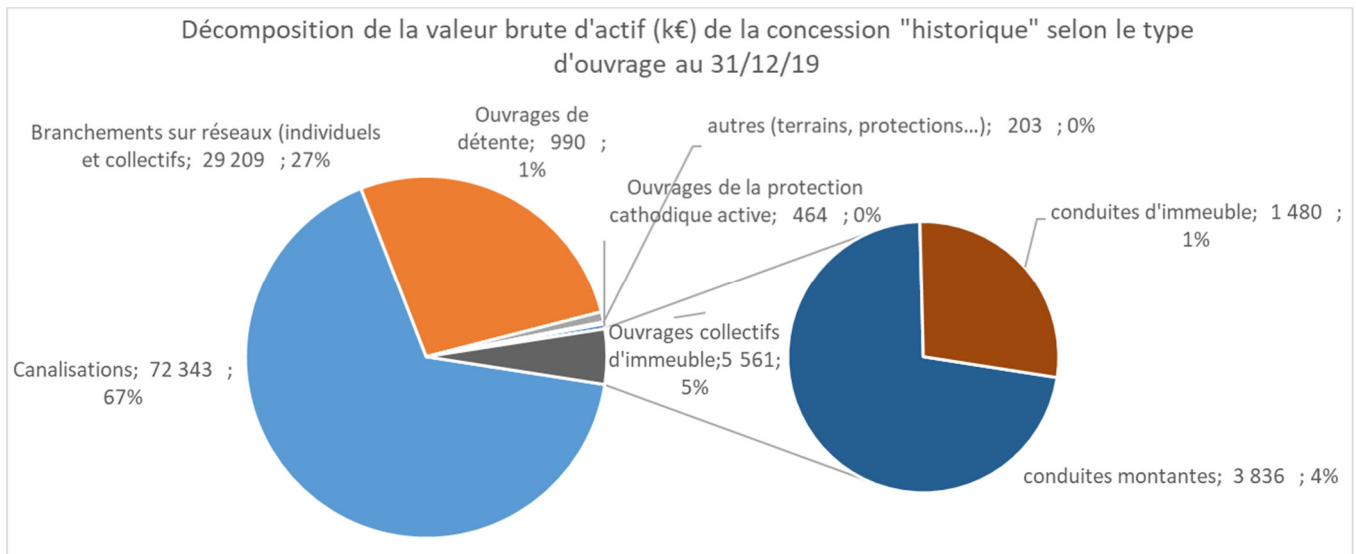
Le patrimoine concédé **est amorti à près de 42%**, soit 46 878 k€ (valeur initiale moins valeur nette comptable des ouvrages concédés).

En 2016, la publication du décret n°2016-495 du 21 avril 2016¹ est venue préciser le contenu que le concessionnaire doit faire figurer à minima dans les comptes rendus annuels d'activité qu'il transmet aux autorités concédantes sur son périmètre de desserte exclusive (concessions « historiques »). **Ces dispositions ont notamment conduit le concessionnaire à établir :**

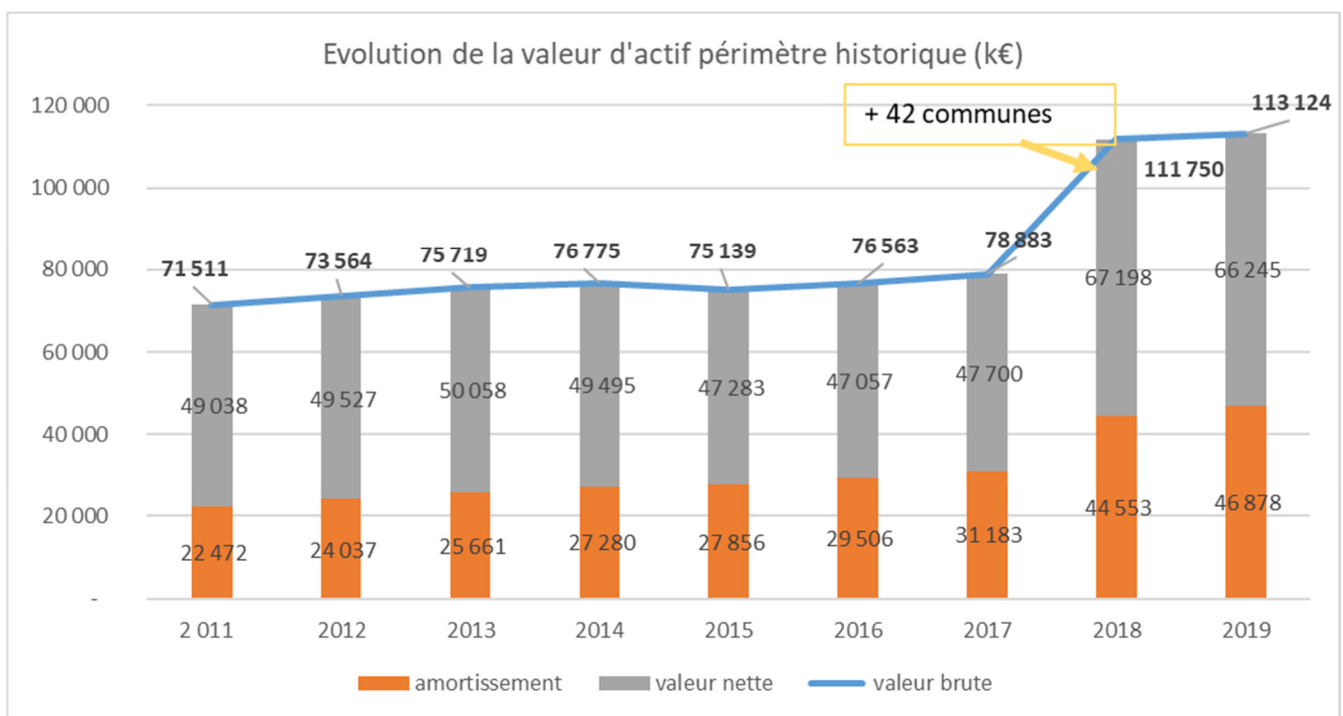
- **Un inventaire économique des ouvrages :**
 - **Distinguant les biens de retour des biens de reprise.** A défaut de définitions contractuelles sur les régimes associés aux biens en concession, le concessionnaire a procédé nationalement à une dissociation entre « biens concédés » et « autres biens ».
 - **Précisant leur origine de financement ainsi que la distinction entre biens de 1^{er} établissement et biens renouvelés.**
 - **Précisant leur valeur nette réévaluée (estimation de la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD fixé par la CRE).**
- **Un compte de régulation (dit « compte d'exploitation ») permettant d'estimer le niveau de participation des concessions du SYDESL à la péréquation tarifaire ; ceci par transposition des principes de fixation du tarif ATRD péréqué utilisés par la CRE.**

¹ Décret n° 2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes

1- La concession historique

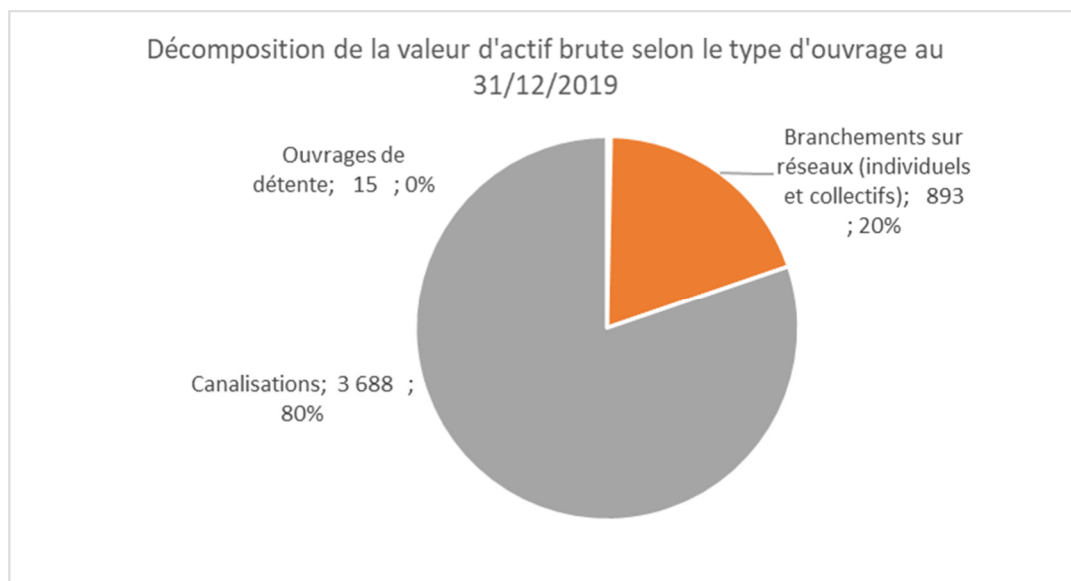


Source : GRDF – mission contrôle ex 2019 – fichier valorisation du patrimoine

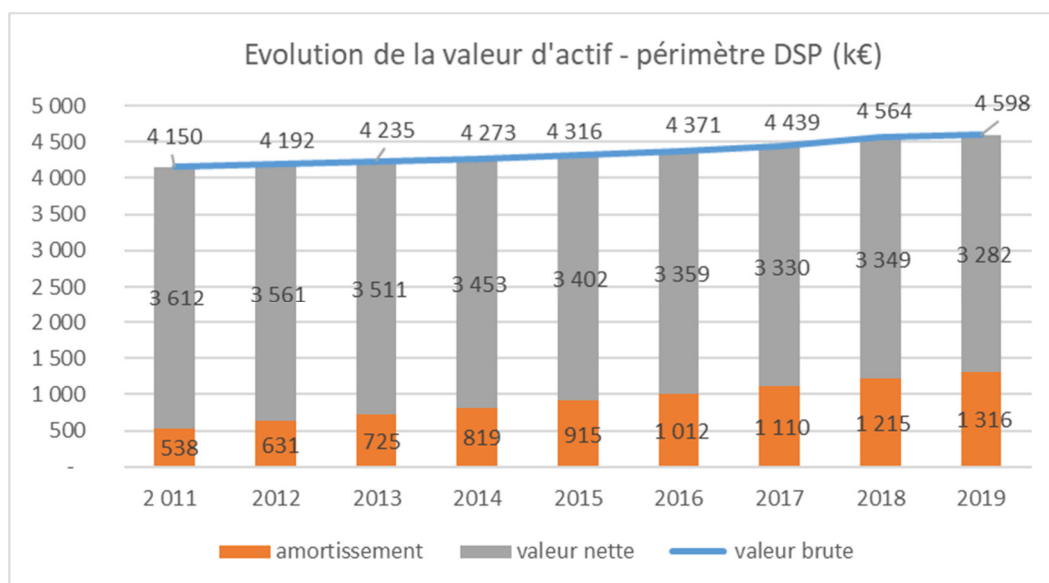


Source : GRDF – mission contrôle ex 2019- fichier valorisation du patrimoine

2- concession « DSP »



Source : GRDF – mission contrôle – données comptables ex 2019



Source : GRDF - mission contrôle – données comptables ex 2019

Pour l'ensemble des concessions du SYDESL (périmètre historique et DSP), **la valeur d'actif par usager s'élève à 2 299 euros fin 2019.**

A fin 2019, d'après les données du CRAC remis par GRDF, les biens affectés aux concessions du SYDESL sont valorisés à hauteur de 129 443 k€ dont 16 319 k€ (13%) qui correspondent à des biens « non

concedés »². La valeur nette réévaluée, c'est-à-dire la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD est estimée à 81 792 k€ en hausse de 0,5% par rapport à 2018.

Si ces éléments d'ordre économiques permettent aujourd'hui de disposer d'une vision et d'informations complémentaires, ils ne peuvent en aucun cas se substituer à la réalité comptable propre à chaque contrat de concession. Ces deux approches peuvent coexister sans toutefois être comparées.

Ainsi, en considérant la comptabilité attachée aux contrats de concession du SYDESL, il est également possible d'apprécier les origines de financement « indirectes » induites par les pratiques du concessionnaire en matière d'amortissement et de constitution de provisions (sur le périmètre « historique » particulièrement).

Par cette approche, il ressort qu'au terme de l'exercice 2019, 93% des actifs concedés a été financé par GRDF (105 487 k€), le solde étant des financements de la Collectivité et les tiers sous forme de remises gratuites, soit 7 637 k€. Plus précisément, ce montant se répartit de la façon suivante :

- 93 % est constitué des biens remis gratuitement aux termes des contrats précédents au moment de leur renouvellement³ ;
- Les 6 % restant concernent les remises gratuites effectives (remises de tranchées en coordination, remises d'ouvrages collectifs d'immeuble construits par des promoteurs...) valorisées par le concessionnaire sur les contrats en cours.

L'enregistrement de ces mécanismes est réalisé au compte 229 « droits du concédant » qui traduit, au terme du contrat, le droit au retour de la concession au bénéfice de l'autorité concédante. Ainsi il conviendra de continuer à maintenir une attention particulière sur l'accès aux informations d'origine comptables au cours des prochains exercices.

² Biens « non concedés » et ouvrages concedés affectés arbitrairement sur les concessions à l'aide de clefs de répartition (biens nationaux non associés à des contrats de concession).

³ Sur le périmètre « historique » de GRDF, tout bien de 1er établissement mis en service pendant la durée de validé d'un contrat sera amorti intégralement au terme de la concession par l'amortissement de caducité et tout bien dont la fin de vie intervient pendant la durée du contrat est préfinancé par l'amortissement industriel et par la provision pour renouvellement.

B- Le compte d'exploitation

Pour le périmètre historique, GRDF fournit les éléments nécessaires au compte d'exploitation.

Les recettes et les charges sont détaillées sur l'ensemble du périmètre de la concession, par affectation directe ou au moyen de clés de répartition identiques pour l'ensemble des concessions du GRD. **Toutefois, il n'y a pas de vérification possible sur les charges d'investissement.**

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes d'exploitation	11 213 k€	12 110 k€	12 237 k€	15 044 k€	16 344 k€
<i>dont recettes d'acheminement du gaz naturel</i>	<i>10 875 k€</i>	<i>9 594 k€</i>	<i>11 612 k€</i>	<i>14 102 k€</i>	<i>15 424 k€</i>
<i>dont recettes liées à la vente de prestations</i>	<i>336 k€</i>	<i>339 k€</i>	<i>625 k€</i>	<i>942 k€</i>	<i>1 783 k€</i>
Charges d'exploitation -	5 641 k€	6 414 k€	5 295 k€	7 127 k€	7 739 k€
dont impact climatique	-298 k€	- 86 k€	197 k€	- 940 k€	- 64 k€
dont contribution à la péréquation					- 620 k€
Charges liées aux investissements sur les "biens concédés" -	5 426 k€	5 837 k€	4 884 k€	6 323 k€	6 893 k€
Charges liées aux investissements sur les "autres biens" -	724 k€	796 k€	869 k€	1 274 k€	1 538 k€
Total	-578 k€	-938 k€	1 189 k€	320 k€	174 k€
dont impact climatique	-298 k€	-86 k€	197 k€	-940 k€	-64 k€
dont contribution à la péréquation				244 k€	-620 k€

L'évolution du résultat d'exploitation doit être mis en regard de l'évolution du nombre de communes ayant transféré leur compétence au SYDESL.

C- Le compte droits du concédant

Le compte droit du concédant correspond, au terme de la concession, à la valeur des biens qui seront remis gratuitement par le concessionnaire à l'autorité concédante. C'est schématiquement la fraction des immobilisations nettes déjà payées par les usagers ou les collectivités, qui n'aura pas à être indemnisée.

COMPTE DROITS DU CONCEDANT

=

Remises gratuites

Contrevaleur des biens remis gratuitement par les tiers au concessionnaire

+

Provisions utilisées pour le renouvellement

Provisions pour le renouvellement des immobilisations de la concession, constituées par les écarts de remplacement du bien et sa valeur d'origine amortie industriellement

+

Amortissement de caducité

Permet au concessionnaire de reconstituer son financement par des dotations annuelles

-

Dépréciation des biens remis gratuitement

Amortissement de dépréciation sur la durée de vie comptable du bien de l'ensemble des ouvrages concédés financés par le concédant

-

Dépréciation des biens non renouvelables

Dépréciation des biens qui ne seront pas renouvelés avant le terme de la concession

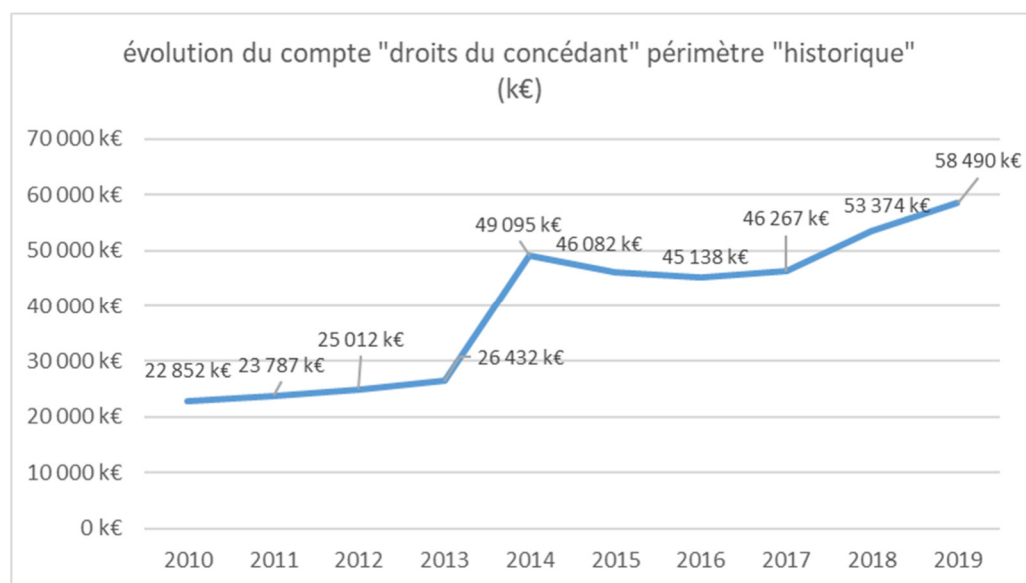
Les biens concédés étant remis gratuitement à l'autorité concédante aux termes du contrat, les droits du concédant se voient crédités annuellement des dotations de caducité qui permettent au concessionnaire de reconstituer l'intégralité de son financement à l'échéance des concessions.

1- Le compte Droit du concédant pour la concession historique

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Remises gratuites (R.G)		18 313 k€	18 708 k€	76 348 k€	73 418 k€	73 540 k€	73 686 k€	85 526 k€	100 627 k€
dont RG de la Collectivité		3 744 k€	4 171 k€	4 362 k€	4 403 k€	4 562 k€	4 750 k€	7 373 k€	7 556 k€
dont RG suite à renouvellement du contrat		14 569 k€	14 537 k€	71 986 k€	69 016 k€	68 978 k€	68 936 k€	78 153 k€	93 072 k€
Amortissement des remises gratuites	-	7 765 k€	8 138 k€	27 275 k€	27 825 k€	29 418 k€	30 997 k€	38 225 k€	45 067 k€
dont amortissement des RG de la Collectivité		910 k€	990 k€	1 081 k€	1 138 k€	1 233 k€	1 329 k€	2 001 k€	2 162 k€
dont amort. des RG suite à renouvellement du contrat		6 855 k€	7 147 k€	26 194 k€	26 686 k€	28 185 k€	29 668 k€	36 224 k€	42 905 k€
Dépréciation des biens non renouvelables	-	16 014 k€	17 258 k€	5 k€	31 k€	141 k€	381 k€	5 005 k€	459 k€
Amortissement de caducité	+	27 591 k€	29 711 k€	7 k€	50 k€	221 k€	1 916 k€	7 875 k€	517 k€
Provision pour renouvellement utilisées	+	2 887 k€	3 410 k€	20 k€	469 k€	937 k€	2 043 k€	3 203 k€	2 872 k€
TOTAL		25 012 k€	26 432 k€	49 095 k€	46 082 k€	45 138 k€	46 267 k€	53 374 k€	58 490 k€

Au terme du contrat, la valeur du compte « droits du concédant » est égale à la valeur nette comptable des biens concédés.

Evolution du compte « droits du concédant » périmètre historique depuis 2010



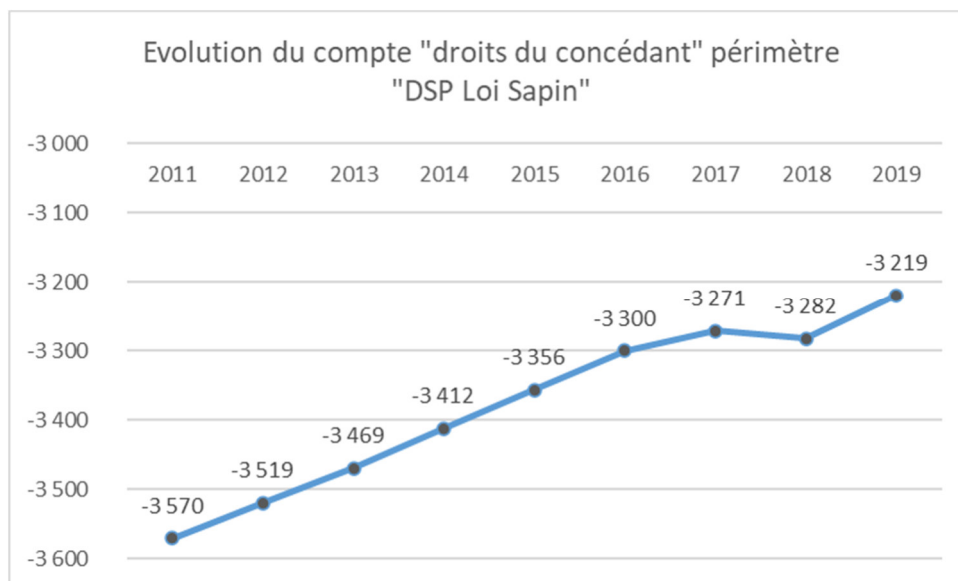
Source : GRDF – fichier inventaire comptable 2019

La brusque augmentation des droits du concédant en 2014 est due à la signature, fin 2013, du contrat de concession entre le SYDESL et GRDF suite à l'intégration de 112 communes en DSP « historiques » ; ce qui comptablement se traduit par des mouvements d'écriture sur les remises gratuites et leur amortissement. Ce constat est renouvelé **en 2018** avec l'intégration des 42 nouvelles communes.

2- Le compte Droits du concédant pour les DSP « loi Sapin »

La valeur du compte « droits du concédant » correspond à l'assiette de calcul sur laquelle l'indemnité de sortie serait évaluée si la collectivité devait racheter les installations de distribution en réseau. Fin 2019, ces indemnités s'élèveraient à - 3 219 k€.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur d'actif des remises gratuites	48 k€	48 k€	48 k€	56 k€	71 k€	71 k€	77 k€	81 k€
Amortissement des remises gratuites	- 7 k€	- 7 k€	- 7 k€	- 10 k€	- 12 k€	- 13 k€	- 15 k€	- 17 k€
Valeur d'actif des biens concédés	- 4 192 k€	- 4 235 k€	- 4 273 k€	- 4 316 k€	- 4 371 k€	- 4 439 k€	- 4 558 k€	- 4 600 k€
Amortissement des biens concédés	+ 631 k€	+ 725 k€	+ 819 k€	+ 915 k€	+ 1 012 k€	+ 1 109 k€	+ 1 214 k€	+ 1 316 k€
Provisions pour renouvellement utilisées	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€
TOTAL	-3 519 k€	-3 469 k€	-3 412 k€	-3 356 k€	-3 300 k€	-3 271 k€	- 3 426 k€	- 3 219 k€



D- Cohérence des états d'inventaire

Ainsi qu'en disposent les contrats de concession, les biens nécessaires à la réalisation des services délégués font l'objet d'états d'inventaire technique et comptable tenus à jour par le délégataire.

Les résultats des investigations présentés ci-après sont issus de l'analyse de la fiabilité des inventaires comptables et techniques des biens concédés, continûment tenus à jour par le concessionnaire en qualité d'exploitant du service délégué par le SYDESL.

L'existence de ces inventaires, dont chaque ligne est descriptive d'un ouvrage (bien), ou d'un petit sous-ensemble de ceux-ci, n'a de sens que dans la mesure où les biens existent effectivement sur le terrain et sont dédiés à la réalisation du service. Cette existence des biens ne peut, dans l'absolu, être attestée objectivement que par une visite de terrain, voire pour certains d'entre eux, seulement après une ouverture de fouille, puisque les ouvrages gaziers sont majoritairement implantés dans le sol.

Ceci étant, sans engager de vérifications aussi lourdes que des fouilles qui permettraient de qualifier l'inventaire comptable du patrimoine, il existe d'autres documents informatiques ou matériellement palpables qui, parce qu'ils ont été créés de façon disjointe à l'inventaire comptable, peuvent corroborer ce dernier en partie ou en totalité. Ainsi il est notamment prévu par l'article 2 des cahiers des charges de concession que soit remis un inventaire technique des ouvrages concédés.

Il découle de ce qui précède, que l'analyse de la cohérence des états d'inventaire peut être menée en comparant ces états. Pour autant qu'ils soient manipulables.

C'est en ce sens, qu'il a été demandé au concessionnaire de produire :

- **L'inventaire comptable des biens immobilisés sous sa forme désagrégée.**
Il a été fourni sous une forme proche de celle souhaitée, bien qu'elle soit incomplète.
- **L'inventaire technique des ouvrages en exploitation à un niveau de désagrégation comparable au précédent.**
Il n'a été qu'en partie fourni, le concessionnaire déclarant ne pas disposer formellement d'inventaire technique des branchements individuels ;

Les analyses et les calculs de cohérences, menés essentiellement sur les fichiers d'inventaire, ont été conduits sans présupposer la qualité meilleure d'un état par rapport aux autres.

Ceci n'a évidemment de sens que pour les quantités comparables dans les états considérés, soit très concrètement pour les quantités physiques dénombrant les biens ou leur ampleur.

S'agissant des ouvrages de raccordement :

- Soulignons l'in-comparabilité des états d'inventaire vis-à-vis des branchements individuels (en l'absence d'un inventaire technique) ;
- Signalons que les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble présentent des sur-immobilisations comptables importantes.. Comme signalé plus avant, compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs nécessaires, **il est essentiel que le SYDESL puisse être informé sur les méthodes de remise en cohérence des bases de données préalablement à leur application. Le concessionnaire n'a pas donné de détail sur la tenue effective de ce travail en Saône et Loire ni sur les résultats obtenus.**

S'agissant des canalisations, le concessionnaire a entrepris dès 2018 un travail correctif qui prendra plusieurs années afin de réduire les écarts notamment de longueurs enregistrées dans les bases SIG (inventaire technique) et dans les bases de son application comptable Mandarin (inventaire comptable).

Le SYDESL a été associé à la démarche dans la mesure où GRDF et le SYDESL ont partagé la liste des communes concernées et ont partagé la liste des communes à cibler en priorité en raison notamment de l'importance de l'écart constaté.

5 communes ont ainsi été retenues sur l'exercice 2018 :

Boyer, La Genete, La Roche Vineuse, Clessé, Saint-Ambreuil

	<i>Longueur SIG</i>	<i>Longueur Mandarin (comptable)</i>	<i>Ecart (SIG – Mandarin)</i>
<i>BOYER</i>	<i>4 203</i>	<i>6 098</i>	<i>- 1 895</i>
<i>LA GENETE</i>	<i>8 394</i>	<i>8 875</i>	<i>- 481</i>
<i>LA ROCHE VINEUSE</i>	<i>15 550</i>	<i>16 580</i>	<i>- 1 030</i>
<i>CLESSE</i>	<i>14 171</i>	<i>15 225</i>	<i>- 1 054</i>
<i>SAINT-AMBREUIL</i>	<i>5 570</i>	<i>4 836</i>	<i>734</i>

Dans ce tableau, le coefficient de cohérence de la globalité est meilleur que le coefficient de cohérence à l'échelon communal en raison du phénomène de compensation des écarts de linéaires entre les communes.

1- Cohérence des états d'inventaire : les canalisations de distribution

A l'échelle globale, c'est-à-dire de l'ensemble constitué par les 162 communes desservies ou traversées par des ouvrages de distribution, l'écart de linéaire de canalisations entre les états d'inventaire technique et comptable est, au terme de l'exercice 2019, de 7 059 mètres (contre 3 824 mètres en

2018), soit une incohérence de 0,4%. **Nous enregistrons là une détérioration par rapport à 2018 puisque l'écart pour 2018 était de 0,2%.**

Ce constat est d'autant plus étonnant que le concessionnaire a engagé une phase de réduction des écarts.

Interrogé, sur ce point, le concessionnaire a apporté la réponse suivante : « Effectivement on retrouve ce décalage dans nos bases au 31 décembre de chaque année, mais il peut varier d'une année à l'autre en fonction de la date de clôture des travaux.

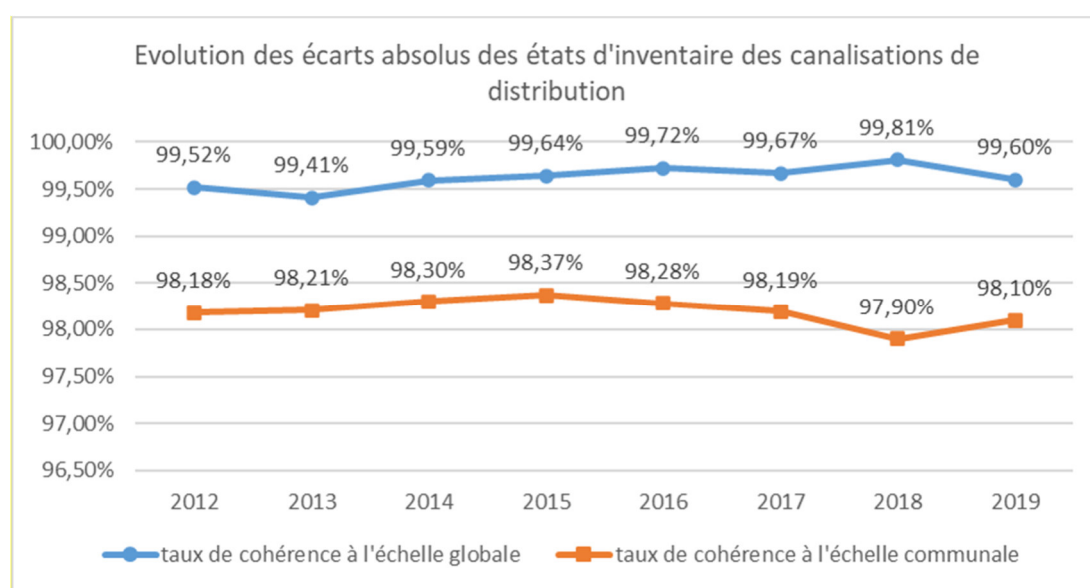
Après analyse de ces écarts, j'ai pu constater que tous ces chantiers s'étaient terminés en fin d'année 2019. La quantité importante de travaux engagés fin 2019 et le délai d'enregistrement dans mandarin, qui peut aller jusqu'à 3 mois, expliquent cet écart d'inventaire. »

Pour l'ensemble des années, le résultat global résulte de compensations à l'échelon communal :

- Certaines d'entre elles affichent un linéaire inventorié techniquement plus long que celui enregistré dans les bases comptables,
- Et réciproquement, d'autres montrent un inventaire technique moindre que l'inventaire comptable, d'où le phénomène de compensation.

Au total, le cumul de la valeur absolue des écarts constatés par commune représente 33,6 kilomètres (contre 37,7 kilomètres en 2018).

En part, 1,8 % du linéaire concédé ne trouve donc pas son image dans l'un ou l'autre des états d'inventaire (à l'échelon communal, abstraction faite des paramètres de section, de matériau et de millésime). Ainsi, la somme des écarts communaux permet d'afficher une image plus fidèle de la cohérence des deux bases de données.

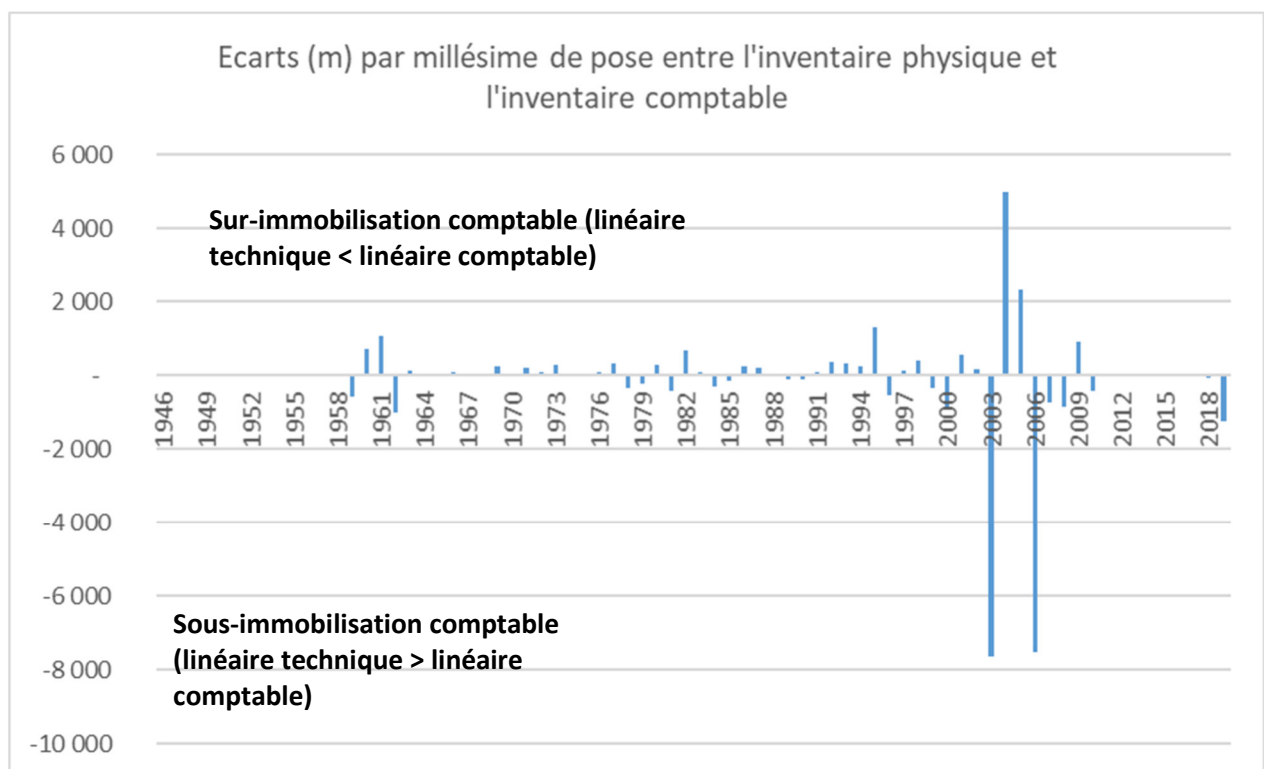


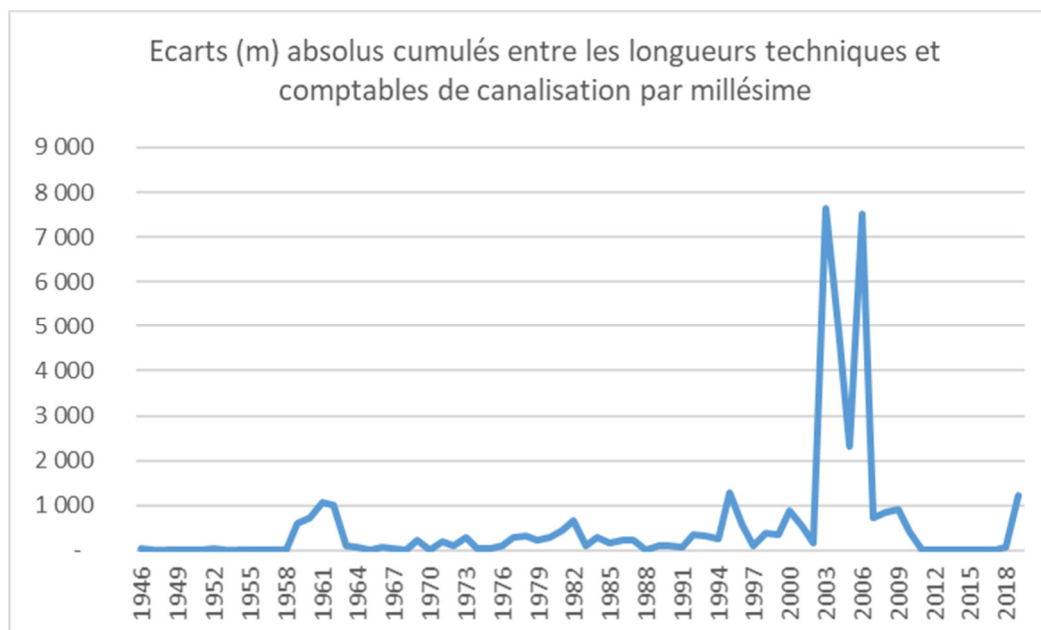
Evolution des écarts absolus des états d'inventaire des canalisations de distribution

km	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire technique au 31/12 [1]	1 356,9	1 362,8	1 365,5	1 315,3	1 321,7	1 331,9	1 788,5	1 786,25
Linéaire comptable au 31/12 [2]	1 363,4	1 370,8	1 371,2	1 320,1	1 325,4	1 336,3	1 785,2	1 793,31
Ecart absolu global (km) [3] = [1-2]	6,5	8	5,7	4,8	3,7	4,4	3,3	7,06
Taux de cohérence à l'échelle globale 100- [3]/[1]	99,52%	99,41%	99,59%	99,64%	99,72%	99,67%	99,81%	99,6%
Cumul des écarts absolus par commune (km) [4]	24,75	24,5	23,2	21,4	22,7	24,36	37,7	33,6
Taux de cohérence 100-[4]/[1]	98,18%	98,21%	98,3%	98,37%	98,28%	98,17%	97,9%	98,1%

Source : GRDF – fichier inventaire technique / valorisation patrimoine (inventaire comptable) exercice 2019

Les données comptables ne font, logiquement, pas état du linéaire posé avant la nationalisation de 1946. Dès lors, le linéaire posé préalablement à cette date est immobilisé, dans l'inventaire comptable, en 1946, date à laquelle les ouvrages ont été inventoriés dans le patrimoine du concessionnaire créé alors, et année pour laquelle on observe logiquement un cumul des longueurs de réseaux posés antérieurement.





Source : GRDF – fichier inventaire technique / valorisation patrimoine (inventaire comptable) exercice 2019

On déduit de l'analyse globale des écarts par millésime (graphiques ci-après) :

- Que l'historique de constitution des canalisations ne fait pas apparaître clairement de périodes où les écarts relèvent davantage d'une sur-immobilisation que d'une sous-immobilisation ;
- Que les écarts annuels sont peu élevés sur les dernières années (2010-2018) et que le travail engagé sur ce plan par GRDF est payant. Exception faite de l'année 2019, pour laquelle les écarts sont anormalement élevés, en particulier en période de traitement des écarts par le concessionnaire ; un taux d'incomparabilité de 32% est observé (3 927 m selon inventaire technique et 5 165 m selon inventaire comptable). Le concessionnaire en a apporté l'explication (cf supra)
- Les millésimes de pose compris entre 2003 et 2009 affichent des taux d'in-comparabilité relativement élevés, pouvant atteindre 9 et 15 % en 2003 et 2006 ;
- Les millésimes 1995 et 1996 semblent avoir été traités : alors qu'ils dépassaient les 10% d'in-comparabilité (respectivement 11% et 12%), ils sont retombés à 1 % et 2% soit un niveau très correct.

Il apparaît que la période 2003-2009 est caractérisée par des écarts absolus cumulés d'inventaire très importants. **Ces millésimes pourraient ainsi constituer une priorité dans l'hypothèse de la mise en place d'un plan concerté avec le concessionnaire de remise en cohérence des deux bases technique et comptable.**

64% des divergences identifiées portent sur la période 2001-2009.

Les communes les plus impactées par l'écart absolu sont :

ISSY-L'-EVEQUE (7 km)

CRECHES-SUR-SAONE (1,4 km)

LA ROCHE-VINEUSE (1,1 km)

SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE (937 m)

Dès lors il est proposé de mettre en place un plan de remise en cohérence des états d'inventaires technique et comptable, en concertation avec le concessionnaire. Ce plan pourrait alors se focaliser dans un premier temps sur les millésimes et les communes présentant des écarts les plus significatifs.

L'objectif serait alors d'amener le concessionnaire à préciser les moyens alloués à la remise en cohérence des inventaires technique et comptable. Il pourrait être fait alors un point chaque année sur cette thématique afin de suivre l'évolution de ces écarts et les méthodes appliquées pour la résorption de ceux-ci.

2- Cohérence des états d'inventaire : les ouvrages de raccordement

Dans le principe, s'agissant de considérer les ouvrages de raccordement, il conviendrait d'évoquer :

- (a) Les branchements individuels ;
- (b) Les branchements collectifs ;
- (c) Les ouvrages collectifs d'immeubles, c'est-à-dire les portions de canalisations situées aux abords des immeubles bâtis (dans les espaces à usage privé, par opposition au domaine public), dans les immeubles eux-mêmes ou sur leurs façades, dévolus à apporter le gaz à des usagers partageant un même bâti ;
- (d) Les branchements particuliers dans les immeubles collectifs, donc à l'aval des précédents ouvrages.

Sur l'ensemble de ces ouvrages, il faudrait regarder les quantités techniques et financières, contenues dans l'un et l'autre des états d'inventaire afin de les comparer et les analyser.

Or, si le concessionnaire est en mesure de communiquer un inventaire technique et un inventaire comptable des branchements collectifs et conduites d'immeuble, la situation apparaît moins évidente s'agissant des conduites montantes. En effet, à l'inventaire comptable, les biens immobilisés sous la dénomination "conduites montantes" regroupent tous les ouvrages situés à l'aval des conduites d'immeubles (excepté les branchements particuliers), alors que les états techniques permettent de dissocier les conduites montantes, des nourrices de compteurs, tiges cuisines...).

En revanche, l'absence d'inventaire technique des branchements individuels perdure et l'état comptable des branchements particuliers a été supprimé en 2004. Ainsi, l'état actuel des bases d'inventaire des capacités de raccordement n'est donc pas conforme aux dispositions de l'article 2 du cahier des charges de concession, pour ce qui concerne les parties terminales des infrastructures de distribution.

Les états d'inventaire technique et comptable des ouvrages de raccordement des immeubles collectifs peuvent en revanche être comparés, leur cohérence estimée et l'évolution de cette dernière appréhendée par rapport à l'exercice antérieur.

Il ressort de cette analyse les écarts suivants :

Les ouvrages de raccordement des immeubles collectifs (au 31/12/2018)

Nature des ouvrages	Quantité technique		Quantité comptable	Global SYDESL		Cumul des communes	
				<i>Ecart</i>	<i>Taux de cohérence</i>	<i>Quantité cumulée des écarts</i>	<i>Taux de cohérence</i>
				<i>absolu</i>			
Nombre de Branchements individuels	Non inventorié		37 014	-	-	-	-
Nombre de Branchements collectifs	2 635		2 655	20	99,2%	38	87%
Nombre de Conduites d'immeubles	1 824		1 853	29	98,4%	45	82%
Nombre de Conduites montantes	1 440		2 094	654	54%	656	64%
Nombre de Tiges de cuisine	10		-	-	-		
Nombre de Conduites de coursives	39		-	-	-		
Nombre de Nourrices de compteurs	649		-	-			
Nombre de Branchements particuliers	18 012		Non inventorié	-	-	-	-

Globalement il convient de souligner :

- Qu'il y a une bonne cohérence des états comparés au niveau global et communal pour les branchements collectifs et les conduites d'immeuble ; mais que cette cohérence est nettement moins bonne s'agissant des conduites montantes. Il s'agit là des 3 seules catégories pour lesquelles l'analyse a pu être réalisée.
- Qu'à la maille communale, les taux de cohérence constatés sur les branchements collectifs sont assez proches de ceux identifiables sur les conduites d'immeubles et plus élevés que ceux observés sur les conduites montantes ;
- Sur 20 communes, l'inventaire comptable recense des branchements collectifs d'immeuble alors que l'inventaire technique n'identifie aucun bien de cette catégorie,
- 124 communes (soit 76% des communes) présentent une cohérence parfaite des quantités de branchements collectifs,
- Les 90 communes équipées de branchements d'immeuble collectif font majoritairement état (à 70%) d'une parfaite cohérence entre inventaires physique et comptable.

S'agissant des ouvrages des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble, les états remis par GRDF doivent donc être considérés avec prudence, même s'il est constaté une amélioration dans la cohérence des inventaires par rapport à 2018 et aux années précédentes.

De plus, il convient d'attirer l'attention sur la phase de fiabilisation de l'inventaire in situ qui est en cours de réalisation depuis 2010 par le concessionnaire (les deux premières phases de recensement n'ont pas été concluantes et doivent être complétées). Une fois ce recensement effectué, il sera alors réalisé un rapprochement des deux bases technique et comptable.

Rappelons que l'enjeu se situe essentiellement sur la méthode de rapprochement qui sera décidée par GRDF et son impact au niveau des valeurs d'actifs et des origines de financement. Compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs nécessaires, **il est essentiel que le SYDESL soit informé sur cette méthode préalablement à son application sur les inventaires.**

3- Analyse sur les autres biens concédés

Les autres biens concédés immobilisés représentent, en valeur, 1 675 169 € soit 1,5% de la valeur d'acquisition des ouvrages en exploitation.

Ainsi la liste des autres biens concédés s'établit fin 2018, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Désignation</i>	<i>Inventaire comptable</i>	<i>Inventaire Technique</i>	<i>Ecart absolu</i>	<i>Taux de cohérence</i>	<i>Quantité cumulée des écarts</i>
Nombre de Postes de détente, comptage	84	69	15	82%	49
<i>dont MPC/MPB</i>	<i>n.d</i>	<i>58</i>			
<i>dont MPB/BP</i>	<i>n.d</i>	<i>9</i>			
<i>dont autres</i>	<i>n.d</i>	<i>2</i>			
Nombre de matériels de protection cathodique active	36	34	2	94%	26
<i>dont nombre de postes de drainage</i>	<i>-</i>	<i>1</i>			
<i>Dont nombre de postes de soutirage</i>	<i>-</i>	<i>16</i>			
<i>dont nombre d'anodes</i>	<i>n.d</i>	<i>17</i>			
Nombre d'équipement de télé-exploitation	24	-	-	-	-
Nombre de dispositif de protection de branchement	100	n.d			

Ainsi, les différents ouvrages inventoriés appellent encore les remarques et les précisions suivantes :

Les ouvrages de détente

L'inventaire comptable n'effectue aucune présentation différenciée selon les gammes de pressions à l'amont et à l'aval qui justifient leur mise en œuvre ; différenciation que l'on trouve en revanche et très logiquement dans l'inventaire technique. Rappelons que ce dernier recense essentiellement des postes MPC/MPB (59 unités) et MPB/BP (10 unités).

Des analyses menées à l'échelon global, il ressort une différence entre les données comptables et techniques de 15 unités. En conséquence, le taux de cohérence global est de 72%.

Cependant l'analyse des écarts à l'échelle communale, amène à observer un écart de 49 unités entre les deux bases. Cet écart conduit à obtenir un taux de cohérence de seulement 29%.

La convergence parfaite des inventaires se retrouve sur 7 communes sur 70 concernées.

Parmi les communes présentant des anomalies (non correspondance des communes où figurent des ouvrages de détente dans les états d'inventaire), **il convient de noter le cas de la commune de Mâcon pour laquelle un écart absolu de 21 ouvrages a été identifié (contre seulement 10 en 2018).**

Les ouvrages de la protection cathodique active

Rappelons là encore que la comparaison des états d'inventaire ne peut être menée de façon brute. En effet, l'inventaire technique recèle des anodes, ouvrages non inventoriés dans les bases comptables en raison du principe même de leur mise en œuvre, qui conduit à constater leur disparition au fil du temps.

Ainsi, il convient d'observer que la non-convergence des deux bases de données du concessionnaire est caractérisée par un écart communal total de 26 ouvrages.

Les équipements de télé-exploitation

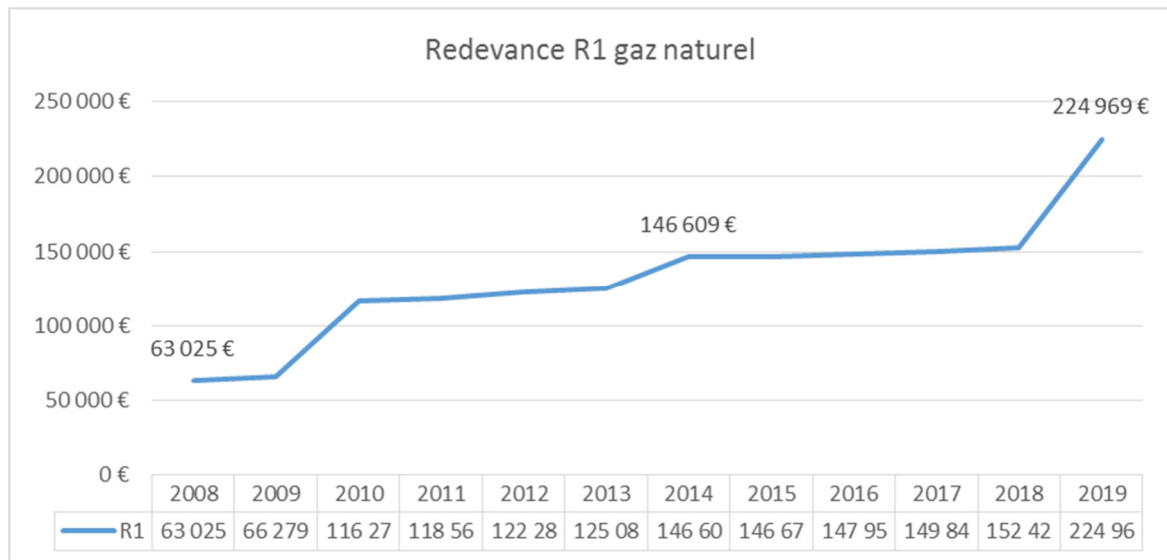
Les équipements de télé-exploitation sont d'une manière générale des matériels mis en œuvre pour permettre l'exploitation déportée (à distance) des ouvrages actifs (manœuvrables) situés sur le réseau⁴.

Notons qu'en 2019, le concessionnaire déclare dans ses bases techniques 53 équipements de télé-transmission sur les postes de protection cathodique active (17) et postes de détente (36).

Rappelons que les ouvrages de protection cathodique active (hors anode) sont tous équipés d'un équipement de télé-transmission. S'agissant des postes de détente ils sont à 52% équipés en ouvrage de télé-exploitation (36 postes sur 69).

⁴ Dans le cas présent, les indications apportées par les exploitants conduisent à conclure qu'il s'agit d'équipements de télétransmission (servant à transmettre des indications sur l'état de fonctionnement des appareils) et non de matériels utilisés pour les commander (modifier leur état de fonctionnement).

4- La redevance de concession



Concession propane : ANTARGAZ Energies

1- INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION EN GAZ PROPANE

Les réseaux de distribution publique du gaz propane sont localisés sur une seule commune : CRONAT

Ils sont alimentés à partir d'un site de stockage au sein duquel une citerne d'une contenance maximale de 12,5 tonnes est installée (inchangé depuis le début de la desserte).

Au terme de l'exercice 2018, l'infrastructure de distribution compte 1,658 kilomètres de réseaux localisés.

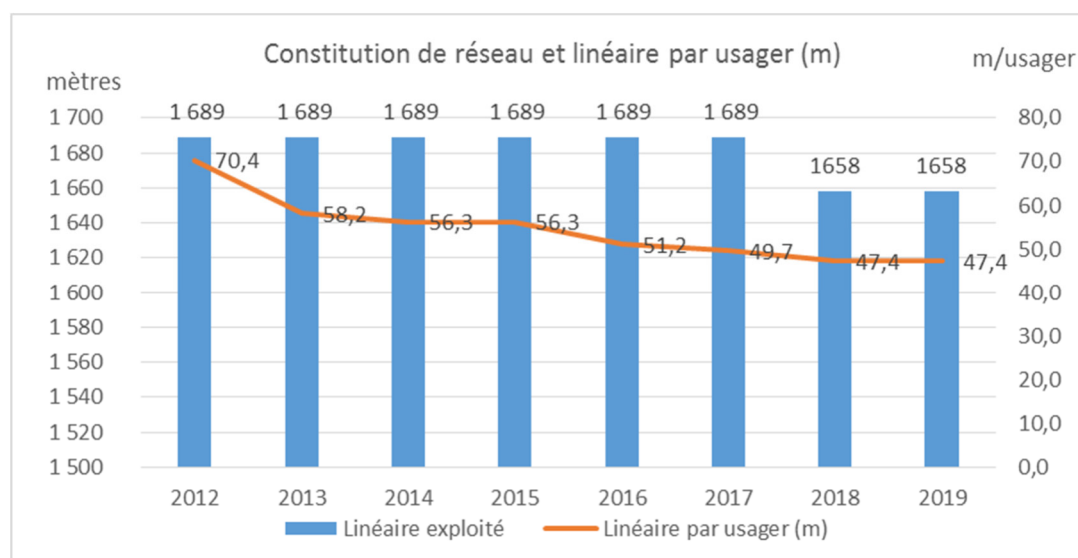
Notons qu'en 2018, le SYDESL a constaté une diminution du réseau de 30 mètres, bien qu'aucun réseau n'a été posé sur le périmètre concédé.

Le SYDESL a interrogé le concessionnaire Antargaz Energies qui a apporté l'explication suivante :
« dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, Antargaz Energies a amélioré la précision de ses cartographies localisées en unité urbaine. Cette évolution est conforme à l'objectif d'effectuer une détection sur 100% des réseaux localisés en unité urbaine qui ne sont pas encore en classe A. De ce fait, aujourd'hui, nous avons une précision plus fine pour les mètres de nos réseaux. Cela ne veut pas dire que la longueur du réseau a été réduite mais qu'elle était un peu moins précise les années précédentes. »

L'ensemble des réseaux sont constitués de polyéthylène et exploités en moyenne pression B. Cette configuration est cohérente avec les techniques actuelles de pose et suffisante à l'exploitation des infrastructures distribuant du propane en réseaux.

La capacité globale de raccordement reste inchangée depuis 2014 et se compose de 46 branchements individuels.

Il est à noter qu'aucune analyse de la cohérence des états d'inventaire n'est possible en l'absence d'inventaires comptable et technique différenciés.



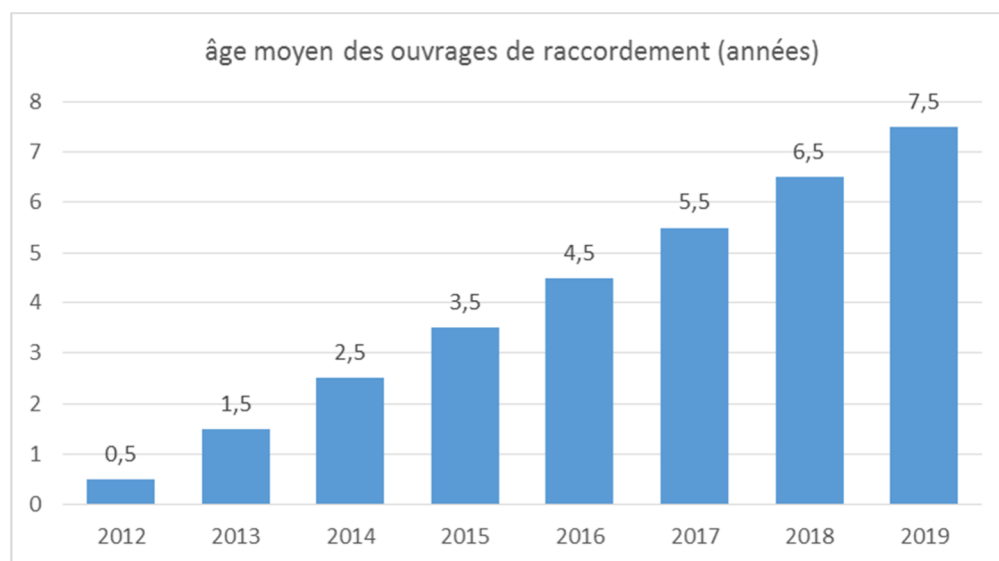
Source : AntarGaz-Finagaz

Par niveau de pression

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Basse Pression (m)	0	0	0	0	0	0	0	0
MPB (m)	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658
MPC (m)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL (m)	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658
Longueur de réseau par usager (m)	70,4	58,2	56,3	56,3	51,2	49,7	47,4	47,4

Par matériaux en mètres

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Polyéthylène	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658
Acier	-	-	-	-	-	-	-	-
Fontes ductiles	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658

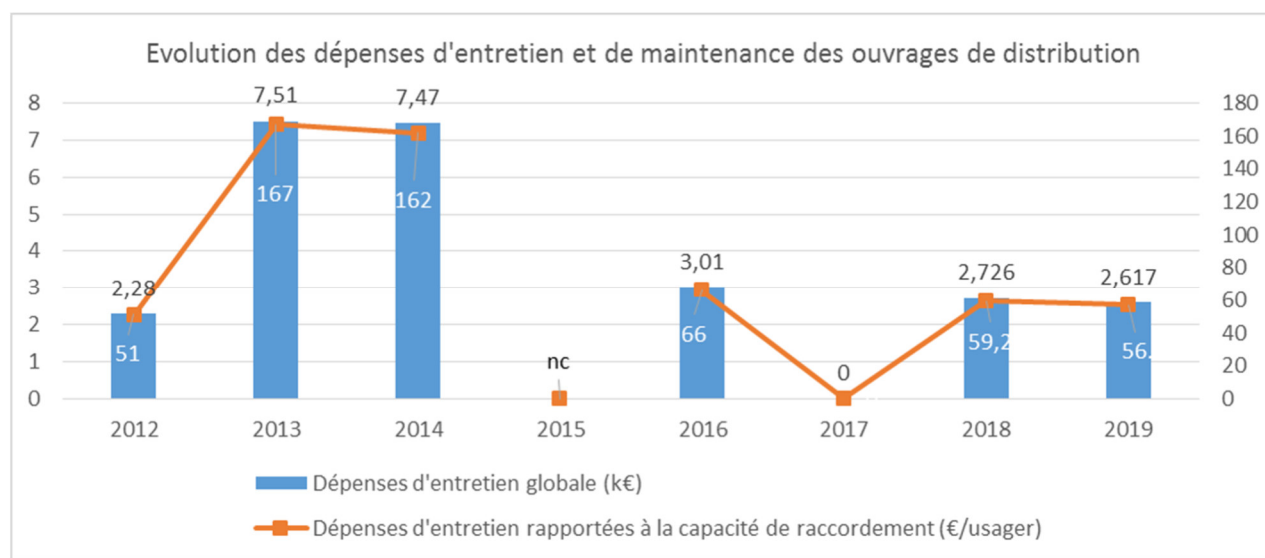


Canalisations de distribution

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réseau posé dans le cadre d'extension (m)	1 689	0	0	0	0	0	-30	0
Investissement (k€)	120,8	0	0	0	0	0	0	0
Coût unitaire (€)	71,5	-	-	-	-	-	-	-
Part sur le linéaire global (%)	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Les branchements sur réseaux (individuels)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Branchements posés (individuels et collectifs) (nombre)	45	0	1	0	0	0	0	0
Investissement (K€)	33,301	0	2,46	0	0	0	0	0
Coût unitaire (€)	740	-	2 457	-	-	-	-	-
Part sur le décompte global	98%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%



Source : AntarEnergies – CRAC 2019

S'agissant des dépenses d'entretien maintenance, notons qu'Antargaz-Energies communique un montant de dépenses d'entretien-maintenance en baisse pour la deuxième année de suite alors qu'il était de 3 014 k€ en 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bons d'incidents ouverts	2	0	0	n.c	1	0	0	0
Nombre d'incidents sur les ouvrages concédés	2	0	0	n.c	1	0	0	0

L'infrastructure a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000 et les dispositions particulières liées à l'exploitation des équipements sous pression⁵.

Au titre de 2019, Antargaz-Energies déclare **avoir surveillé l'ensemble des réseaux.**

⁵ Décret n°99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression, Arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression et articles L. 512-11, R. 512-55 à R. 512-66 et R 511-9 du code de l'environnement

→ 100% du linéaire posé en 2012 lors des travaux de 1er établissement, mais aucun développement depuis.

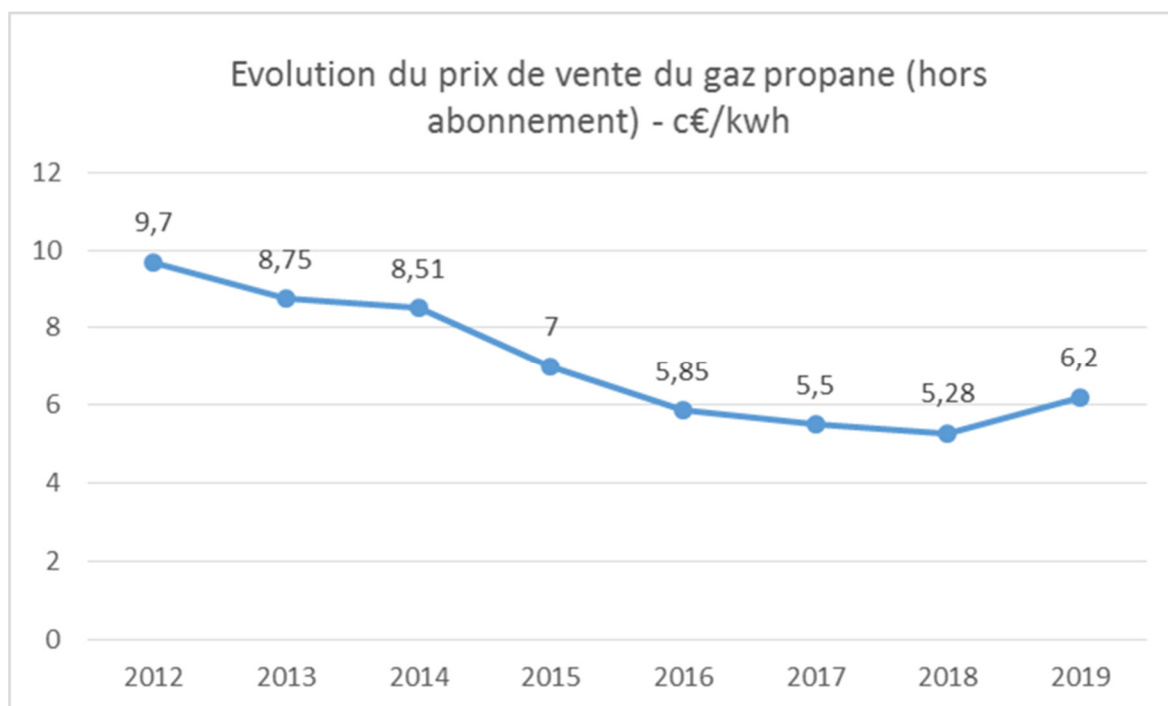
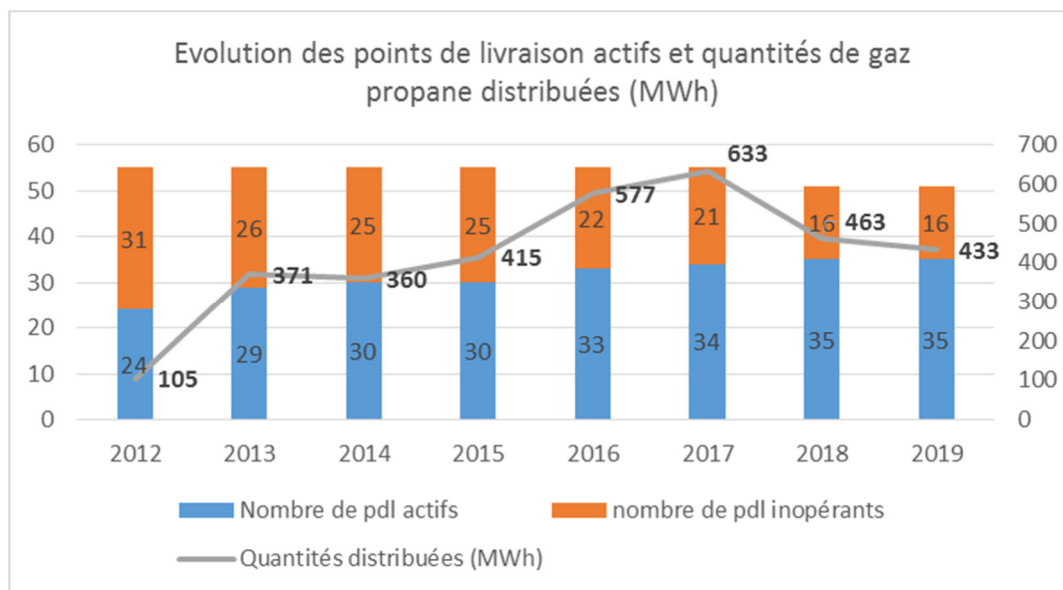
2- LES USAGERS EN GAZ PROPANE

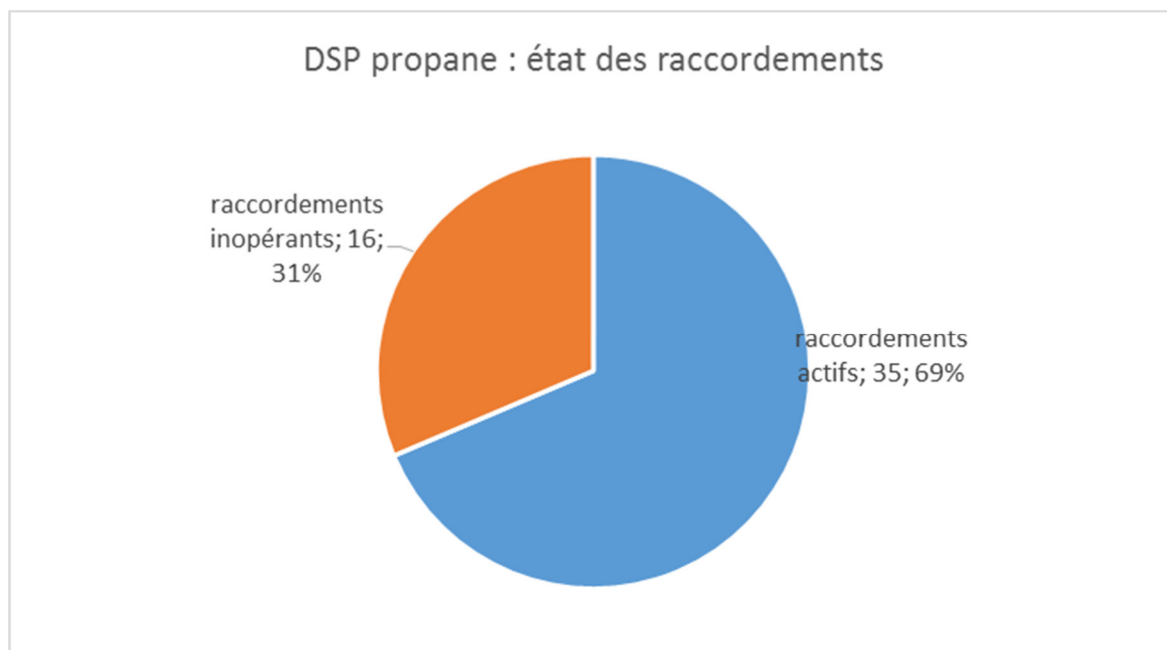
Fin 2019, 35 usagers consommateurs de gaz propane étaient implantés sur le périmètre du SYDESL, soit le même nombre qu'en 2018.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total d'usagers desservis au 31/12/	24	29	30	30	33	34	35	35
Nombre de points de comptages	55	55	55	55	55	55	51	51
Dont nombre de raccordements inopérants (inactifs ou improductifs)	31	26	25	25	22	21	16	16
Quantité d'énergie acheminée (MWh)	104,91	371,14	360,01	415,69	576,80	633,57	462,6	433,44
Recette totale de l'acheminement (h.t) (k€)	10,18	32,487	30,622	145,505	33,726	34,869	24,464	26,982
Consommation unitaire moyenne (MWh/an)	4,37	12,80	12,00	13,86	17,48	18,63	13,22	12,4
Prix moyen de vente du gaz (c€/kwh)	9,70	8,75	8,51	35,0	5,8	5,5	5,28	6,22

Les quantités de gaz propane distribuées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à 433 MWh au 31 décembre 2019, **en baisse de 6,3%** par rapport à 2018.

Consécutivement **les recettes** de vente (distribution et fourniture) s'élèvent à 27 k€, **en hausse de 10%** par rapport à 2018.





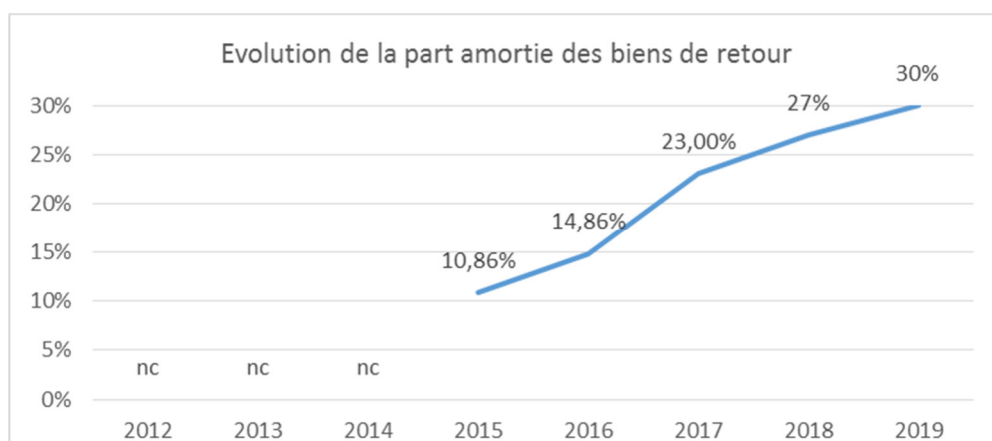
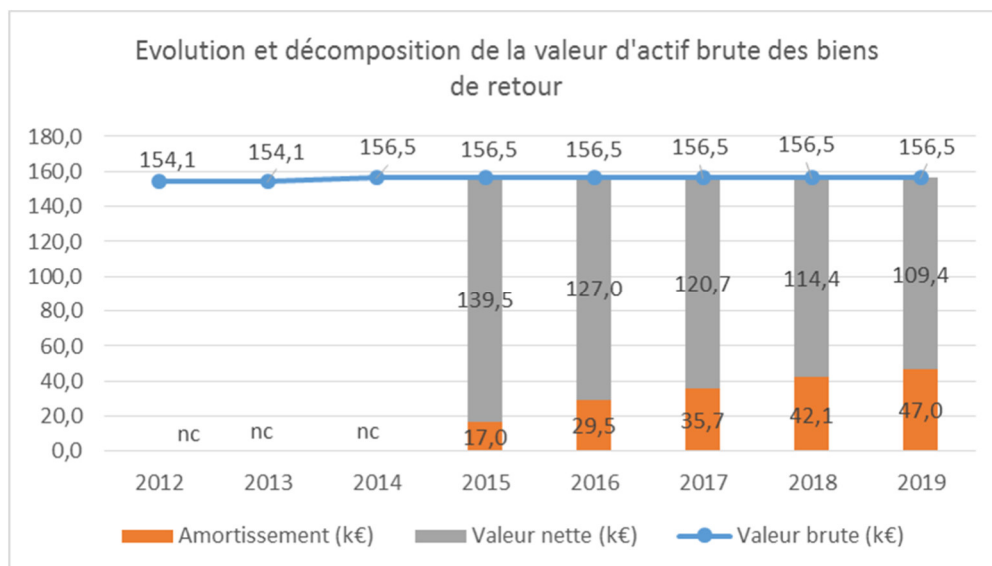
Le fait de disposer de 16 raccordements inopérants (inactifs + improductifs), soit 31%, pose la double question :

- **Quelle est la cause des investissements infructueux ?**
- **Quel équilibre financier pour la concession ?**
- **Quelles étaient les estimations initiales ?**

3- LE PATRIMOINE COMPTABLE EN GAZ PROPANE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur brute des ouvrages (k€)					189,932	189,932	189,932	189,932
Dont valeur brute des biens de retour (k€)	154,073	154,073	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53
Amortissement (k€) des biens de retour	n.c	n.c	n.c	17,005	23,266	35,7	42,083	47,01
Valeur nette (k€) des biens de retour	n.c	n.c	n.c	139,5	127	120,7	114,4	109,43
Investissement du concessionnaire (k€)	154,1	154,1	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5
dont participation de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises gratuites par la collectivité et les tiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Part amortie des ouvrages de retour	-	-	-	11%	14,8%	23%	27%	30%
Estimation de la valeur d'actif brut / usager (k€/us)	6,4	5,3	5,2	5,2	4,7	4,6	4,5	4,5

Source : Antargaz Energies- fichiers comptabilité 2019



Source : Antargaz Energies

Un point positif à noter est la fourniture d'un inventaire détaillé ouvrage par ouvrage.

L'ensemble du patrimoine des biens de retour concédé au concessionnaire est immobilisé pour une valeur brute totale de 156,5 K€, stable depuis l'exercice 2014. De plus l'exploitant déclare avoir financé lui-même la totalité de ces investissements. Ce patrimoine des biens de retour est amorti à 30 % (47 k€).

Les canalisations de distributions représentent 77 % de cette valeur brute (120,8 k€) et les 23% restants sont associés à des branchements individuels sur réseaux.

Il est à noter que la citerne et les équipements associés qui constituent des biens de reprise sont valorisés à hauteur de 33,4 k€.

Le compte « Droits du Concédant »

		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur d'actif brute des remises gratuites		0	0	0	0	0	0
Amortissement des remises gratuites	-	0	0	0	0	0	0
Valeur d'actif brute des biens financés par le concessionnaire	-	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53
Amortissement des biens financés par le concessionnaire	+	n.c	17,005	23,266	10,157	42	47
Provisions pour renouvellement utilisées	+	0	0	0	0	0	0
TOTAL		n.c	-139,525	-133,264	-146,373	-114,45	-109,13

Le compte d'exploitation

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total recettes d'exploitation (€ HT)	13 990	32 331	30 622	nc	37 886	39 701	31 073	31 961
Total charges d'exploitation (€ HT)	71 643	93 196	80 544	nc	46 125	51 493	43 872	37 907
Résultat d'exploitation (€ HT)	- 57 653	- 60 865	-49 922	nc	- 8 239	- 11 792	- 12 799	- 5 946

Le SYDESL s'interroge sur la représentativité du compte d'exploitation qui affiche un exercice déficitaire.

Le déficit d'exploitation s'est réduit en raison principalement :

- **D'une baisse des achats de gaz propane**
- **D'une baisse des dotations aux amortissement et provisions**
- **D'une baisse des frais de structure**
-

Interrogé sur cette baisse, le concessionnaire a apporté les éléments de réponse suivants :

« *Le compte de résultat s'est sensiblement amélioré par rapport à 2018 du fait principalement des charges d'exploitation, en particulier :*

- *Baisse du coût d'achat de gaz suite à :*
 - o *La baisse des volumes facturés (le coût d'achat de gaz est fonction des volumes)*
 - o *La baisse des cours du propane sur 2019 par rapport à 2018, non encore reflétée à cette date dans les tarifs facturés.*
- *Baisse des coûts d'acheminement du gaz, qui sont fonction des volumes*
- *Baisse des dotations aux amortissements : **Nous nous sommes aperçus que les investissements étaient calculés sur 25 ans au lieu des 30 ans du contrat de concession. Nous avons donc corrigé ceci et cela a eu pour conséquence une baisse du montant des amortissements.***
- *Baisse des charges de structure, qui sont fonction des volumes (calcul d'un €/T de frais de structure multiplié par les tonnages) »*

Même si ce déficit s'est réduit par rapport à 2018 des explications seront à fournir par le concessionnaire sur un déficit qui perdure.

CONCLUSION – RESUME ET POINTS DE VIGILANCE

1- GAZ NATUREL (GRDF)

Suite à la mission d’audit menée par le SYDESL pour l’exercice 2019, l’analyse des données fournies par le concessionnaire GRDF révèle des améliorations apportées mais également des axes de progrès qui conduisent le SYDESL à maintenir sa vigilance sur certains points d’importance.

Les informations mises à disposition

Il convient de souligner que le tableau de bord des concessions **a pu reposer sur une base d’information globalement significative** pour l’exercice 2019, même si elle demeure d’un niveau en deçà de ce que le SYDESL pourrait attendre.

Plus précisément il convient de rappeler des **carences d’inventaire** qui perdurent :

- Du point de vue technique pour les branchements individuels ainsi que pour l’exhaustivité des robinets de réseau (vision restreinte aux robinets dits “utiles” à l’exploitation) ;
- Au niveau comptable pour les branchements particuliers en immeubles collectifs.
- Par ailleurs certaines informations n’ont **pas été transmises**, et notamment les dépenses d’entretien et de maintenance engagées sur l’exercice.

Il conviendra de porter une attention particulière au cours de l’exercice à venir afin de s’assurer que le SYDESL puisse disposer d’un niveau d’informations comptables suffisant et a minima similaire à celui de cette année.

Enfin, il convient de souligner que GRDF continue de remettre les données **sans prise en compte des regroupements officiels de commune**, en utilisant toujours les anciens codes INSEE devenus erronés.

Cette présentation contraint l’autorité concédante à un retraitement systématique des données pour les croiser notamment avec des éléments de surface ou de population. En 2019, les communes de Fragnes et La Loyere sont concernées car elles ont fusionné en 2016 pour créer la commune de Fragnes-La Loyere. De nouvelles communes seront concernées en 2019.

La remise de données de contrôle s’est faite début juin 2020 dans les délais annoncés par le concessionnaire.

L’analyse des principaux indicateurs

L’analyse des données produites sur l’exercice 2019 amène à émettre les conclusions et les recommandations suivantes :

- Des infrastructures communales exploitées par GRDF relativement jeunes (23 ans en moyenne) mais avec des disparités marquées entre les communes (notamment vis-à-vis des dessertes plus anciennes de plus de 80 ans). Le niveau des investissements réalisés dans le cadre d’extension ou de renouvellement ne permettant pas de le maintenir à son niveau actuel, cet âge moyen est par conséquent en augmentation ;
- Une lecture limitée par GRDF sur le niveau de son activité de maintenance préventive et sur les résultats associés. L’arbitrage entre dépenses d’entretien / maintenance et dépenses d’investissement ne peut pas être mené en l’absence de lisibilité sur les premières.

- Une forte hausse du taux de fuites détectées par kilomètre de réseau surveillé (qui a été multiplié par plus de 4 entre 2018 et 2019) ;
- Une hausse du nombre d'incidents affectant les biens concédés (+ 12% à périmètre constant) avec notamment 100 incidents « fuites de gaz » supplémentaires ;
- Les ouvrages de raccordements, et plus spécifiquement leurs parties actives, sont les plus touchées lors des incidents. De plus les causes à l'origine de ces incidents (altération/défaillance) suggèrent un besoin de remplacement plus soutenu de ces équipements. Une analyse plus approfondie pourrait alors être engagée concernant ces ouvrages, à la fois sur les incidents survenus mais également sur la politique en matière de renouvellement ;
- Une capacité de raccordement inopérante exploitée par GRDF à hauteur de 19% conduisant à s'interroger sur les actions et les résultats de la politique commerciale de GRDF. Quelles actions du délégataire en faveur de la promotion de l'usage du gaz pour quels résultats ?
- Un manque de lisibilité concernant les informations relatives aux prestations récurrentes (notamment les locations de compteurs et de bloc de détente) ;
- L'impossibilité persistante de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie ;
- Un volume de réclamations adressées à GRDF en nette hausse, y compris à périmètre constant (+50%), et une dégradation des délais de réponse;
- Des écarts d'inventaire entre les états technique et comptable des canalisations de distribution (2% d'in-comparabilité). Une amélioration est constatée pour les années 90, mais un écart anormal est souligné pour l'année 2019.
- Une amélioration des états techniques transmis au SYDESL s'agissant des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble (présentation sous un format « chaîné »). Cependant il convient d'observer une sur-représentativité importante de l'inventaire comptable tenu à jour par GRDF par rapport au dénombrement technique de ces ouvrages. Il n'a toujours pas été spécifié au SYDESL les méthodes et les conséquences du rapprochement d'inventaire envisagé par le concessionnaire.

2 – GAZ PROPANE (ANTARGAZ Energies)

- En dehors de raccordements ponctuels sur le réseau existant, la concession de Cronat n'a fait l'objet d'aucun développement depuis la mise en gaz en 2012.

- Le concessionnaire remet un compte d'exploitation conforme à la réglementation. Toutefois, ce compte d'exploitation est déficitaire sur 2019 et ce depuis plusieurs années ; même ce déficit se réduit en 2019. Le constat s'est amplifié avec une baisse importante des consommations et donc des recettes.

Il est nécessaire de mener des investigations complémentaires pour qualifier la représentativité des comptes d'exploitation et notamment vis-à-vis des charges d'exploitations estimées par clefs de répartition.

- Une interrogation sur la pérennité du service de distribution sur Cronat compte tenu du volume de raccordements inopérants (31%), des déséquilibres financiers présentés et en l'absence d'actions du concessionnaire pour valoriser les infrastructures existantes.

ANNEXE 1 : liste des 149 communes du contrat de concession « historique » du SYDESL

ALLEREY-SUR SAONE	CRISSEY (2019)	LUGNY
ALLEROT (2019)	CUISERY	MACON
AUXY	CURGY	MASSILLY (2019)
AZE	DAMEREY (2019)	MELLECEY
BANTANGES	DAMPIERRE-EN-BRESSE	MERCUREY
BAUDEMONT	DAVAYE (2019)	MESVRES (2019)
BEAUMONT-SUR-GROSNE	DEMIGNY	MONTBELLET (2019)
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE (2019)	DENNEVY	MONTPONT-EN-BRESSE
BERZE-LA-VILLE (2019)	DEVROUZE	MONTRET
BEY	DIGOIN	MOROGES (2019)
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	DRACY-LE-FORT	OSLON
BOYER	DRACY-SAINT-LOUP	OUROUX-SUR-SAONE
BRAGNY-SUR-SAONE	EPINAC	PALINGES
BRANGES (2019)	ETANG-SUR-ARROUX	PALLEAU (2019)
BRAY	FLEURVILLE	PIERRE-DE-BRESSE
BROYE	FONTAINES	PLOTTES
BRUAILLES (2019)	FRAGNES – LA LOYERE	PRETY
BURGY	FUISSE	RANCY
BUSSIERES	GERGY	RATENELLE
BUXY	GIGNY-SUR-SAÛNE (2019)	REMIGNY (2019)
CHAMPAGNAT	GIVRY	ROSEY
CHAMPFORGEUIL	GRANGES	RULLY
CHANES	ISSY-L'EVÊQUES (2019)	SAINT-AMBREUIL
CHANGY	JAMBLES	SAINT-AMOUR-BELLEVUE
CHARBONNIERES	JOUDES (2019)	SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE
CHARDONNAY	LA CHAUX	SAINT-CYR
CHARRECEY (2019)	LA CLAYETTE (2019)	SAINT-DESERT
CHASSY	LA GENETE	SAINT-DIDIER-EN-BRESSE
CHÂTEAUNEUF (2019)	LA ROCHE-VINEUSE	SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE
CHATENOY-EN-BRESSE	L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	SAINT-FORGEOT (2019)
CHATENOY-LE-ROYAL	LACROST	SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL (2019)
CHAUDENAY	LAIVES	SAINT-GERMAIN-LES-BUXY
CHEILLY-LES-MARANGES	LAIZE (2019)	SAINT-JEAN-DE-VAUX
CIEL	LAIZY	SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE (2019)
CLESSE	LANS	SAINT-LOUP-DE-VARENNES
CLUNY	LES BORDES	SAINT-MARCEL (2019)
CORMATIN (2019)	LESSARD-EN-BRESSE	SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE
CORTAMBERT	LESSARD-LE-NATIONAL (2019)	SAINT-MARTIN –EN-BRESSE
COUCHES	LEYNES (2019)	
CRÊCHES-SUR-SAONE (2019)	LOISY	

SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU	SEVREY (2019)	VARENNES-SAINT-SAUVEUR
SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE (2019)	SIMARD	VARENNES-SOUS-DUN (2019)
SAINT-MAURICE-LES- CHATEAUNEUF	SOLUTRE-POUILLY (2019)	VENDENESSE-LES-CHAROLLES
SAINT-VERAND (2019)	SORNAY (2019)	VERDUN-SUR-LE-DOUBS (2019)
SAINT-YAN (2019)	TAIZE	VERGISSON (2019)
SAMPIGNY-LES-MARANGES	THUREY	VERJUX
SAVIGNY-SUR-SEILLE	TOULON-SUR-ARROUX	VERS
SENNECEY-LE-GRAND	TRONCHY (2019)	VINZELLES (2019)
SENOZAN	UCHIZY	VIREY-LE-GRAND (2019)
SERRIGNY-EN-BRESSE	VARENNES-LE-GRAND	VITRY-EN-CHAROLLAIS
	VARENNES-LES-MACON	

(2019) : 41 communes intégrées à la concession au 01/01/2019 au contrat « historique »

ANNEXE 2 : DSP gaz propane – ville de CRONAT

Données générales

Début de la desserte	13 mars 2012
Déléguée à	Finagaz
Gaz distribué	Propane
Début de la concession	2010
Terme de la concession	2040
Concession	DSP
Nombre de citernes de stockage aérien	1
Capacité de stockage	12,5 tonnes

Inventaire du patrimoine

nc = non communiqué

Inventaire technique		Inventaire comptable		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur d'origine (k€)	Valeur nette comptable fin 2017 (k€)
1 658 m	Conduites de distribution	nc	120,8	84,05
46	Branchements	nc	35,8	25,08
	TOTAL		156,5	109,13
1	Ouvrage de stockage		33,4	23,1
2	Vannes	nc	nc	nc

Répartition des conduites par matériaux	nc
Répartition des conduites par pression	nc
Répartition des conduites par âge	nc

Le service rendu

Population totale de la commune	572
Nombre de points de livraison (pdl) actifs	35
Consommations	433 MWh
Recettes	26,98 k€ HT

Evènements intervenus sur le réseau en 2019

Nombre d'incidents intervenus	0
Nombre de signalements d'anomalies	0
Evolutions sur l'exercice (extension, renouvellement, abandons)	0



Retrouvez nous sur Internet



[sydesl](#)



[sydesl.fr](#)



[sydesl](#)

SYDESL

Cité de l'Entreprise
200, boulevard de la Résistance
71000 MÂCON
03 85 21 91 00
contact@sydesl.fr

L'énergie des territoires!